

COMITE REGIONAL NORD/PAS-DE-CALAIS DE NATATION

REGLEMENT DISCIPLINAIRE FEDERAL SAISON 2014-2015

Article Premier 2

TITRE PREMIER : ORGANES ET PROCEDURES DISCIPLINAIRES

Section première : dispositions communes aux organes disciplinaires de première instance et d'appel

| | | |
|-------------|---|-------|
| Article 2 | Organes disciplinaires | 2 |
| Article 2.1 | Organismes disciplinaires de première instance et compétences | 2 |
| Article 2.2 | Organismes disciplinaires d'appel et compétences | 2 |
| Article 3 | Composition des organes disciplinaires | 2 |
| Article 4 | Fonctionnement des organes disciplinaires | 2 & 3 |

Section 2 : dispositions communes aux organes disciplinaires de première instance

| | | |
|------------|--|---|
| Article 5 | Instruction | 3 |
| Article 6 | Rôle du représentant chargé de l'instruction | 3 |
| Article 7 | Procédure | 3 |
| Article 8 | Instance | 3 |
| Article 9 | Délibération et décisions des organes disciplinaires | 3 |
| Article 10 | Décisions de l'organisme de première instance | 3 |

Section 3 : dispositions communes aux organes disciplinaires d'appel

| | | |
|------------|---|-------|
| Article 11 | Appel | 3 & 4 |
| Article 12 | Décisions des organismes disciplinaires d'appel | 4 |

TITRE II : SANCTIONS DISCIPLINAIRES

| | | |
|------------|--|-------|
| Article 13 | Type de sanctions | 4 |
| Article 14 | Date d'entrée en vigueur des sanctions et modalités | 4 |
| Article 15 | Sursis | 4 |
| Article 16 | Barème des sanctions automatiques en ce qui concerne le water-polo | 4 & 5 |
| Article 17 | Dispositions particulières | 5 |
| Article 18 | Publicité | 5 |

Article premier

Le présent règlement, établi conformément à l'article 4 des Statuts de la Fédération Française de Natation et conformément à l'annexe II du décret n°2004-22 du 07 janvier 2004 pris pour application de l'article 16 de la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 et relatif à l'agrément des fédérations sportives, aux dispositions obligatoires des statuts des fédérations sportives agréées et à leur règlement disciplinaire type remplace le règlement établi pour la saison 2003/2004 conformément à l'article 30 des statuts-types annexés au décret n°85-236 du 13 février 1985 modifié par le décret du 27 octobre 1995 relatif à l'exercice du pouvoir disciplinaire.

Le présent règlement ne s'applique pas à l'exercice du pouvoir disciplinaire en matière de lutte contre le dopage, qui fait l'objet d'un règlement particulier.

TITRE PREMIER ORGANES ET PROCÉDURES DISCIPLINAIRES

Section première Dispositions communes aux organes disciplinaires de première instance et d'appel

Article 2 : Organes disciplinaires

Il est institué plusieurs organes disciplinaires de première instance et un organe disciplinaire d'appel investis du pouvoir disciplinaire à l'égard des associations affiliées à la Fédération, des membres licenciés de ces associations.

Article 2.1 : Organismes disciplinaires de première instance et compétences

Les organismes disciplinaires de 1^{ère} instance de la Fédération sont :

- l'organisme de discipline générale régional applicable à la Natation, au Plongeon, à la Natation Synchronisée, au Water-polo, à la Natation en Eau Libre et aux Maîtres,
- l'organisme de discipline générale fédérale applicable à la Natation, au Plongeon, à la Natation Synchronisée et au Water-polo, à la Natation en Eau Libre et aux Maîtres,
- l'organisme de discipline régionale spécifique au Water-polo,
- l'organisme de discipline fédérale spécifique au Water-polo.

Ces organismes sont respectivement compétents pour les affaires suivantes :

Les organismes de discipline générale régional et fédéral :

- faute contre l'honneur ou la bienséance ;
- atteinte à l'intégrité physique et/ou morale d'un licencié de la Fédération ;
- non respect des Statuts et des Règlements Généraux de la Fédération ou règlements particuliers des compétitions ;
- participation à une épreuve non autorisée par la Fédération ;
- sélection non honorée ;
- retard d'un athlète se rendant à une sélection ;
- forfait déclaré hors délais ;
- engagement et participation de licenciés non habilités à être engagés dans une compétition ;
- abus, fraudes constatés lors de la procédure de délivrance de la licence et la participation et/ou la qualification aux compétitions ;
- abus, fraude constatées lors de la procédure d'affiliation d'un club ;
- abus, fraude constatées dans l'application des Règlements administratifs et financiers ;
- les licenciés et notamment les athlètes, entraîneurs, agents sportifs, officiels et organisateurs ne peuvent engager à titre personnel, directement ou par personne interposée, de mises sur des paris sur une compétition auxquels ils sont intéressés directement ou indirectement ;
- nul licencié ou intervenant FFN ne peut communiquer à des tiers des informations privilégiées obtenues à l'occasion de leur

profession ou de leurs fonctions et qui sont inconnues du public.

Les organismes de discipline régionale et fédérale spécifique au Water-polo :

- suite à réserver aux décisions des arbitres et juges prises au cours d'une compétition pour faire respecter les règles techniques du jeu ;
- manquements aux obligations édictées par le Règlement Sportif du Water-polo.

Article 2.2 : Organisme disciplinaire d'appel et compétences

L'organisme disciplinaire d'appel de la Fédération est l'organisme général d'appel des organismes désignés dans l'article 2.1.

Cet organisme est compétent pour les affaires suivantes :

- toutes décisions prises par les trois premiers organismes de première instance.

Indépendamment des décisions qu'ils sont amenés à prendre au cours d'une compétition, pour faire respecter les règles techniques du jeu, les arbitres et juges peuvent, à titre conservatoire, prendre les mesures suivantes :

- arrêt de la compétition ou de la rencontre lorsque leur bon déroulement est mis en cause ;
- exclusion, en dehors des participants rentrant dans le cadre des règles techniques, de toute personne perturbant la compétition ou la rencontre.

Article 3 : Composition des organes disciplinaires

Chacun de ces organes se compose de cinq membres au moins choisis en raison de leurs compétences d'ordre juridique et/ ou déontologique. Tout organe disciplinaire est composé en majorité de membres n'appartenant pas aux instances dirigeantes. Le Président de la Fédération ne peut être membre d'aucun organe disciplinaire.

Nul ne peut être membre de plus d'un de ces organes.

Les membres des organes disciplinaires ne peuvent être liés à la Fédération par un lien contractuel autre que celui résultant éventuellement de leur adhésion.

La durée du mandat est fixée à quatre ans. Les membres des organes disciplinaires et leur Président sont désignés sur proposition du Président par le Comité Directeur Régional ou le Comité Directeur Fédéral selon le cas après vote de celui-ci à bulletins secrets.

En cas d'absence ou d'empêchement définitif du Président, la présidence de l'organe disciplinaire est assurée par le membre le plus âgé.

Lorsque l'empêchement définitif d'un membre est constaté, un nouveau membre est désigné dans les mêmes conditions que son prédécesseur pour la durée du mandat restant à courir.

Article 4 : Fonctionnement des organes disciplinaires

Les organes disciplinaires de première instance et d'appel se réunissent sur convocation de leur Président ou de la personne qu'il mandate à cet effet. Chacun d'eux ne peut délibérer valablement que lorsque trois au moins de leurs membres sont présents.

Les fonctions de secrétaire de séance sont assurées par une personne désignée par l'organe disciplinaire sur proposition de son Président et qui peut ne pas appartenir à cet organe.

En cas de partage égal des voix, le Président a voix prépondérante.

Les débats devant les organes disciplinaires sont publics. Toutefois, le Président peut, d'office ou à la demande d'une des parties, interdire au public l'accès de la salle pendant tout ou partie de la séance dans l'intérêt de l'ordre public ou lorsque le respect de la vie privée le justifie.

Les membres des organes disciplinaires ne peuvent prendre part aux délibérations lorsqu'ils ont un intérêt direct ou indirect à l'affaire.

A l'occasion d'une même affaire, nul ne peut siéger dans l'organe disciplinaire d'appel s'il a siégé dans l'organe disciplinaire de première instance.

Les membres des organes disciplinaires et les secrétaires de séance sont astreints à une obligation de confidentialité pour les faits, actes et informations dont ils ont pu avoir connaissance en raison de leurs fonctions.

Toute infraction à cette disposition entraîne la cessation des fonctions du membre de l'organe disciplinaire ou du secrétaire de séance.

Section 2 *Dispositions relatives aux organes disciplinaires* *de première instance*

Article 5 : Instruction

Les poursuites disciplinaires sont engagées par le Bureau Régional ou Fédéral ou le Comité Directeur Régional ou Fédéral.

Il est désigné au sein de la Fédération ou de ses organes régionaux ou départementaux un représentant chargé de l'instruction de certaines affaires disciplinaires.

Ce représentant est nommé par le Bureau Régional ou Fédéral ou le Comité Directeur Régional ou Fédéral.

En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante.

Ne font pas l'objet d'une instruction les catégories d'affaires suivantes :

- non respect des Statuts et Règlements Généraux de la Fédération ou règlements particuliers des compétitions ;
- participation à une épreuve non autorisée par la Fédération ;
- suite réservée aux décisions des arbitres et juges prises au cours d'une compétition pour faire respecter les règles techniques du jeu ;
- manquements aux obligations édictées par le Règlement Sportif du Water-polo.

Les personnes désignées pour l'instruction ne peuvent avoir un intérêt direct ou indirect à l'affaire ni siéger dans les organes disciplinaires saisis de l'affaire qu'elles ont instruite.

Elles sont astreintes à une obligation de confidentialité pour tous les faits, actes et informations dont elles ont pu avoir connaissance en raison de leurs fonctions. Toute infraction à cette disposition est sanctionnée par l'organisme de discipline générale régional ou fédéral en application des sanctions énoncées dans le titre II du présent règlement.

Elles reçoivent délégation du Président de la Fédération pour toutes les correspondances relatives à l'instruction des affaires.

Article 6 : Rôle du représentant chargé de l'instruction

Lorsque l'affaire n'est pas dispensée d'instruction en application du troisième alinéa de l'article 5, le représentant de la Fédération chargé de l'instruction établit au vu des éléments du dossier, dans un délai de deux mois à compter de sa saisine, un rapport qu'il adresse à l'organe disciplinaire. Il n'a pas compétence pour clore de lui-même une affaire.

Article 7 : Procédure

Le licencié poursuivi et, le cas échéant, les personnes investies de l'autorité parentale sont convoqués par le Président de l'organe disciplinaire devant l'organe disciplinaire, par l'envoi d'un document énonçant les griefs retenus sous forme d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par tout autre moyen permettant de faire la preuve de sa réception par le destinataire (remise en main propre avec décharge), quinze jours au moins avant la date de la séance. Lorsque la procédure disciplinaire est engagée à l'encontre d'une personne morale, son représentant statutaire est convoqué dans les mêmes conditions.

L'intéressé ne peut être représenté que par un avocat. Il peut être assisté d'une ou plusieurs personnes de son choix. S'il ne parle pas ou ne comprend pas suffisamment la langue française, il peut se faire assister d'une personne capable de traduire les débats.

L'intéressé ou son défenseur peut consulter, avant la séance, le rapport et l'intégralité du dossier. Il peut demander que soient

entendues les personnes de son choix, dont il communique le nom huit jours au moins avant la réunion de l'organe disciplinaire. Le Président de ce dernier peut refuser les demandes d'audition qui paraissent abusives.

La convocation mentionnée au premier alinéa indique à l'intéressé ses droits tels qu'ils sont définis au présent article.

Le délai de quinze jours mentionné au premier alinéa peut être réduit à huit jours en cas d'urgence et à la demande du représentant de la Fédération chargé de l'instruction. En ce cas, la faculté pour le licencié ou l'association de demander l'audition de personnes s'exerce sans condition de délai.

Le délai peut, à titre exceptionnel, être inférieur à huit jours, à la demande du licencié à l'encontre duquel est engagée la procédure disciplinaire dans le cas où il participe à des phases finales d'une compétition.

Dans le cas d'urgence prévu ci-dessus et sauf cas de force majeure, le report de l'affaire ne peut être demandé.

Dans les autres cas et sauf cas de force majeure, le report de l'affaire ne peut être demandé qu'une seule fois, quarante-huit heures au plus tard avant la date de la séance. La durée du report ne peut excéder vingt jours.

Article 8 : Instance

Lorsque, en application du troisième alinéa de l'article 5, l'affaire est dispensée d'instruction, le Président de l'organe disciplinaire ou le membre de l'organe disciplinaire qu'il désigne expose les faits et le déroulement de la procédure. Dans les autres cas, le représentant de la Fédération chargé de l'instruction présente oralement son rapport.

Le Président de l'organe disciplinaire peut faire entendre par celui-ci toute personne dont l'audition lui paraît utile. Si une telle audition est décidée, le Président en informe l'intéressé avant la séance.

L'intéressé et, le cas échéant, ses défenseurs sont invités à prendre la parole en dernier.

Article 9 : Délibérations et décisions des organes disciplinaires

L'organe disciplinaire délibère à huis clos, hors de la présence de l'intéressé, de ses défenseurs, des personnes entendues à l'audience et du représentant de la Fédération chargé de l'instruction. Il statue par une décision motivée.

La décision est signée par le Président et le secrétaire. Elle est aussitôt notifiée par lettre adressée dans les conditions définies au premier alinéa de l'article 7.

La notification mentionne les voies et délais d'appel.

Article 10 : Décisions de l'organisme de première instance

L'organe disciplinaire de première instance doit se prononcer dans un délai de trois mois à compter de l'engagement des poursuites disciplinaires.

Lorsque la séance a été reportée en application de l'article 7, le délai mentionné à l'alinéa précédent est prolongé d'une durée égale à celle du report.

Faute d'avoir statué dans ces délais, l'organe disciplinaire de première instance est dessaisi et l'ensemble du dossier est transmis à l'organe disciplinaire d'appel compétent.

Section 3 *Dispositions relatives* *aux organismes disciplinaires d'appel*

Article 11 : Appel

La décision de l'organisme disciplinaire de première instance peut être frappée d'appel par l'intéressé ou par le Bureau Régional ou Fédéral dans un délai de quinze jours à partir de l'avis de réception de la notification visée à l'article 9. Ce délai est porté à vingt-cinq jours dans le cas où le domicile du licencié ou le siège de l'association est situé hors de la métropole.

L'exercice du droit d'appel ne peut être subordonné au versement d'une somme d'argent à la Fédération ou limité par une décision d'un organe fédéral.

Sauf décision contraire de l'organe disciplinaire de première instance dûment motivée, l'appel est suspensif.

Lorsque l'appel n'émane pas de la personne poursuivie, celle-ci en est aussitôt informée par l'organe disciplinaire d'appel qui indique le délai dans lequel elle peut produire ses observations.

Article 12 : Décisions des organismes disciplinaires d'appel

L'organe disciplinaire d'appel statue en dernier ressort.

Il se prononce au vu du dossier de première instance et des productions d'appel, dans le respect du principe du contradictoire.

Le Président désigne un rapporteur qui établit un rapport exposant les faits et rappelant les conditions du déroulement de la procédure. Ce rapport est présenté oralement en séance.

En cas d'appel interjeté par le Bureau fédéral, le Président peut désigner une personne chargée de représenter la Fédération lors de la séance.

Les dispositions des articles 7 à 9 ci-dessus sont applicables devant l'organe disciplinaire d'appel, à l'exception du troisième alinéa de l'article 9.

L'organe disciplinaire d'appel doit se prononcer dans un délai de six mois à compter de l'engagement initial des poursuites. A défaut de décision dans ce délai, l'appelant peut saisir le Comité National Olympique et Sportif Français aux fins de la conciliation prévue au IV de l'article 19 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984.

Lorsque l'organe disciplinaire d'appel n'a été saisi que par l'intéressé, la sanction prononcée par l'organe disciplinaire de première instance ne peut être aggravée.

La notification de la décision doit préciser les voies et délais de recours dont dispose l'intéressé.

La décision de l'organe disciplinaire d'appel est publiée au bulletin de la Fédération. L'organe disciplinaire d'appel ne peut faire figurer dans la publication les mentions nominatives qui pourraient porter atteinte au respect de la vie privée ou au secret médical.

TITRE II SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Article 13 : Types de sanctions

Les sanctions applicables sont :

1° Des pénalités sportives telles que :

- déclassement,
- retrait temporaire de licence,
- suspension de rencontres,
- suspension de sélection,
- suspension de bassin,
- match à rejouer sans suspension de bassin ou en bassin neutre, avec ou sans huis clos le cas échéant ;

2° Des sanctions disciplinaires choisies parmi les mesures ci-après :

- a) l'avertissement ;
- b) le blâme ;
- c) la suspension de compétition ou d'exercice de fonctions.

Toute personne sous le coup de cette pénalité ne peut être admise dans une association avant que la pénalité n'ait été intégralement subie.

Durant toute la durée de la pénalité, le licencié suspendu temporairement ne peut, à aucun titre, participer à quelque épreuve que ce soit, publique ou privée, ni tenir à aucun moment un emploi quelconque dans son club ou dans un organisme de la Fédération.

Quand une association est frappée d'une pénalité, aucun de ses membres ne peut prendre part à aucune compétition sous les couleurs d'une autre association pendant toute la durée de la pénalité. Durant cette période, l'association ne peut participer aux travaux des Assemblées Générales Régionales.

L'organe disciplinaire compétent peut être saisi pour modifier ou lever toute pénalité.

d) des pénalités pécuniaires : amendes pour non respect de la réglementation administrative et sportive et de la réglementation économique et financière fixées par les organes disciplinaires compétents. Toutefois, ces amendes lorsqu'elles sont infligées à des licenciés ne peuvent excéder le montant des amendes prévues pour les contraventions de police.

Le montant des amendes sportives est similaire au tarif en vigueur dans la catégorie des contraventions. Pour leur montant annuel, se reporter à l'Annuel Règlements Financiers.

e) le retrait provisoire de la licence ;

f) la radiation.

Tout club qui radie un membre actif pour motif grave peut demander à son Comité Régional l'extension de cette radiation à toutes les associations de la Fédération.

Dans tous les cas l'organisme disciplinaire compétent a seul qualité pour prononcer l'extension de la radiation sur rapport établi par le Comité Régional.

Le Comité Régional peut, dès qu'il est saisi d'une demande d'extension, prononcer la suspension de l'intéressé jusqu'à décision définitive.

Tout membre de la Fédération radié ne peut, à aucun titre, continuer à faire partie d'une association affiliée ou être admis dans un autre groupement affilié à la F.F.N.

Les dirigeants des associations sont responsables de la stricte application de cet article.

3° L'inéligibilité pour une durée déterminée aux instances dirigeantes, notamment en cas de manquement grave aux règles techniques du jeu ou d'infraction à l'esprit sportif.

En cas de première sanction, la suspension de compétition peut être remplacée, avec l'accord de l'intéressé et, le cas échéant, celui de son représentant légal, ou complétée par l'accomplissement pendant une durée limitée d'activités d'intérêt général au bénéfice de la Fédération ou d'une association sportive.

Article 14 : Date d'entrée en vigueur des sanctions et modalités

L'organe disciplinaire fixe la date d'entrée en vigueur des sanctions et ses modalités d'exécution.

Article 15 : Sursis

Les sanctions prévues à l'article 13, autres que l'avertissement, le blâme et la radiation, peuvent, lorsqu'elles sont prononcées à titre de première sanction, être assorties en tout ou partie d'un sursis.

La sanction assortie d'un sursis est réputée non avenue si, dans un délai de trois ans après son prononcé, l'intéressé n'a fait l'objet d'aucune nouvelle sanction mentionnée à l'article 13.

Article 16 : Barème des sanctions automatiques en ce qui concerne le water-polo

Pour les affaires non soumises à instruction en water-polo la procédure est la suivante :

Suite à l'attribution d'une Exclusion Définitive Avec remplacement (E.D.A ou E.D.A. + 4 minutes d'exclusion + penalty), le délégué de l'équipe du joueur exclu est informé par les arbitres de la rencontre, des motifs de l'exclusion. Il atteste avoir eu connaissance de ces motifs en contresignant le bref rapport rédigé par les arbitres sur la feuille de match.

Cette signature ne vaut pas reconnaissance ou acceptation des fondements de la faute infligée. Elle indique seulement que le délégué connaît l'existence de cette sanction.

En cas de refus du délégué de contresigner la feuille de match, l'arbitre le mentionnera expressément sur la dite feuille.

Tout joueur exclu définitivement du bassin ou tout entraîneur exclu du banc (carton rouge) par l'arbitre a la faculté de faire ensuite valoir sa défense en adressant à la commission fédérale de Water-polo, par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 24 heures (en cas de match le week-end, le lundi avant 18 heures), une relation écrite des incidents ou des motifs ayant provoqué son exclusion, et/ou bien, demande à comparaître devant l'organisme spécifique au water-polo.

Dans le cadre d'une compétition sous forme de tournoi, ou en cas de matches groupés (samedi, dimanche), tout joueur ou tout entraîneur

sanctionné par une exclusion sur décision de l'arbitre peut faire valoir sa défense. Il doit pour participer au match suivant remettre au délégué ou à l'arbitre de ce match la lettre susmentionnée.

S'il s'agit d'un match de compétition officielle, ce joueur ou cet entraîneur est automatiquement suspendu pour le match de compétition officielle suivant.

La suspension doit être purgée dans les rencontres officielles, quelles qu'elles soient, jouées dans la même catégorie d'équipe étant précisé qu'entre temps le joueur ou l'entraîneur ne peut prendre part à aucune autre rencontre officielle.

Pour les joueurs dont le club dispute un Championnat national, sanctionnés à l'occasion d'une rencontre officielle de compétition nationale, le ou les matchs à prendre en compte sont ceux de compétition officielle nationale suivant l'expulsion.

Lors du match suivant, les arbitres mentionnent sur la feuille de match que le joueur a bien fait appel de cette sanction. Ils transmettent ensuite ces documents à la commission fédérale de Water-polo.

A défaut de contestation et à compter du match suivant la notification à l'intéressé, les sanctions énoncées ci-dessous seront automatiquement appliquées :

Barème des sanctions dites « automatiques »:

- carton rouge à un entraîneur : deux matches de suspension dont un avec sursis
- geste de défiance envers l'arbitre (jet d'eau, jet de ballon, attitudes provocatrices,...) : deux matches fermes
- propos injurieux, menaces, insultes, gestes obscènes à l'égard de l'arbitre ou d'un officiel : 4 matches de suspension.
- coups volontaires à un adversaire ou échanges de coups : 3 matches de suspension
- gestes obscènes à l'égard du public : 3 matches de suspension dont un avec sursis
- mauvaise conduite du public : 3 matches à jouer à huis clos (hors public, hors média)
- menaces, jets d'objet, coups ou tentative de coups à l'arbitre ou aux officiels par des spectateurs : 4 matches en bassin neutre (> 100 Km)

L'organisme disciplinaire de première instance spécifique de water-polo n'est pas tenu par ce barème minimum.

Tout E.D.A ou carton rouge à un joueur vaut un avertissement.

Deux avertissements cumulés sur une année de date à date entraîneront une suspension automatique pour deux matches dont un avec sursis.

Sursis : le sursis court sur une année de date à date à partir de la date de notification de la sanction.

Récidive : tous les cas de récidive feront l'objet de plein droit d'une citation devant l'organisme disciplinaire spécifique au Water-polo.

Validité : 1 an à compter de la date où la pénalité a été prononcée.

Modalités pour purger une suspension :

La suspension est purgée dans les rencontres officielles, quelles qu'elles soient, effectivement jouées dans la même catégorie d'équipe (Pro A, Nationale 1, 2, 3, régionale) étant précisé qu'entre temps le joueur ne peut prendre part à aucune autre rencontre officielle.

Les matches de suspension seront purgés jusqu'à expiration de la sanction infligée dans l'ordre du ou des matches suivants.

Lorsqu'un joueur suspendu dans sa catégorie ne peut purger sa sanction dans un délai d'un mois à compter de la notification de cette sanction, il lui est permis, dans l'attente de l'application de l'exécution de la sentence et à compter de ce mois, de jouer à nouveau dans les autres catégories.

Si le joueur sanctionné n'est plus appelé, de par son âge ou un changement d'équipe, à évoluer dans la catégorie concernant sa ou ses suspensions de match, le reliquat de ses matches de suspension est purgé, jusqu'à épuisement, dans sa nouvelle catégorie.

Un licencié suspendu l'est dans toutes les fonctions sportives qu'il occupe au sein de son club.

Article 17 : Dispositions particulières

En cas de trouble grave à l'ordre sportif de la part d'un dirigeant, d'un licencié ou d'un club, l'auteur de ce trouble, peut, après l'ouverture préalable ou l'ouverture concomitante de la procédure disciplinaire, faire l'objet d'une suspension à titre conservatoire prononcée par le Président de la F.F.N.

Indépendamment des décisions qu'ils sont amenés à prendre au cours d'une compétition, pour faire respecter les règles techniques du jeu, les arbitres et juges peuvent, à titre préventif, prendre les mesures suivantes :

- arrêt de la compétition ou de la rencontre lorsque leur bon déroulement est mis en cause ;
- exclusion, en dehors des participants rentrant dans le cadre des règles techniques, de toute personne perturbant la compétition ou la rencontre.

Article 18 : Publicité

Le présent règlement disciplinaire est publié dans l'annuaire fédéral.

A l'expiration des délais d'appel et de conciliation, la décision prise par les organismes disciplinaires doit faire l'objet d'une publicité dans les revues de la Fédération, en reportant exclusivement la décision de l'organisme et uniquement en ce qui concerne les personnes majeures. Aucun autre commentaire de la part de quiconque ne pourra être ajouté.

Conformément à l'article 17 du règlement disciplinaire type et de l'article 12 du présent règlement, les mentions nominatives qui pourraient porter atteinte au respect de la vie privée ou au secret médical ne peuvent pas figurer dans la publication des décisions des organes disciplinaires.

ORGANISATION GENERALE

A compter de cette saison, tout club qui ne sera pas à jour de ses obligations financières vis-à-vis de la Fédération et/ou du Comité Régional Nord Pas de Calais de Natation, verra sa ré-affiliation bloquée jusqu'à l'apurement de sa dette.

TARIFS

AFFILIATION FEDERALE : 387 €

Elle se fait en ligne sur Extranat, avant le : Dimanche 30 Novembre 2014.

Le paiement s'effectue par Carte Bancaire,

Exceptionnellement un chèque libellé à l'ordre de : Fédération Française de Natation peut être envoyé à :

Fédération Française de Natation
Service des Licences
14, rue Scandicci - 93508 PANTIN CEDEX

Passé cette date le montant de l'affiliation sera de 479 €.

ABONNEMENT REGIONAL : 125 €

Le montant de ce règlement doit être envoyé au Secrétariat du Comité Régional en début de saison sportive, et en tout état de cause avant la première compétition à laquelle le club veut participer.

Le chèque est à libeller à l'ordre de : Comité Régional FFN 59/62

LICENCES

Afin que toutes les performances réalisées soient validées, il est nécessaire que les nageur(se)s engagés(es) en compétition ainsi que les officiels soient licenciés(es).

Les renouvellements, ainsi que les nouvelles demandes de licences se font après avoir affilié le club, et avoir validé la demande des trois licences obligatoires: celles du Président, de la Secrétaire et du Trésorier.

| | |
|---------------------------------------|---------|
| TARIF 10 ANS et moins (2005 et après) | 23,00 € |
| 11 ANS et plus (2004 et avant) | 34,00 € |

La facture éditée par Extranat accompagnée du chèque correspondant libellé à l'ordre de : Comité Régional FFN 59/62 doit être envoyée le jour même à Madame Thérèse VAYSSE sous peine de voir différer la date de validation :

Les Jardins de Maquetra
5, rue de Maquetra
62 280 SAINT MARTIN BOULOGNE

TRANSFERTS

Athlètes de Haut Niveau :

Dédommagement des structures formatrices .

Licences FFN vers licences FFN

- Français :

La répartition financière pour ces sommes est : 50% pour la FFN, 50% pour le club quitté, dans le cadre du dédommagement des structures formatrices.

Licence FFN vers une licence FFN

| | | | |
|-------|---------|-----|-------------|
| Liste | ELITE | MSS | 10 000.00 € |
| Liste | SENIORS | MSS | 5 000.00 € |
| Liste | JEUNES | MSS | 2 000.00 € |
| Liste | ESPOIRS | FFN | 1 000.00 € |

Ces tarifs sont établis sur la base des critères sportifs demandés lors de l'inscription sur les listes du Ministère.

Consulter le Spécial Règlements FFN pour de plus amples renseignements.

- Non sélectionnables :

Licencié ayant participé à une épreuve internationale durant les deux dernières années :

10 000.00€

Licencié ayant participé à un championnat national dans son pays durant les deux dernières années : 5 000.00 €

L'intégralité de la somme revient à la FFN.

Informations diverses :

— Toutes les informations relatives aux compétitions seront consultables sur le site du Comité Régional: <http://nordpasdecalais.ffnatation.fr> pour l'ensemble des disciplines.

— Les autorisations de déplacements font l'objet d'une demande uniquement si les compétitions concernées ne sont pas inscrites au programme sportif National, Interrégional, Régional ou Départemental.

— Les stages font obligatoirement l'objet d'une déclaration auprès de la Direction de la Jeunesse et des Sports du département dont dépend le club (déclaration d'accueil collectif des mineurs). Cette déclaration peut être effectuée via le site de la Direction de la Jeunesse et des Sports : <http://extranet.jeunesse-sports.gouv.fr/tam/identification.aspx>

Ces demandes ou copies de déclarations doivent être envoyées au Secrétariat du Comité Régional.

— Toute organisation hors programme (exemple: meeting de club) doit faire l'objet d'une demande d'organisation à transmettre au Secrétariat du Comité Régional.

— Toute commande faite auprès du Secrétariat du Comité Régional de Natation doit être accompagnée du chèque de règlement.

— Les inscriptions aux formations d'Officiels se font sur les imprimés de l'ERFAN, téléchargeables sur le site Internet du Comité Régional (rubrique ERFAN – formation des Officiels). Ils sont spécifiques à chaque discipline et doivent être envoyés obligatoirement avant la date limite.

L'Agent de Développement se chargera de transmettre les copies aux formateurs des différentes disciplines, afin que ceux-ci puissent accepter le candidat le jour de la formation.

Aucune inscription sur place le jour de la formation ne sera acceptée.

— Pour la validation des cartes d'officiels des instructions nouvelles sont en cours de réflexion et vous seront communiquées dans les plus brefs délais.

Compétitions Régionales

Pour l'ensemble des disciplines aucun engagement ne sera pris en compte hors date et sans le chèque de règlement (cachet de la Poste faisant foi)

Aucun engagement ne respectant pas les règlements ne sera accepté.

Natation Course

Les engagements sont à réaliser sur www.Extranat.fr en respectant la période d'engagements.

Le chèque qui valide les engagements doit être libellé à l'ordre du Comité Régional 59/62 et expédié au Secrétariat du Comité Régional uniquement accompagné de la facture.

Natation Synchronisée

Les engagements sont à envoyer par mail en respectant la date limite à l'adresse :

chantal.vassaux0763@orange.fr

Le chèque qui valide les engagements doit être libellé à l'ordre du Comité Régional 59/62 et expédié chez Madame Chantal VASSAUX, 51 rue du Berry 59 700 MARCQ EN BAROEUL accompagné du récapitulatif des engagements.

REMBOURSEMENT des frais kilométriques

Sur la base du tarif en vigueur : 0,35 €

Ces remboursements concernent :

Les juges Arbitres de Natation Course désignés sur les compétitions régionales.

Les juges Arbitres de Natation Synchronisée désignés sur les compétitions régionales quand le club d'appartenance de l'Officiel n'a aucune nageuse engagée.

Pour ces Officiels précités un forfait de 16,50 € est appliqué. (si le nombre de Kms n'atteint pas 48, la somme remboursée est automatiquement de 16,50 €)

Les membres du Comité Directeur qui se déplacent dans le cadre de leur fonction d'élu ainsi que toute personne chargée d'une mission par le Comité Directeur, sont indemnisés en fonction du kilométrage réellement parcouru (Itinéraire Michelin).

Les déplacements éloignés hors région doivent se faire en train.

ADRESSES UTILES

| | |
|--|---|
| <p>COMITE REGIONAL DE NATATION 59/62 Château VANDERHAEGEN – 72 Rue Nationale 59 700 MARCQ EN BAROEUL Téléphone : 03 20 15 91 86 Télécopie : 03 20 06 54 32 Web : http://nordpasdecalsais.ffnatation.fr E-mail: comite-regional-natation-npdc@wanadoo.fr Engagements Natation : natation59-62@wanadoo.fr</p> | <p>ERFAN Château VANDERHAEGEN – 72 Rue Nationale 59 700 MARCQ EN BAROEUL Téléphone : 06 77 27 79 98 Web : http://nordpasdecalsais.ffnatation.fr E-mail: erfan59-62@wanadoo.fr</p> |
| <p>Comité Départemental Nord de Natation Benjamin MERCIER 13 Les Bruyères 59 510 FOREST SUR MARQUE Téléphone : 06 87 82 07 41 ***** Catherine RUSSE 36 rue de Rennes- 59200 TOURCOING ***** Engagements: natation.course@nordnatation-ffn.net Web: abcnatation.com/natation/npdc/59/</p> | <p>Comité Départemental Natation Pas-de-Calais Maison des Sports du Pas-de-Calais 9, Rue Jean Bart 62143 ANGRES Tél: 03.21.72.67.69 Fax: 03.21.72.67.16 E-mail: comite@cd-natation62.com Compétitions : competitions@cd-natation62.com Web: www.cd-natation62.com</p> |
| <p>Patrice PAYEN 158 rue Pierre Mendés France 59 279 LOON-PLAGE Téléphone : 03 28 21 31 28 – 06 72 50 22 14 Email : patrice.payen@orange.fr</p> | <p>Yves GUDIN Quartier Piolard – Route de Malaucène 84 110 CRESTET Téléphone : 06 40 12 40 58/ 04 90 28 18 30 Email : mapoule@wanadoo.fr</p> |
| <p>Thérèse VAYSSE Les Jardins de Maquetra - 5 rue de Maquetra 62 280 SAINT MARTIN BOULOGNE Téléphone : 03 21 80 88 11 – 06 79 83 90 51 Email : theresevaysse@hotmail.com</p> | <p>Chantal VASSAUX 51 rue du Berry 59 700 MARCQ EN BAROEUL Téléphone : 06 12 23 79 87 Email : chantal.vassaux0763@orange.fr</p> |
| <p>Gilbert VAN STALLE 5 rue Aristide 59 493 VILLENEUVE D'ASCQ Téléphone/Fax : 03 20 84 16 31 Email : com.wp.npdc@wanadoo.fr</p> | <p>Fédération Française de Natation 14, rue Scandicci - 93508 PANTIN Cedex Téléphone: 01 41 83 87 70 – Fax: 01 41 83 87 69</p> |

REGLEMENT GENERAL

Nul ne peut officier ou pratiquer dans un club sans être licencié à la Fédération Française de Natation

Organisation des compétitions :

Le club organisateur s'engage :

- à respecter le programme et le règlement de la compétition,
- à assurer le secrétariat en gestion informatique,
- à transmettre les résultats aux correspondants informatiques,
- peut en cas de compétition par équipe faire nager ses équipes à domicile, - et est dispensé de présenter des officiels pour cette compétition.

L'ensemble des engagements des compétitions régionales seront gérées entièrement sur ExtraNat.fr

Les droits d'engagements seront versés par chèque au Comité Régional.

Le chèque doit être libellé à l'ordre du Comité Régional 59/62 de Natation, et expédié accompagné uniquement de la facture éditée sur ExtraNat.fr.

Ne pas oublier de commander vos engagements, sinon ceux-ci ne seront pas transmis aux organisateurs.

AUCUN ENGAGEMENT NE SERA PRIS EN COMPTE :

- HORS DATE

Conditions de participation :

Officiels et organisation des jurys :

Chaque club participant (sauf l'organisateur) à une compétition est tenu de présenter au minimum un Officiel.

Une amende de 50 € par ½ journées sera facturée aux clubs n'ayant pas présenté d'officiel lors des compétitions régionales à centre unique. La commission des Officiels est chargée du suivi de la présence des officiels sur ces compétitions.

Résultats et informatique :

Pour toutes les compétitions, le club organisateur est tenu d'adresser par mail à Patrice PAYEN un export FFNex de la compétition.

Sécurité :

Seuls les nageurs figurant sur les bordereaux d'engagement de la compétition peuvent accéder au bassin.

Adresses utiles :

Comité régional Nord-Pas de Calais de Natation

Château VANDERHAEGEN

72 rue NATIONALE

59 700 MARCQ EN BAROEUL

Téléphone : 03 20 15 91 86

Télécopie : 03 20 06 54 32

Web: <http://nordpasdecalsais.ffnatation.fr/>

Email d'engagements : natation59-62@wanadoo.fr

Email de correspondance : comite-regional-natation-npdc@wanadoo.fr

Patrice PAYEN

158, Rue Pierre Mendés France

59 279 LOON-PLAGE

Téléphone : 06 75 50 22 14

Email : patrice.payen@orange.fr

Web : <http://nordpasdecalsais.ffnatation.fr>

Yves GUDIN

Quartier PIOLARD

Route de Malaucène

84 110 CRESTET

Téléphone : 06 40 12 40 58

Email : mapoule@wanadoo.fr

Comité du Nord de Natation

Mme Catherine RUSSE

36, Rue de Rennes

59200 TOURCOING

Engagements: natation.course@nordnatation-ffn.net

Comité de Natation du Pas-de-Calais

Maison des Sports du Pas-de-Calais

9, Rue Jean Bart

62143 ANGRES

Tél.: 03.21.72.67.69

Fax: 03.21.72.67.16

E-mail: comite@cd-natation62.com

Web: www.cd-natation62.com

Interclubs d'Automne des Benjamins

- Dimanche 19 octobre 2014
- 2 réunions
- Lieu : Défini par les responsables districts
- Bassin : 25 m
- Compétition d'animation
- Compétition organisée par district en pensant ne pas avoir de réunions de plus de 2 heures 30

Conditions d'accès

- Catégories d'âge : F. et G. 12 et 13 ans (2003 et 2002)
- Équipe de 4 nageurs

Engagements et Résultats

- Propositions ExtraNat : (05/10/2014)
- Clôture des engagements : (12/10/2014)
- Envoi serveur : J + 1
- Publication web : J + 1
- Réclamations : J + 8
- Droit d'engagement : 9 € par équipe

■Préambule

Compétition permettant aux clubs de susciter dès le groupe d'âge benjamins un état d'esprit propre à une compétition par équipes en valorisant la prestation collective plutôt que la performance individuelle. L'encadrement technique qui sera en charge de ce créneau pourra mettre en place des regroupements locaux et des stratégies pour la formation des jeunes nageurs.

Cette compétition a pour vocation d'être ouverte au plus grand nombre d'équipes, réservée à la catégorie des benjamins (filles et garçons de 12 et 13 ans). Nouveauté dans le programme de l'olympiade Rio de Janeiro (2013-2016), il est mis en place un interclubs avec deux plots qui s'additionnent afin de maintenir une partie de la saison collective avant d'attaquer les compétitions individuelles. Le programme des épreuves intègre un concept de progression pour aborder au mieux le programme du Natathlon.

■Détail des épreuves

- 100 m. 4 nages
- Relais : 4 x 50 m nage libre, 4 x 50 m brasse, 4 x 50 m papillon, 4 x 50 m 4 nages.
- Toutes les épreuves sont nagées selon la formule classement au temps.

■Mode de participation

Il n'y a aucune possibilité d'organiser un tour éliminatoire départemental.

Cette compétition est strictement limitée à la participation des nageurs licenciés à la FFN.

Un nageur doit impérativement participer au 100 m 4 nages ainsi qu'aux relais.

Un club ne peut engager une nouvelle équipe que si toutes les précédentes sont complètes (quatre nageurs participants à l'épreuve individuelle et aux relais).

Chaque équipe sera composée de quatre nageurs. Toutefois, et hors classement, des équipes mixtes ou entre plusieurs clubs pourront être engagées (en attente de développement informatique).

Toutes les performances seront prises en compte.

Une épreuve réservée au remplaçant de chaque équipe pourra être organisée (une seule course par nageur correspondant aux épreuves de la compétition).

■ Classements spécifiques à la compétition

Pour être classé, chaque club doit participer à toutes les épreuves (100 m 4 nages et les quatre relais) et dans ce cas, il peut présenter des équipes 2, 3, 4, etc. Seules les équipes complètes sont comptabilisées pour un classement général. Le classement est établi au cumul des points obtenus à la table de cotation par chaque nageur, les points du relais ne sont pas doublés

Un classement masculin, un classement féminin et un classement mixte seront publiés.

■ Récompenses

Laissées à l'initiative des organisateurs (le remplaçant compris).

■ Programme et horaires

Ouverture des portes : 8h00 - 1er départ : 9h30

4 x 50 papillon Dames
4 x 50 4 nages Messieurs
4 x 50 brasse Dames
4 x 50 crawl Messieurs
Pause (15 minutes)
100 4 nages Dames

Ouverture des portes : 14h00 - 1er départ : 15h30

4 x 50 papillon Messieurs
4 x 50 4 nages Dames
4 x 50 brasse Messieurs
4 x 50 crawl Dames
Pause (15 minutes)
100 4 nages Messieurs

Championnat régional de ½ fond

■ Samedi 1 et dimanche 2 novembre 2014

■ 4 réunions

■ Lieu : DENAIN

■ Bassin : 25 m

■ Compétition de qualification régionale

■ Compétition qui qualifie au championnat interrégional hiver 25 mètres les Nageurs (nés en 2001 et avant) ayant réalisé les temps de qualification (Grille interrégionale) sur 800 NL, 1500 NL Dames et Messieurs et 400 4 nages Dames et Messieurs.

Conditions d'accès

■ Catégories d'âge : F. et G. 13 ans (2002)

F. et G. 14-15 ans (2001-2000)

F. et G. 16-17 ans (1999-1998)

F. et G. 18 ans et plus (1997 et avant)

Engagements et Résultats

■ Propositions ExtraNat : (19/10/2014)

■ Clôture des engagements : (26/10/2014)

■ Envoi serveur : J + 1

■ Publication web : J + 1

■ Réclamations : J + 8

■ Droit d'engagement : 3.50€ la course

■ Mode de qualification :

Sont autorisés à participer tous les nageurs qui auront réalisé une performance sur les distances 400 4 nages / 800 nage libre / 1500 nage libre de la grille de temps ci-dessous (Tous Bassins).

Les Nageurs (ses) nés en 2002, peuvent participer. Les 24 premières Filles et les 24 premiers Garçons du classement régional du Natathlon 2013-2014 participent à deux épreuves, le 800 m nage libre et le 400 m 4 nages.

Compétition ouverte aux Nageurs extérieurs à la Région Nord-Pas de Calais sauf pour les nés en 2002.

400 4 nages dames 01-00 : 7.00 / 400 4 nages dames 99 et avant : 6.30

400 4 nages messieurs 01-00 : 6.50 / 400 4 nages messieurs 99 et avant : 6.00

800 nage libre dames 01-00: 13.30 / 800 nage libre dames 99 et avant : 11.30

800 nage libre messieurs 01-00: 12.30 / 800 nage libre messieurs 99 et avant : 11.00

1500 nage libre dames 01-00 : 25.30 / 1500 nage libre dames 99 et avant : 22.30

1500 nage libre messieurs 01-00 : 24.00 / 1500 nage libre messieurs 99 et avant :

21.30

■ Programme

Samedi :

400 4 nages D., 800 nage libre D. (2002), 1500 nage libre M., 1500 nage libre D. et 400 4 nages M (2002).

Dimanche :

400 4 nages M, 800 nage libre M. (2002), 800 nage libre D., 800 nage libre M. et 400 4 nages Dames (2002)

Les séries seront constituées par rapport aux temps d'engagements et se nageront en alternance Nage libre et 4 nages. Pour les 400 4 nages les séries seront constituées de la moins bonne à la meilleure performance d'engagement et pour les 1500 m nage libre les séries seront constituées de la meilleure à la moins bonne performance d'engagement.

Pour les 2002, les séries seront constituées par rapport à l'ordre de classement au Natathlon 2013-2014

Des pauses régulières (environ toutes les 2 heures) permettront un échauffement correct pour tous.

Chaque club participant (sauf l'organisateur) à cette compétition est tenu de présenter au minimum un Officiel.

■ Récompenses :

Les trois premiers de chaque catégorie à l'addition des points des deux épreuves recevront une médaille.

CHAMPIONNAT REGIONAL INTERCLUBS

- Dimanche 9 novembre 2014 – Poule A
- 2 réunions
- Lieu : CAMBRAI
- Bassin : 25 m - 10 couloirs avec chronométrage électronique
- Bassin : 25 m pour les poules de district.

Les districts peuvent organiser le samedi et/ou le dimanche et/ou le mardi

Conditions d'accès

- Catégories d'âge : Toutes catégories d'âges confondues Garçons et Filles

Engagements et Résultats

- Propositions ExtraNat : (26/10/2014)
- Clôture des engagements : (02/11/2014)
- Envoi serveur : J + 1
- Publication web : J + 1
- Réclamations : J + 8
- Droit d'engagement : 45 € par équipe – 80 € en cas de forfait non déclaré

■ Mode de qualification et d'organisation

La poule régionale A est constituée des 20 meilleures équipes garçons et des 20 meilleures équipes filles de la saison précédente.

En cas de forfait en poule A, un repêchage sera effectué pour assurer une poule A complète.

Toutes les autres équipes nageront dans les poules de district.

Chaque club ne peut avoir plus de deux équipes au sein de la poule A.

Chaque équipe est composée de dix nageurs avec l'obligation de participer à une épreuve individuelle et au relais 10 x 50 m nage libre. Lorsque les titulaires du relais 10 x 50 m nage libre ont nagé, aucun remplaçant ne peut se substituer dans les autres courses.

Pour les différentes poules de district, une ou plusieurs équipes supplémentaires peuvent être engagées, à la condition que la ou les équipes précédentes soient complètes.

Pour tous renseignements complémentaires se référer au "Annuel règlement 2014-2015"

Chaque club participant (sauf l'organisateur) à une compétition est tenu de présenter au minimum un Officiel.

■ Récompense

1 coupe, 10 médailles par équipe aux trois premières équipes Dames et Messieurs de la poule A.

■ Programme

O.P. : 7h30 - 1er départ : 9h00

- 1 – 10 x 50 NL dames
- 2 – 10 x 50 NL messieurs
- 3 – 100 Dos dames
- 4 – 200 Dos messieurs
- 5 – 100 Brasse dames

O.P. : 13h30 - 1er départ : 15h30

15 heures 15 - Défilé des équipes

- 15 – 4 x 200 NL dames
- 16 – 4 x 200 NL messieurs
- 17 – 200 Dos dames
- 18 – 100 Dos messieurs
- 19 – 200 Brasse dames

- 6 – 200 Brasse messieurs
- 7 – 100 NL dames
- 8 – 400 NL messieurs
- 9 – 100 Papillon dames
- 10 – 200 Papillon messieurs
- 11 – 100 4 N dames
- 12 – 200 4 N messieurs

Pause 15'

- 13 – 4 x 100 NL dames
- 14 – 4 x 100 NL messieurs

- 20 – 100 Brasse messieurs
- 21 – 400 NL dames
- 22 – 100 NL messieurs
- 23 – 200 Papillon dames
- 24 – 100 Papillon messieurs
- 25 – 200 4 N dames
- 26 – 100 4 N messieurs

Pause 15'

- 27 – 4 x 100 4 N dames
- 28 – 4 x 100 4 N messieurs

CLASSEMENT INTERCLUBS 2013-2014

Dames

1. LILLE MÉTROPOLE NATATION [1]
2. DENAIN NAT. PORTE DU HAINAUT [1]
3. ST-AMAND NAT PORTE DU HAINAUT [1]
4. STADE BÉTHUNE PÉLICAN CLUB [1]
5. US ST-ANDRÉ [1]
6. LILLE UC NATATION [1]
7. AVAN VILLENEUVE-D'ASCQ [1]
8. SN LENS [1]
9. DUNKERQUE NATATION [1]
10. CALAIS NATATION [1]
11. RACING CLUB ARRAS [1]
12. US MAUBEUGE [1]
13. MARCQ NATATION [1]
14. DAUPHINS WATTRELOS [1]
15. US ST-ANDRÉ [2]
16. DENAIN NAT. PORTE DU HAINAUT [2]
17. BERCK NATATION [1]
18. DAUPHINS ST-OMER [1]
19. DUNKERQUE NATATION [2]
20. CN COURRIÈRES [1]

Messieurs

1. LILLE MÉTROPOLE NATATION [1]
2. DUNKERQUE NATATION [1]
3. DENAIN NAT. PORTE DU HAINAUT [1]
4. LILLE UC NATATION [1]
5. CN COURRIÈRES [1]
6. STADE BÉTHUNE PÉLICAN CLUB [1]
7. SN LENS [1]
8. US ST-ANDRÉ [1]
9. RACING CLUB ARRAS [1]
10. CALAIS NATATION [1]
11. GRAVELINES NATATION [1]
12. ROUBAIX NATATION [1]
13. ST-AMAND NAT PORTE DU HAINAUT [1]
14. MARCQ NATATION [1]
15. CN CROIX [1]
16. DUNKERQUE NATATION [2]
17. AVAN VILLENEUVE-D'ASCQ [1]
18. LILLE UC NATATION [2]
19. CN CAMBRAI [1]
20. US MAUBEUGE [1]

CHAMPIONNAT REGIONAL HIVER

- Samedi 6 et dimanche 7 décembre 2014
- 4 réunions
- Lieu : BOULOGNE SUR MER
- Bassin : 25 m - 10 couloirs avec chronométrage électronique.
- Compétition qui qualifie au championnat interrégional hiver 25 mètres les Nageurs (nés en 2001 et avant) ayant réalisé les temps de qualification (Grille interrégionale).

Conditions d'accès

- Catégories d'âge : F. et G. 14-15 ans (2001-2000)
F. et G. 16-17 ans (1999-1998)
F. et G. 18 ans et plus (1997 et avant)
Toutes séries autorisées à participer

Engagements et Résultats

- Propositions ExtraNat : (23/11/2014)
- Clôture des engagements : (30/11/2014)
- Envoi serveur : J + 1
- Publication web : J + 1
- Réclamations : J + 8
- Droit d'engagement : 3.50 € la course

■ Mode de qualification

Les Nageurs pourront participer à 6 épreuves au maximum sous réserve d'avoir les performances dans la base informatique régionale dans chaque épreuve à laquelle le Nageur désire s'inscrire.

Séries nagées toutes catégories confondues.

Finales A et B toutes catégories

Finale C réservée aux Minimes non retenus en finales A et B

Chaque club participant (sauf l'organisateur) à une compétition est tenu de présenter au minimum un Officiel.

■Programme

Samedi 6 décembre

Dimanche 7 décembre

Ouverture des portes : 7h30 - 1er départ : 9h00

200 nage libre

200 brasse

100 dos

100 papillon

200 4 nages

400 nage libre Dames (Séries lentes)

50 nage libre

50 papillon

Ouverture des portes : 7h30 - 1er départ : 9h00

200 dos

200 papillon

100 brasse

100 nage libre

100 4 nages

400 nage libre Messieurs (Séries lentes)

50 dos

50 brasse

Ouverture des portes :14h00 - 1er départ :15h30

50 nage libre Finales

50 papillon Finales

400 nage libre Dames (Série rapide)

200 nage libre Finales

200 brasse Finales

100 dos Finales

100 papillon Finales

200 4 nages Finales

Ouverture des portes :14h00 - 1er départ :15h30

50 dos Finales

50 brasse Finales

400 nage libre Messieurs (Série rapide)

200 dos Finales

200 papillon Finales

100 brasse Finales

100 nage libre Finales

100 4 nages Finales

■Récompenses

Médailles aux 3 premiers de chaque finale A Toutes Catégories confondues et aux 3 premiers des 400 m NL.

CHAMPIONNAT REGIONAL INTERCLUBS BENJAMINS

- Samedi 24 janvier 2015
- 2 réunions
- Lieu : 1 Poule régionale à BETHUNE
- Bassin : 25 m
- Compétition d'animation

Conditions d'accès

- Catégories d'âge : Filles et Garçons 12 - 13 ans (2003-2002)
- Équipe de 4 nageurs

Engagements Résultats

- Propositions ExtraNat : (11/01/2015)
- Clôture des engagements : (18/01/2015)
- Envoi serveur : J + 1
- Publication web : J + 1
- Réclamations : J + 8
- Droit d'engagement : 18 € par équipe – 40 € en cas de forfait non déclaré

■Détail des épreuves

- Nage libre : 100 m.
 - Dos : 100 m.
 - Brasse : 100 m.
 - Papillon : 100 m.
 - Relais : 4 x 200 m nage libre, 4 x (100 m 4 nages - les relayeurs réalisent chacun un 100 m 4 nages).
- Toutes les épreuves sont nagées selon la formule classement au temps.

■Mode de participation

Il n'y a aucune possibilité d'organiser un tour éliminatoire départemental. Cette compétition est strictement limitée à la participation des nageurs licenciés à la FFN.

Un nageur doit impérativement participer à deux épreuves individuelles ainsi qu'aux relais.

Un club ne peut engager une nouvelle équipe que si toutes les précédentes sont complètes (quatre nageurs participant aux épreuves individuelles).

Chaque équipe sera composée de quatre nageurs.

Une épreuve réservée au remplaçant de chaque équipe pourra être organisée (une seule course par nageur correspondant aux épreuves de la compétition).

Chaque club participant (sauf l'organisateur) est tenu de présenter au minimum un Officiel.

■ Classements spécifiques à la compétition

Pour être classé, chaque club doit participer à toutes les épreuves (individuelles et relais) et dans ce cas, il peut présenter des équipes 2, 3, 4, etc. Seules les équipes complètes sont comptabilisées pour un classement général. Le classement est établi au cumul des points obtenus à la table de cotation par chaque nageur, les points du relais ne sont pas doublés

Un classement masculin, un classement féminin et un classement mixte par catégories (Benjamins-Minimes) seront publiés.

NB - Le relais 4 x (100 m 4 nages) sera coté sur la base du 4 x 100 m nage libre. Il sera déclaré sur extraNat comme un 4 x 100 m 4 N Ind. Chaque nageur réalise un 100 m 4 nages dans le respect des règles FINA.

■ Programme et horaires

O.P. : 8h00 - 1er départ : 9h30

4 x 200 nage libre Dames

100 dos Messieurs

100 brasse Dames

100 papillon Messieurs

100 nage libre Dames

Pause (30')

4 x 100 4 nages Messieurs

O.P. : 14h00 - 1er départ : 15h30

15 heures 15 - Défilé des équipes

4 x 200 nage libre Messieurs

100 dos Dames

100 brasse Messieurs

100 papillon Dames

100 nage libre Messieurs

Pause (30')

4 x 100 4 nages Dames

■ Récompenses

Une coupe aux trois premières équipes Filles et Garçons.

CHAMPIONNAT REGIONAL INTERCLUBS MINIMES

- Dimanche 25 janvier 2015
- 2 réunions
- Lieu : 1 Poule régionale à BETHUNE
- Bassin : 25 m
- Compétition d'animation

Conditions d'accès

- Catégories d'âge : Minimes : F. et G. 14 et 15 ans (2001 et 2000)
- Équipe de 4 nageurs

Engagements Résultats

- Propositions ExtraNat : (11/01/2015)
- Clôture des engagements : (18/01/2015)
- Envoi serveur : J + 1
- Publication web : J + 1 ■
- Réclamations : J + 8
- Droit d'engagement : 18 € par équipe – 40 € en cas de forfait non déclaré

■Détail des épreuves

- Nage libre : 100 m.
 - Dos : 100 m.
 - Brasse : 100 m.
 - Papillon : 100 m.
 - Relais : 4 x 200 m nage libre, 4 x (100 m 4 nages - les relayeurs réalisent chacun un 100 m 4 nages).
- Toutes les épreuves sont nagées selon la formule classement au temps.

■Mode de participation

Il n'y a aucune possibilité d'organiser un tour éliminatoire départemental. Cette compétition est strictement limitée à la participation des nageurs licenciés à la FFN.

Un nageur doit impérativement participer à deux épreuves individuelles ainsi qu'aux relais.

Un club ne peut engager une nouvelle équipe que si toutes les précédentes sont complètes (quatre nageurs participant aux épreuves individuelles).

Chaque équipe sera composée de quatre nageurs.

Une épreuve réservée au remplaçant de chaque équipe pourra être organisée (une seule course par nageur correspondant aux épreuves de la compétition).

Chaque club participant (sauf l'organisateur) est tenu de présenter au minimum un Officiel.

■Classements spécifiques à la compétition

Pour être classé, chaque club doit participer à toutes les épreuves (individuelles et relais) et dans ce cas, il peut présenter des équipes 2, 3, 4, etc. Seules les équipes complètes sont comptabilisées pour un classement général. Le classement est établi au cumul des points obtenus à la table de cotation par chaque nageur, les points du relais ne sont pas doublés

Un classement masculin, un classement féminin et un classement mixte par catégories (Benjamins-Minimes) seront publiés.

NB - Le relais 4 x (100 m 4 nages) sera coté sur la base du 4 x 100 m nage libre. Il sera déclaré sur extraNat comme un 4 x 100 m 4 N Ind. Chaque nageur réalise un 100 m 4 nages dans le respect des règles FINA.

■Programme et horaires

O.P. : 8h00 - 1er départ : 9h30

4 x 200 nage libre Dames

100 dos Messieurs

100 brasse Dames

100 papillon Messieurs

100 nage libre Dames

Pause (30')

4 x 100 4 nages Messieurs

O.P. : 14h00 - 1er départ : 15h30

15 heures 15 - Défilé des équipes

4 x 200 nage libre Messieurs

100 dos Dames

100 brasse Messieurs

100 papillon Dames

100 nage libre Messieurs

Pause (30')

4 x 100 4 nages Dames

Séries nagées toutes catégories confondues

■Récompenses

Une coupe aux trois premières équipes Filles et Garçons pour les Minimes.

Une coupe aux trois premiers du classement combiné des Benjamins et des Minimes.

NATATHLON 12 ans et 13 ans

- Dimanche 15 février 2015 Calais
- Dimanche 22 mars 2015 Denain
- Dimanche 19 avril 2015 Fourmies
- Dimanche 31 mai 2015 Arras

■ 2 réunions

■ Lieu : 1 Poule régionale

2 Poulés départementales (Zone Ouest et Est) - Journées entières

OUEST = districts Maritime Nord + Maritime Sud + Centre Sud

EST = districts Centre Nord + Sambre-Escaut

■ Bassin : 25 m

■ Compétition d'animation qualificative aux finales Nationale, Interrégionale et Régionale du trophée "Lucien ZINS"

Conditions d'accès

■ Catégories d'âge : Benjamins : F. et G. 12 et 13 ans (2003 et 2002)

Engagements Résultats

| | 1 ^{er} Plot | 2 ^{ème} Plot | 3 ^{ème} Plot | 4 ^{ème} Plot |
|-----------------------------|----------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| ■ Propositions ExtraNat : | (01/02/2015) | (08/03/2015) | (05/04/2015) | (17/05/2014) |
| ■ Clôture des engagements : | (08/02/2015) | (15/03/2015) | (12/04/2015) | (24/05/2014) |
| ■ Envoi serveur : | J + 1 | J + 1 | J + 1 | J + 1 |
| ■ Publication web: | J + 1 | J + 1 | J + 1 | J + 1 |
| ■ Réclamations : | J + 8 | J + 8 | J + 8 | J + 8 |
| ■ Droit d'engagement : | 22 € pour l'ensemble des 4 plots | | | |

■ Détail des épreuves

- Nage libre : 100 m, 200 m et 800 m
- Dos : 100 m et 200 m.
- Brasse : 100 m et 200 m.
- Papillon : 100 m et 200 m.
- 4 nages : 400 m.

■ Mode de participation

Les nageurs participent au maximum selon leur choix à 5 épreuves lors de chaque plot et peuvent nager à chaque plot les mêmes épreuves.

Pour être classé et pour participer au trophée « Lucien Zins », il faut avoir nagé l'ensemble des 10 épreuves, les meilleures cotations de chaque épreuve seront retenues pour établir le classement national et 136 nageurs de 2003-2002 seront qualifiés.

Les 136 nageurs de 2003-2002 suivants de l'Inter région Nord-Est seront qualifiés pour la finale Interrégionale.

Seront autorisés à participer aux 4 plots régionaux, les 80 premières Filles et les 80 premiers Garçons classés à l'addition des points du 400 nl et du 100 4 nages des rankings régionaux (16/09/2014 au 01/02/2015).

Chaque club participant (sauf l'organisateur) à une compétition est tenu de présenter au minimum un Officiel.

1er et 3ème plot

8h.00 – 9h.30 - 14h.00 – 15h.30

- | | | | |
|---|---------------------|---|----------------------|
| 1 | 100 Papillon Filles | 1 | 100 Papillon Garçons |
| 2 | 400 4 nages Garçons | 2 | 400 4 nages Filles |
| 3 | 200 Dos Filles | 3 | 200 Dos Garçons |
| 4 | 100 Brasse Garçons | 4 | 100 Brasse Filles |
| 5 | 200 NL Filles | 5 | 200 NL Garçons |

2ème et 4ème plot

8h.00 – 9h.30 - 14h.00 – 15h.30

- | | | | |
|---|---------------------|---|----------------------|
| 1 | 200 Papillon Filles | 1 | 200 Papillon Garçons |
| 2 | 100 NL Garçons | 2 | 100 NL Filles |
| 3 | 200 Brasse Filles | 3 | 200 Brasse Garçons |
| 4 | 100 Dos Garçons | 4 | 100 Dos Filles |
| 5 | 800 NL Filles | 5 | 800 NL Garçons |

■Récompenses

A l'issue des 4 plots et sur un classement NATATHLON (addition des points de la meilleure cotation de chaque épreuve), médailles aux 3 premiers (Filles et Garçons) et cadeaux aux 5 premiers (Filles et Garçons). Les récompenses seront remises lors de la Coupe de France des Départements

CHAMPIONNAT REGIONAL ETE OPEN

Nord – Pas de Calais - Picardie

- Vendredi 12, Samedi 13 et dimanche 14 juin 2015
- 6 réunions
- Lieu :
- Bassin : 50 m - 8 couloirs avec chronométrage électronique.
- Compétition qui qualifie au championnat national 2 été 50 mètres pour les Nageurs (nés en 2001 et avant) ayant réalisé les temps de qualification (Grille interrégionale). Seuls les Nageurs licenciés dans un club de la région peuvent participer à ce championnat.

Conditions d'accès

- Catégories d'âge : F. et G. 14-15 ans (2001-2000)
F. et G. 16-17 ans (1999-1998)
F. et G. 18 ans et plus (1997 et avant)

Toutes séries autorisées à participer

Engagements et Résultats

- Propositions ExtraNat : (29/05/2015)
- Clôture des engagements : (05/06/2015)
- Envoi serveur : J + 1
- Publication web : J
- Réclamations : J +8
- Droit d'engagement : 3.50 € la course

■ Mode de qualification

Les Nageurs pourront participer à 8 épreuves au maximum sous réserve d'avoir les performances dans la base informatique régionale dans chaque épreuve à laquelle le Nageur désire s'inscrire.

Séries nagées toutes catégories. Finales A – B – C « Finales C réservée aux Minimes »

Chaque club participant (sauf l'organisateur) à une compétition est tenu de présenter au minimum un Officiel.

■ Récompenses

Médailles aux 3 premiers de chaque finale A Toutes Catégories confondues et aux 3 premiers des 400, 800 et 1500NL et 400 4 nages.

Vendredi 12 juin 2015

2^e réunion

1^e réunion

Ouverture des portes : 7h30 • Début des épreuves : 9h00

- 50 Dos dames (*séries*)
- 50 Dos messieurs (*séries*)
- 100 Brasse dames (*séries*)
- 100 Brasse messieurs (*séries*)
- 200 Papillon dames (*séries*)
- 200 Papillon messieurs (*séries*)
- 200 NL dames (*séries*)
- 200 NL messieurs (*séries*)
- 1500 NL dames (*séries lentes*)
- 1500 NL messieurs (*séries lentes*)

Ouverture des portes : 15h30 • Début des épreuves : 17h00

- 1500 NL dames (*série rapide*)
- 1500 NL messieurs (*série rapide*)
- 50 Dos dames (finales C*, B, A)
- 50 Dos messieurs (finales C*, B, A)
- 100 Brasse dames (finales C*, B, A)
- 100 Brasse messieurs (finales C*, B, A)
- 200 Papillon dames (finales C*, B, A)
- 200 Papillon messieurs (finales C*, B, A)
- 200 NL dames (finales C*, B, A)
- 200 NL messieurs (finales C*, B, A)

Samedi 13 juin 2015

3^e réunion

Ouverture des portes : 7h30 • Début des épreuves : 9h00

- 100 Papillon dames (*séries*)
- 100 Papillon messieurs (*séries*)
- 50 Brasse dames (*séries*)
- 50 Brasse messieurs (*séries*)
- 50 NL dames (*séries*)
- 50 NL messieurs (*séries*)
- 200 Dos dames (*séries*)
- 200 Dos messieurs (*séries*)
- 200 4 N dames (*séries*)
- 200 4 N messieurs (*séries*)
- 400 NL dames (*séries*)
- 400 NL messieurs (*séries*)

4^e réunion

Ouverture des portes : 15h30 • Début des épreuves : 17h00

- 100 Papillon dames (finales C*, B, A)
- 100 Papillon messieurs (finales C*, B, A)
- 50 Brasse dames (finales C*, B, A)
- 50 Brasse messieurs (finales C*, B, A)
- 50 NL dames (finales C*, B, A)
- 50 NL messieurs (finales C*, B, A)
- 200 Dos dames (finales C*, B, A)
- 200 Dos messieurs (finales C*, B, A)
- 200 4 N dames (finales C*, B, A)
- 200 4 N messieurs (finales C*, B, A)
- 400 NL dames (finales C*, B, A)
- 400 NL messieurs (finales C*, B, A)

Dimanche 14 juin 2015

5^e réunion

Ouverture des portes : 7h30 • Début des épreuves : 9h00

- 400 4 N dames (*séries*)
- 400 4 N messieurs (*séries*)
- 50 Papillon dames (*séries*)
- 50 Papillon messieurs (*séries*)
- 200 Brasse dames (*séries*)
- 200 Brasse messieurs (*séries*)
- 100 Dos dames (*séries*)
- 100 Dos messieurs (*séries*)
- 100 NL dames (*séries*)
- 100 NL messieurs (*séries*)
- 800 NL dames (*séries lentes*)
- 800 NL messieurs (*séries lentes*)

6^e réunion

Ouverture des portes : 14 h 30 • Début des épreuves : 16 h 00

- 800 NL dames (*série rapide*)
- 800 NL messieurs (*série rapide*)
- 50 Papillon dames (finales C*, B, A)
- 50 Papillon messieurs (finales C*, B, A)
- 200 Brasse dames (finales C*, B, A)
- 200 Brasse messieurs (finales C*, B, A)
- 100 Dos dames (finales C*, B, A)
- 100 Dos messieurs (finales C*, B, A)
- 400 4 N dames (finales C*, B, A)
- 400 4 N messieurs (finales C*, B, A)
- 100 NL dames (finales C*, B, A)
- 100 NL messieurs (finales C*, B, A)

| Grille de temps 2014-2015 MESSIEURS | | | |
|--|-----------|-----------|---------------|
| | 2001-2000 | 1999-1998 | 1997 et avant |
| 50 NL | 29.00 | 27.00 | 26.00 |
| 100 NL | 1.03.50 | 58.50 | 57.00 |
| 200 NL | 2.19.00 | 2.12.00 | 2.06.00 |
| 400 NL | 4.50.00 | 4.35.00 | 4.32.00 |
| 800 NL | 10.00.00 | 9.50.00 | 9.40.00 |
| 1500 NL | 20.00.00 | 18.00.00 | 17.30.00 |
| 50 DOS | 36.00 | 33.00 | 31.50 |
| 100 DOS | 1.16.50 | 1.11.00 | 1.07.00 |
| 200 DOS | 2.46.00 | 2.34.00 | 2.24.00 |
| 50 BRASSE | 40.00 | 36.00 | 34.00 |
| 100 BRASSE | 1.28.00 | 1.22.00 | 1.16.00 |
| 200 BRASSE | 3.11.00 | 2.55.00 | 2.48.00 |
| 50 PAPILLON | 34.50 | 31.00 | 28.50 |
| 100 PAPILLON | 1.19.00 | 1.10.50 | 1.06.00 |
| 200 PAPILLON | 3.09.00 | 2.46.00 | 2.40.00 |
| 100 4 NAGES | 1.16.00 | 1.11.00 | 1.08.00 |
| 200 4 NAGES | 2.40.00 | 2.30.00 | 2.25.00 |
| 400 4 NAGES | 6.05.00 | 5.32.00 | 5.10.00 |
| | | | |

| DAMES | | | |
|--------------|-----------|-----------|---------------|
| | 2001-2000 | 1999-1998 | 1997 et avant |
| 50 NL | 32.00 | 31.00 | 30.50 |
| 100 NL | 1.08.50 | 1.07.50 | 1.06.00 |
| 200 NL | 2.30.00 | 2.25.00 | 2.24.00 |
| 400 NL | 5.12.00 | 5.09.00 | 5.06.00 |
| 800 NL | 10.39.00 | 10.25.00 | 10.10.00 |
| 1500 NL | 20.45.00 | 20.00.00 | 19.00.00 |
| 50 DOS | 37.00 | 36.50 | 36.00 |
| 100 DOS | 1.21.00 | 1.18.50 | 1.18.00 |
| 200 DOS | 2.58.00 | 2.46.00 | 2.45.00 |
| 50 BRASSE | 42.50 | 41.00 | 40.50 |
| 100 BRASSE | 1.33.00 | 1.29.00 | 1.26.00 |
| 200 BRASSE | 3.24.00 | 3.15.00 | 3.09.00 |
| 50 PAPILLON | 36.00 | 35.50 | 35.00 |
| 100 PAPILLON | 1.24.00 | 1.21.00 | 1.20.00 |
| 200 PAPILLON | 3.18.00 | 3.14.00 | 3.10.00 |
| 100 4 NAGES | 1.21.00 | 1.18.00 | 1.17.00 |
| 200 4 NAGES | 2.51.00 | 2.44.00 | 2.41.00 |
| 400 4 NAGES | 6.05.00 | 5.51.00 | 5.41.00 |

CHAMPIONNAT REGIONAL INTERCLUBS OPEN DES MAÎTRES

§ Dimanche 30 novembre 2014

§ 2 réunions

§ Lieu : SAINT-OMER

§ Bassin : 25 m

§ **Objet**

Compétition d'animation par équipes qualificative aux Interclubs Nationaux Maîtres et aux Championnats de France des Maîtres.

§ **Modalités d'engagements**

Propositions ExtraNat : 16 novembre 2014 au 23 novembre 2014

Aucun engagement supplémentaire ne sera accepté sur place.

§ **Jury / Forfaits / Modifications**

Pour le bon déroulement de la compétition, chaque club est tenu de présenter au moins 1 officiel (même nageur).

Les forfaits et modification d'équipes seront à déclarer dans les meilleurs délais au secrétariat de compétition.

§ **Catégories**

| Epreuves Individuelles | | |
|--------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Maîtres C1 : 1989 à 1985 | Maîtres C6 : 1964 à 1960 | Maîtres C11 : 1939 à 1935 |
| Maîtres C2 : 1984 à 1980 | Maîtres C7 : 1959 à 1955 | Maîtres C12 : 1934 à 1930 |
| Maîtres C3 : 1979 à 1975 | Maîtres C8 : 1954 à 1950 | Maîtres C13 : 1929 à 1925 |
| Maîtres C4 : 1974 à 1970 | Maîtres C9 : 1949 à 1945 | Maîtres C14 : 1924 à 1920 |
| Maîtres C5 : 1969 à 1965 | Maîtres C10 : 1944 à 1940 | Maîtres C15 : 1919 à 1915 |

| Epreuves de Relais (Dames / Messieurs / Mixtes) | |
|---|------------------------------|
| Maîtres R1 : 100 à 119 ans | Maîtres R4 : 200 à 239 ans |
| Maîtres R2 : 120 à 159 ans | Maîtres R5 : 240 à 279 ans |
| Maîtres R3 : 160 à 199 ans | Maîtres R6 : 280 ans et plus |

§ **Organisation des séries**

Les séries sont mixtes et nagées toutes catégories confondues au temps d'engagement.

§ **Règlement sportif**

Compétition par équipe avec mixité possible (nombre de Dames et de Messieurs indifférent).

Toutes les équipes (mêmes composées uniquement de Dames ou de Messieurs) sont considérées comme mixtes.

Chaque club peut présenter indépendamment des équipes de 10 nageurs et de 6 nageurs (maximum 3 équipes de 10 nageurs et X équipes de 6 nageurs par club).

§ Les épreuves

§ Equipe de 10 nageurs

50 m Nage Libre, 100 m Nage Libre, 400 m Nage Libre
50 m Dos, 100 m Dos
50 m Brasse, 100 m Brasse
50 m Papillon, 100 m Papillon
200 m 4 Nages
Relais 4 x 50 m 4 Nages, 10 x 50 m Nage Libre

§ Equipe de 6 nageurs

50 m Nage Libre, 100 m Nage Libre
50 m Dos, 50 m Brasse, 50 m Papillon
100 m 4 Nages
Relais 4 x 50 m 4 Nages, 6 x 50 m Nage Libre

§ Modalités de participation

§ Equipe de 10 nageurs

Chaque nageur peut participer à 1 épreuve individuelle et aux 2 relais.
La participation au relais 10 x 50 m Nage Libre est obligatoire pour tous les concurrents.
Une équipe supplémentaire peut être engagée si la première est complète (soit 10 nageurs).

§ Equipe de 6 nageurs

Chaque nageur peut participer à 1 épreuve individuelle et aux 2 relais.
La participation au relais 6 x 50 m Nage Libre est obligatoire pour tous les concurrents.
Une équipe supplémentaire peut être engagée si la première est complète (soit 6 nageurs).

§ Calcul des points

Le classement s'effectue d'après la table de cotation fédérale.
Le temps de chaque nageur est affecté d'un coefficient de rajeunissement. (cf. tableau de coefficients Maîtres ci-après issu de l'Annuel Règlement FFN 2014 / 2015).

§ Les points des épreuves individuelles sont calculés comme suit :

Temps réalisé divisé par le coefficient de rajeunissement en fonction de l'épreuve et de la catégorie et calcul des points à la table de cotation FFN.

§ Les points des épreuves de relais sont calculés comme suit :

Pour une relayeuse, le coefficient est pris dans la table spécifique des relais Dames.

Pour un relayeur, le coefficient est pris dans la table individuelle Messieurs.

- 4 x 50 m 4 Nages : cotation FFN du 4 x 50 m 4N messieurs après correction par les coefficients.
- 10 x 50 m Nage Libre : cotation FFN du 10 x 50 NL messieurs après correction par les coefficients.

§ Classements

Classements séparés pour les équipes de 10 nageurs et les équipes de 6 nageurs.

Classements mixtes sur chaque épreuve en fonction des coefficients de rajeunissement.

Classement Combiné par addition des points de la meilleure équipe de 10 nageurs et de la première équipe de 6 nageurs de chaque club.

§ Récompenses

Médaille aux 3 premiers par épreuve individuelle.

Médaille à chaque relayeur des 3 premiers relais.

Coupe aux 3 premières équipes de 10 nageurs.

Coupe aux 3 premières équipes de 6 nageurs.

Coupe au premier club du Classement Combiné (1ère Equipe de 10 nageurs + 1ère équipe de 6).

§ Résultats

A adresser le soir même à : patrice.payen@orange.fr et philippe.roublique@wanadoo.fr

§ Programme & Horaires de la compétition

Les horaires sont facultatifs, l'organisateur se réserve le droit de modifier les horaires en fonction du nombre d'engagements.

Dimanche 30 novembre 2014

O.P. : 8H30 – D.E. : 10H00

1. Relais 4 x 50 m 4 Nages Mixte
2. 400 m Nage Libre Mixte
3. 100 m Papillon Mixte
4. 50 m Dos Mixte
5. 100 m Brasse Mixte
6. 50 m Nage Libre Mixte

O.P. : 14H00 – D.E. : 15H15

7. Relais 6 x 50 m Nage Libre Mixte
8. 50 m Papillon Mixte
9. 100 m Dos Mixte
10. 50 m Brasse Mixte
11. 100 m Nage Libre Mixte
12. 200 m 4 Nages Mixte
13. 100 m 4 Nages Mixte
14. Relais 10 x 50 m Nage Libre Mixte

CHAMPIONNAT REGIONAL HIVER OPEN DES MAÎTRES

§ Samedi 14 et Dimanche 15 février 2015

§ 3 réunions

§ Lieu : AUCHEL

§ Bassin : 25 m

§ Objet

Compétition d'animation qualificative aux Championnats de France Hiver des Maîtres.

§ Modalités d'engagements

Propositions ExtraNat : 31 janvier 2015 au 7 février 2015

Aucun engagement supplémentaire ne sera accepté sur place.

§ Jury / Forfaits

Pour le bon déroulement de la compétition, chaque club est tenu de présenter au moins 1 officiel (même nageur).

Les forfaits seront déclarés dans les meilleurs délais au secrétariat de compétition.

§ Catégories

| Epreuves Individuelles | | |
|--------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Maîtres C1 : 1990 à 1986 | Maîtres C6 : 1965 à 1961 | Maîtres C11 : 1940 à 1936 |
| Maîtres C2 : 1985 à 1981 | Maîtres C7 : 1960 à 1956 | Maîtres C12 : 1935 à 1931 |
| Maîtres C3 : 1980 à 1976 | Maîtres C8 : 1955 à 1951 | Maîtres C13 : 1930 à 1926 |
| Maîtres C4 : 1975 à 1971 | Maîtres C9 : 1950 à 1946 | Maîtres C14 : 1925 à 1921 |
| Maîtres C5 : 1970 à 1966 | Maîtres C10 : 1945 à 1941 | Maîtres C15 : 1920 à 1916 |

| Epreuves de Relais (Dames / Messieurs / Mixtes) | |
|---|------------------------------|
| Maîtres R1 : 100 à 119 ans | Maîtres R4 : 200 à 239 ans |
| Maîtres R2 : 120 à 159 ans | Maîtres R5 : 240 à 279 ans |
| Maîtres R3 : 160 à 199 ans | Maîtres R6 : 280 ans et plus |

§ Organisation des séries

Les séries sont nagées toutes catégories confondues au temps d'engagement.

Les séries de 800 m Nage Libre pourront être mixtes.

Les séries de 800 m Nage Libre pourront être nagées à 2 par couloir.

§ Règlement sportif

Chaque nageur peut participer à 2 épreuves individuelles et à un relais par réunion.

Un nageur ne pourra participer qu'à un seul relais (Dames ou Messieurs ou Mixte).

Les relais mixtes seront obligatoirement composés de 2 Dames et 2 Messieurs.

La composition des relais pourra être modifiée mais devra rester dans la même catégorie.

§ Classements

Classement au temps par catégorie.

Classement aux points en fonction du coefficient de rajeunissement Maîtres

§ Récompenses

Sur les épreuves individuelles, médaille aux 3 premiers nageurs de chaque épreuve toutes catégories confondues à la table de cotation Maîtres (en fonction du coefficient de rajeunissement de chaque épreuve).

Médaille aux relayeurs du premier relais par catégorie Maîtres.

§ Résultats

A adresser le soir même à : patrice.payen@orange.fr et philippe.roublique@wanadoo.fr

§ Programme & Horaires de la compétition

Les horaires sont facultatifs, l'organisateur se réserve le droit de modifier les horaires en fonction du nombre d'engagements.

Samedi 14 février 2015

O.P. : 14H00 – D.E. : 15H00

- 1./2. 800 m Nage Libre Dames / Messieurs
- 3./4. 100 m 4 Nages Dames / Messieurs
- 5./6. 50 m Dos Dames / Messieurs
- 7./8. 200 m Brasse Dames / Messieurs
- 9./10. 100 m Nage Libre Dames / Messieurs
- 11./12. 200 m Papillon Dames / Messieurs
- 13./14. Relais 4 x 50 m Nage Libre Dames / Messieurs
- 15. Relais 4 x 50 m Nage Libre Mixte

Dimanche 15 février 2015

O.P. : 8H30 – D.E. : 9H30

- 16./17. 400 m 4 Nages Dames / Messieurs
- 18./19. 200 m Nage Libre Dames / Messieurs
- 20./21. 50 m Brasse Dames / Messieurs
- 22./23. 100 m Papillon Dames / Messieurs
- 24./25. 100 m Dos Dames / Messieurs
- 26./27. Relais 4 x 100 m NL Dames/Messieurs
- 28. Relais 4 x 100 m Nage Libre Mixte

O.P. : 13H30 – D.E. : 14H30

- 29./30. 400 m Nage Libre Dames / Messieurs
- 31./32. 100 m Brasse Dames / Messieurs
- 33./34. 200 m 4 Nages Dames / Messieurs
- 35./36. 50 m Papillon Dames / Messieurs
- 37./38. 200 m Dos Dames / Messieurs
- 39./40. 50 m Nage Libre Dames / Messieurs
- 41./42. Relais 4 x 50 m 4N Dames / Messieurs
- 43. Relais 4 x 50 m 4 Nages Mixte

CHAMPIONNAT REGIONAL ETE OPEN DES MAÎTRES

§ Dimanche 24 et Lundi 25 mai 2015

§ 3 réunions

§ Lieu : à désigner

§ Bassin : 25 m

§ Objet

Compétition d'animation qualificative aux Championnats de France Eté Open des Maîtres.

§ Modalités d'engagements

Propositions ExtraNat : 10 mai 2013 au 17 mai 2014

Aucun engagement supplémentaire ne sera accepté sur place.

§ Jury / Forfaits

Pour le bon déroulement de la compétition, chaque club est tenu de présenter au moins 1 officiel (même nageur).

Les forfaits seront déclarés dans les meilleurs délais au secrétariat de compétition.

§ Catégories

| Epreuves Individuelles | | |
|--------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Maîtres C1 : 1990 à 1986 | Maîtres C6 : 1965 à 1961 | Maîtres C11 : 1940 à 1936 |
| Maîtres C2 : 1985 à 1981 | Maîtres C7 : 1960 à 1956 | Maîtres C12 : 1935 à 1931 |
| Maîtres C3 : 1980 à 1976 | Maîtres C8 : 1955 à 1951 | Maîtres C13 : 1930 à 1926 |
| Maîtres C4 : 1975 à 1971 | Maîtres C9 : 1950 à 1946 | Maîtres C14 : 1925 à 1921 |
| Maîtres C5 : 1970 à 1966 | Maîtres C10 : 1945 à 1941 | Maîtres C15 : 1920 à 1916 |

| Epreuves de Relais (Dames / Messieurs / Mixtes) | |
|---|------------------------------|
| Maîtres R1 : 100 à 119 ans | Maîtres R4 : 200 à 239 ans |
| Maîtres R2 : 120 à 159 ans | Maîtres R5 : 240 à 279 ans |
| Maîtres R3 : 160 à 199 ans | Maîtres R6 : 280 ans et plus |

§ Organisation des séries

Les séries sont nagées toutes catégories confondues au temps d'engagement.

Les séries de 1500 m Nage Libre pourront être nagées à 2 par couloir.

§ Règlement sportif

Chaque nageur peut participer à 2 épreuves individuelles et à un relais par réunion.

Un nageur ne pourra participer qu'à un seul relais (Dames ou Messieurs ou Mixte).

Les relais mixtes seront obligatoirement composés de 2 Dames et 2 Messieurs.

La composition des relais pourra être modifiée mais devra rester dans la même catégorie.

§ Classements

Classement au temps par catégorie.

Classement aux points en fonction du coefficient de rajeunissement Maîtres

§ Récompenses

Sur les épreuves individuelles, médailles aux 3 premiers nageurs de chaque épreuve toutes catégories confondues à la table de cotation Maîtres (en fonction du coefficient de rajeunissement de chaque épreuve).

Médaille aux relayeurs du premier relais par catégorie Maîtres.

§ Résultats

A adresser le soir même à : patrice.payen@orange.fr et philippe.roublique@wanadoo.fr

§ Programme & Horaires de la compétition

Les horaires sont facultatifs, l'organisateur se réserve le droit de modifier les horaires en fonction du nombre d'engagements.

Dimanche 24 mai 2015

O.P. : 14H00 – D.E. : 15H00

1. / 2. 400 m 4 Nages Dames / Messieurs
3. / 4. 50 m Nage Libre Dames / Messieurs
5. / 6. 200 m Dos Dames / Messieurs
7. / 8. 100 m Papillon Dames / Messieurs
9. / 10. 400 m Nage Libre Dames / Messieurs
11. / 12. 100 m Brasse Dames / Messieurs
13. / 14. Relais 4 x 100 m Nage Libre Dames / Messieurs
15. Relais 4 x 100 m Nage Libre Mixte

Lundi 25 mai 2015

O.P. : 8H30 – D.E. : 9H30

16. 1500 m Nage Libre Messieurs
- 17./18. 50 m Papillon Dames / Messieurs
- 19./20. 200 m Brasse Dames / Messieurs
- 21./22. 100 m Dos Dames / Messieurs
- 23./24. 200 m 4 Nages Dames / Messieurs
- 25./26. 100 m Nage Libre Dames / Messieurs
- 27./28. Relais 4 x 50 m 4N Dames / Messieurs
29. Relais 4 x 50 m 4 Nages Mixte

O.P. : 14H00 – D.E. : 15H00

30. 1500 m Nage Libre Dames
- 31./32. 50 m Dos Messieurs / Dames
- 33./34. 100 m 4 Nages Messieurs/Dames
- 35./36. 200 m Papillon Messieurs/Dames
- 37./38. 50 m Brasse Messieurs / Dames
- 39./40. 200 m Nage Libre Messieurs / Dames
- 41./42. Relais 4 x 50 m NL Messieurs / Dames
43. Relais 4 x 50 m Nage Libre Mixte

REGLEMENT GENERAL

1° ENGAGEMENTS

Tous les engagements se font sur Extranat qui fixe automatiquement la date limite des engagements.

Le chèque du montant des droits d'engagement libellé à l'ordre de :

COMITE REGIONAL FFN 59/62

doit être adressé à: Chantal VASSAUX 51 Rue du Berry à MARCQ EN BAROEUL 59 700

- EPREUVES DE SYNCHRONAT

L'organisateur est dans l'obligation de traiter l'épreuve sur le logiciel NARVAL (dernière mise à jour) le jour de la compétition, et de fournir tous les documents papier nécessaires au jury.

Pour les épreuves se déroulant sur une journée complète, le document de confirmation d'engagement de jury, précisant la disponibilité des officiels (matin et (ou) après midi) doit être adressé par courriel à la Présidente de la Commission. (chantal.vassaux0763@orange.fr)

Pour toute épreuve nécessitant un passage en musique le CD doit être identifiable par l'habillage de CD (E10), sous peine de se voir refuser le passage.

Si plusieurs nageuses utilisent la même musique, 1 seul CD comportant le nom de l'ensemble des nageuses doit être fourni.

- COMPETITIONS

L'organisateur est dans l'obligation de fournir tous les documents papier nécessaires au jury.

Le document de confirmation d'engagement de jury précisant la disponibilité des officiels (matin et (ou) après midi) doit être adressé par courriel à la Présidente de la Commission. (chantal.vassaux0763@orange.fr)

Pour tous les ballets le CD doit être identifiable par l'habillage de CD (E10), sous peine de se voir refuser le passage.

2° OFFICIELS

- EPREUVES DE SYNCHRONAT

Chaque club ne peut engager plus de 12 nageuses par épreuve.

Chaque club est dans l'obligation de présenter 1 Officiel pour 6 nageuses engagées.

Si un club n'a pas d'Officiel et qu'il engage un ou plusieurs Officiels en examen, il ne peut présenter plus de 6 nageuses.

Chaque club est tenu de présenter un officiel du niveau requis pour juger les épreuves sur lesquelles sont engagées ses nageuses.

Les officiels sont obligés d'être présents sur l'ensemble des épreuves par demi-journée même s'ils n'ont pas de nageuses engagées dans certaines épreuves lors de cette demi-journée.

L'engagement sur Extranat par demi-journée doit donc se faire sur tous les niveaux du Synchronat même si des nageuses du club ne sont pas engagées sur un niveau.

La responsable des Officiels nommera le juge arbitre une semaine avant la compétition et lui enverra la liste des juges engagés. Le juge arbitre devra ainsi constituer les jurys pour la compétition.

- COMPETITIONS REGIONALES

Chaque club est dans l'obligation de présenter 1 Officiel du niveau requis sur la compétition.

En cas de manque d'Officiels la Présidente de la Commission Régionale convoquera un ou des Officiels du niveau requis pour assurer le déroulement de la dite compétition.

Les Officiels convoqués seront pris en charge financièrement par le Comité Régional (repas, hébergement et déplacement) et cette prise en charge sera couverte par l'amende de 150 € appliquée aux clubs qui ne présenteront pas d'Officiels.

3°RECOMPENSES

L'ensemble des récompenses (diplômes, médailles....) est à la charge du Comité Régional Nord Pas de Calais.

4°ORGANISATION

EPREUVES DE SYNCHRONAT

- Les épreuves " Découvertes" auront lieu le même jour, dans un ou deux lieux et se dérouleront sur la journée.
- Parcours au sol : le matin
- Epreuves en piscine l'après-midi.
- Chaque compétition de " Journées Découvertes" sera précédée d'une organisation de Pass' Compétition.

- Les 2 Niveaux d'épreuves (Synchro d'Argent et Synchro d'Or) auront lieu le même jour, dans un seul lieu et se dérouleront sur la journée.
Parcours au sol : le matin
Epreuves en piscine l'après-midi.

En raison du nombre important de nageuses dans la Région il pourrait être étudié en cours de saison sportive, des demandes particulières, dérogatoires qui favoriseraient l'organisation générale des épreuves.

REGLEMENT SPORTIF

ENF

Le PASS COMPETITION est obligatoire pour toutes les nageuses nées en 2004 et 2005.

Durant cette saison sportive les nageuses qui doivent passer le PASS COMPETITION pour participer aux compétitions sont celles qui sont nées en: 2004 2005 2006.

JOURNEES DECOUVERTES

Accessible aux nageuses après la validation du PASS SPORT.

Les épreuves du PASS COMPETITION peuvent être passées avant, pendant ou après les épreuves de ce programme.

Les nageuses conserveront leurs épreuves acquises sans limite de temps.

SYNCHRO d'ARGENT

Accessible aux nageuses après la validation du PASS COMPETITION, et des JOURNEES DECOUVERTES.

Les nageuses conserveront leurs épreuves acquises sans limite de temps.

L'épreuve technique comporte des groupes de figures Espoirs et Juniors afin de préparer la nageuse à ses futures participations en compétition en fonction de son âge.

SYNCHRO d'OR

Accessible aux nageuses après la validation du SYNCHRO d'ARGENT.

Les nageuses conserveront leurs épreuves acquises sans limite de temps.

lundi 18 août 2014

CALENDRIER NATATION SYNCHRONISEE 2014/2015

| | | |
|-------------------------------|--|--|
| 4 et 5 Octobre 2014 | Stage Technique Benjamines | Marcq en Baroeul – La Madeleine - Hellemmes |
| 30 Octobre au 2 Novembre 2014 | Stage Technique Benjamines | Lieu Indéterminé en Interrégion |
| 16 Novembre 2014 | Journées Découvertes Pass Compet | Montreuil/Mer Et Cambrai |
| 22 et 23 Novembre 2014 | Journées Automne | Champagne/Ardenne |
| 7 Décembre 2014 | Synchro Or et Argent | |
| 11 au 14 Décembre 2014 | Championnat de France Hiver Espoirs- Juniors-Seniors | Saint Cyprien |
| 18 Janvier 2015 | Journées Découvertes Pass Compet | Hellemmes |
| 1 ^{er} Février 2015 | Synchro Or et Argent | |
| 14 et 15 Février 2015 | Championnat Régional Junior et Toutes Catégories | Arras |
| 7 et 8 Mars 2015 | Championnat N3 Junior et Toutes Catégories | Alsace |
| 15 Mars 2015 | Journées Découvertes Pass Compet | Hellemmes |
| 29 Mars 2015 | Synchro Or et Argent | Boulogne/Mer |
| 7 au 9 Avril 2015 | Championnat de France N2 Junior et Toutes Catégories | |
| 10 au 12 Avril 2015 | Championnat de France N1 ELITE Junior et Toutes Catégories | |
| 11 et 12 Avril 2015 | Championnat Régional Espoirs | |
| 19 Avril 2015 | Challenge Départemental | NORD: Grande Synthe ou Marcq en Baroeul PAS DE CALAIS: |
| 25 et 26 Avril 2015 | Championnat N3 Espoirs | Picardie |
| 12 et 13 Mai 2015 | Championnat de France N2 Espoirs | |
| 14 au 16 Mai 2015 | Championnat de France N1 ELITE Espoirs | |
| 17 Mai 2015 | Challenge Régional | Lille |
| 24 Mai 2015 | Journées Découvertes Pass Compet Synchro Or et Argent | Marcq en Baroeul |
| 30 et 31 Mai 2015 | Championnat Régional | Montreuil/Mer |

| | BENJAMINES | |
|---------------------|---|-------------------|
| 6 et 7 Juin 2015 | Challenge Interrégional | Champagne/Ardenne |
| 13 et 14 Juin 2015 | N3 Benjamins et Séniors Et Highlight | Cambrai |
| 2 et 3 Juillet 2014 | Finale des Jeunes | Bourg en Bresse |
| 4 et 5 Juillet 2015 | Championnat de France Séniors et Highlight | Bourg en Bresse |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

FINALE CHALLENGE NORD PAS DE CALAIS

BENJAMINES - ESPOIRS – JUNIORS- TOUTES CATEGORIES - SENIORS

Date : 17 Mai 2015

Lieu : LILLE

Qualification : en fonction du nombre d'engagements sur les 2 compétitions départementales

Engagements: Extranat

Conditions d'engagement

- Avoir validé le PASS COMPETITION après les épreuves de l'ENF pour les nageuses nées en 2004 – 2005 – 2006
- Ou avoir validé le PASS COMPETITION pour les nageuses nées en 2003 et avant.
- Ou avoir validé des épreuves de socles durant les saisons sportives précédentes.
- Ou avoir participé à la Coupe Promotion durant les saisons sportives précédentes.
- Ou avoir participé à un Championnat Régional - Interrégional – N2 – N1 – Elite durant les saisons sportives précédentes.

Catégories d'âge

Benjamines: 2003 - 2004 – 2005 - 2006

Espoirs: 2000 – 2001- 2002 -2003

Juniors : 1997 – 1998 – 1999- 2000

Toutes Catégories: 2000 et avant

Seniors : 1996 et Avant

RAPPEL: 2003 est l'année charnière où les nageuses sont BENJAMINES et ESPOIRS.

2000 est l'année charnière où les nageuses sont ESPOIRS et JUNIORS.

Les nageuses nées en 2000 sont aussi Toutes Catégories.

Une nageuse peut très bien participer dans les 2 ou 3 catégories mais elle ne peut nager qu'une seule fois dans une épreuve (solo duo et équipe).

Elle ne peut pas nager deux fois la même épreuve dans des catégories d'âge différentes.

Durée des Epreuves

| | SOLO LIBRE | DUO LIBRE | BALLET LIBRE | COMBO |
|-------------------|------------|-----------|--------------|-------|
| BENJAMINES | | 1'45 | 2'30 | |
| ESPOIRS | 1'45 | 2'15 | 3' | |
| JUNIORS | 2' | 2'30 | 3'30 | |
| TOUTES CATEGORIES | | | 3'30 | 3'30 |
| SENIORS | 2' | 2'30 | | |

Un seul Solo et un seul Duo sont autorisés par catégorie d'âge et par club participant.

Un deuxième ballet libre peut être engagé si le premier comptabilise 8 nageuses.

Un deuxième combiné peut être engagé si le premier comptabilise 10 nageuses.

Règlement Général et Jugement: FINA (100% Ballet Libre)

Droits d'engagement: voir page tarifs

Classement: par catégorie d'âge pour chaque épreuve.

Récompenses: médailles à chaque podium

CHAMPIONNAT REGIONAL QUALIFICATIF POUR LA N3

CATEGORIE BENJAMINES

Date : 30 et 31 Mai 2015

Lieu : MONTREUIL/MER

Engagements: sur Extranat

Conditions d'engagements:

Nageuses titulaires du niveau Synchro Découverte minimum.

Catégories d'âge : 2003 – 2004 – 2005 – 2006

RAPPEL : 2003 est l'année charnière où les nageuses sont BENJAMINES et ESPOIRS.

Une nageuse de 2003 peut très bien participer dans les 2 catégories, mais elle ne peut nager qu'une seule fois dans une épreuve (solo duo équipe)

Elle ne peut pas nager deux fois la même épreuve dans des catégories d'âge différentes.

| | EQUIPE | DUO | SOLO |
|------------|--------|------|------|
| BENJAMINES | 3'00 | 2'30 | 2'00 |

Figures Imposées: les 2 obligatoires + 2 figures optionnelles tirées au sort

| | | |
|-----------------------|----------------------------|-------------------------------|
| OBIGATOIRES | 101 Ballet Leg Simple | 301 Barracuda |
| OPTIONNELLES GROUPE 1 | 439 Océanita | 362 Crevette de Surface |
| OPTIONNELLES GROUPE 2 | 311 Coup de Pied à la Lune | 360 Promenade Avant |
| OPTIONNELLES GROUPE 3 | 349 Tour | 406 Poisson Scie Jambe Tendue |

Classement : règlement FINA (50% Figures imposées + 50% Ballet libre)

Droits d'engagement: voir page tarifs

Règlement Général et Jugement: FINA

Récompenses: médailles à chaque podium.

CATEGORIE ESPOIRS

Date : 11 et 12 Avril 2015

Lieu :

Engagements: sur Extranat

Conditions d'engagements:

- Nageuses titulaires du niveau Développement.
- Nageuses ayant validé le niveau Synchro d'Argent durant la saison 2014/2015.

Catégories d'âge : 2000 – 2001 – 2002 – 2003

RAPPEL : 2000 est l'année charnière où les nageuses sont ESPOIRS et JUNIORS.

Une nageuse de 2000 peut très bien participer dans les 3 catégories (ESPOIRS – JUNIORS – TOUTES CATEGORIES) mais elle ne peut nager qu'une seule fois dans une épreuve (solo duo équipe ou combo)

Elle ne peut pas nager deux fois la même épreuve dans des catégories d'âge différentes.

| | EQUIPE | DUO |
|---------|--------|------|
| ESPOIRS | 3' 30 | 2'45 |

Figures Imposées: les 2 obligatoires_+ 2 figures optionnelles tirées au sort

| | | |
|-----------------------|--|----------------------------|
| OBIGATOIRES | 423 Ariane | 301e Barracuda Vrille 360° |
| OPTIONNELLES GROUPE 1 | 342 Héron | 115 Catalina |
| OPTIONNELLES GROUPE 2 | 355h Marsouin Vrille Ascendante 180 ° | 140 Flamenco Jambe Pliée |
| OPTIONNELLES GROUPE 3 | 240 a Albatros 1/2 | 346 Grand Ecart Facial |

Classement : règlement FINA (50% Figures imposées + 50% Ballet libre)

Droits d'engagement: voir page tarifs

Règlement Général et Jugement: FINA

Récompenses: médailles à chaque podium

CATEGORIE JUNIORS

Date : 14 et 15 Février 2015

Lieu : ARRAS

Engagements: sur Extranat

Conditions d'engagements:

- Nageuses titulaires du niveau Développement, ou ayant déjà nagé les années précédentes au niveau N3 N2 N1 ou Elite.
- Nageuses ayant validé durant la saison 2014/2015 le Synchro d'Argent.

Catégories d'âge : 2000 - 1999 – 1998 – 1997 -

RAPPEL : 2000 est l'année charnière où les nageuses sont ESPOIRS et JUNIORS.

Une nageuse de 2000 peut très bien participer dans les 3 catégories (ESPOIRS – JUNIORS – TOUTES CATEGORIES) mais elle ne peut nager qu'une seule fois dans une épreuve (solo duo équipe ou combo)

Elle ne peut pas nager deux fois la même épreuve dans des catégories d'âge différentes.

| | EQUIPE | DUO |
|---------|--------|-----|
| JUNIORS | 4' | 3' |

Figures Imposées: les 2 obligatoires_+ 2 figures optionnelles tirées au sort

| | | |
|-----------------------|----------------------------------|---------------------------|
| OBIGATOIRES | 308 Barracuda Grand Ecart Aérien | 355g Marsouin Tour Vrille |
| OPTIONNELLES GROUPE 1 | 330 c Aurora Spire | 154 Londres |
| OPTIONNELLES GROUPE 2 | 142 Raie Manta | 343 Papillon |
| OPTIONNELLES GROUPE 3 | 112 f Ibis Vrille Continue | 325 Jupiter |

Classement : règlement FINA (50% Figures imposées + 50% Ballet libre)

Droits d'engagement: voir page tarifs

Règlement Général et Jugement: FINA

Récompenses: médailles à chaque podium

TOUTES CATEGORIES

Date : 14 et 15 Février 2015

Lieu : ARRAS

Engagements: sur Extranat

Conditions d'engagements:

- Nageuses titulaires du niveau Développement, ou ayant déjà nagé les années précédentes au niveau N3 N2 N1 ou Elite.
- Nageuses ayant validé durant la saison 2014/2015 le Synchro d'Argent.

Catégories d'âge : 2000 et Après

Durée du Combiné : 4 ' 30

Classement : règlement FINA (100% Ballet Combiné)

Droits d'engagement: voir page tarifs

Règlement Général et Jugement: FINA

Récompenses: médailles à chaque podium

SENIORS

Date : 14 et 15 Février 2015

Lieu : ARRAS

Engagements: sur Extranat

Conditions d'engagements:

- Nageuses titulaires du niveau Développement, ou ayant déjà nagé les années précédentes au niveau N3 N2 N1 ou Elite.
- Nageuses ayant validé durant la saison 2014/2015 le Synchro d'Argent.

Catégories d'âge : 1996 et avant

| | |
|---------------|------|
| DUO TECHNIQUE | 2'20 |
| DUO LIBRE | 3'00 |

TARIFS 2014/2015

| | | |
|--|-----------------|-----------------|
| Engagements en National | 9 € par nageuse | 11 € par ballet |
| Engagements N3 | | |
| Journées Automne | 8 € par nageuse | 8 € par ballet |
| Championnat N3 | 8 € par nageuse | 8 € par ballet |
| Compétitions préparatoires I R N E Engagements Interrégionaux | | |
| Coupe I R N E | 5 € par nageuse | 5 € par ballet |
| Challenge I R N E | 5 € par nageuse | 5 € par ballet |
| Engagements Régionaux | | |
| Challenge | 6 € par nageuse | 6 € par ballet |
| Championnat Régional | 6 € par nageuse | 6 € par ballet |
| Epreuves de Synchro Nat | | |
| Parcours Dansé | 5 € par nageuse | |
| Propulsion Technique | 5 € par nageuse | |
| Propulsion Ballet | 5 € par nageuse | |
| Technique | 5 € par nageuse | |

En cas de non présentation d'officiel du niveau requis pour juger l'épreuve sur laquelle les nageuses du club sont engagées une amende de 150 € sera appliquée afin de rembourser les frais occasionnés par la convocation d'un juge d'un autre club.

L'organisateur d'une compétition de Synchro Nat, ou d'une compétition régionale est exonéré du montant 20 €. de droits d'engagements afin de le dédommager des frais de photocopies des documents pour le jury.

REGLEMENT SPORTIF WATER-POLO SAISON 2014/2015

MERCI D'ADRESSER TOUTE LA CORRESPONDANCE A :

GILBERT VAN STALLE
Président de la Commission
5, Rue Aristide
59493 VILLENEUVE D'ASCO

Tél.: 03-20-84-16-31

Courriel : com.wp.npdc@wanadoo.fr

COMITE REGIONAL NORD/PAS-DE-CALAIS

COMMISSION WATER-POLO

REGLEMENT SPORTIF SAISON 2014-2015

0 - PREAMBULE

L'engagement dans les différentes épreuves régies par la Commission Water-polo Nord/Pas-de-Calais (championnats Nord/Pas-de-calais,U20,U17, U13 et U11 et de Zone Nord, Nationale 3 ,U 17 et U15) vaut acceptation des règlements sportifs, et notamment de ses volets financier et disciplinaire, tout comme la connaissance et l'application du Règlement Intérieur de la Fédération Française de Natation.

L'inscription d'un club dans une épreuve régie par le Comité Régional Nord/Pas-de-Calais ou la Fédération Française de Natation sera refusée si, au moment de sa demande d'inscription, ce club n'est pas à jour de tous les paiements dus, pour la saison précédente, au titre des amendes et/ou des droits d'engagement. Les cas de non-paiement des droits d'engagements et/ou amendes dus ainsi que toutes les questions d'ordre financier faisant l'objet d'un litige ou d'une procédure seront déferés devant l'organisme fédéral compétent.

En tout état de cause, sur saisine de la Commission Fédérale de water-polo (respectivement la Commission Régionale water-polo Nord/Pas-de-Calais), le Comité Directeur de la Fédération Française de Natation (respectivement le Comité Directeur du Comité Régional Nord/Pas-de-Calais), pourra, en cours de saison, amender, préciser ou modifier le présent règlement ou le calendrier des championnats pour se conformer aux règlements sportifs, instructions et statuts de la Fédération Française de Natation, ou à des modifications des Règles du Jeu

1- DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CLUBS

1-1 OBLIGATIONS SPORTIVES

Il est rappelé que les équipes engagées en championnat de France, divisions nationales masculines Pro A à Nationale 2, ont l'obligation d'engager des équipes de jeunes, conformément aux articles 2-4-1, 5-1-3, 6-1-2 du règlement sportif édicté par la Commission Fédérale de Water-polo, ainsi que de disposer d'arbitre fédéraux en nombre suffisant et suffisamment disponibles (Articles 2-3-1 à 2-3-5 du règlement sportif édicté par la Commission Fédérale de Water-polo).

1-2 MATERIEL REGLEMENTAIRE

1-2-1 Les clubs engagés doivent s'assurer de disposer d'un bassin pour toutes les dates et heures auxquelles ils doivent jouer à domicile.

1-2-2 Le club organisateur est responsable de la bonne organisation des matches se déroulant dans son bassin. Il doit notamment s'assurer que ce dernier réponde bien aux prescriptions réglementaires en matière de dimensions et délimitation du champ de jeu, de marquages obligatoires, de dimensions des buts, de présence de sièges en nombre suffisant pour les officiels et remplaçants.

Tous les matches doivent être joués en bassin régulier comportant un champ de jeu se rapprochant autant que possible des dimensions maximales prévues par les règles du jeu :30x20 (wp 1-4).Une dérogation à cette règle est accordée à la catégorie 13 ans .Ces dimensions ne pourront être inférieures à 25mx12.50m,ni supérieures à 30mx20m.

1-2-3 Le club organisateur doit fournir le matériel minimum, nécessaire au bon fonctionnement de la table :

à un chronomètre à grand cadran, pour le décompte du temps de jeu

à un chronomètre à cadran moyen, pour le décompte du temps de possession continue du ballon

à un chronomètre, pour le décompte de la durée des temps morts, et pour le décompte des 3 minutes d'arrêt possible du jeu, en cas de blessure ou maladie d'un joueur.

à un sifflet, pour signaler les fins de périodes et les changements de joueur avant un penalty (3ème faute)

à une corne de brume, pour signaler les 30 secondes de possession continue du ballon

à un tableau d'affichage du score (lisible depuis les bancs des équipes)

à un tableau d'affichage des fautes personnelles (lisible depuis les bancs des équipes)

à un tableau d'affichage du nombre des temps morts pris (lisible depuis les bancs des équipes)

à quatre drapeaux, respectivement :

§ bleu : pour autoriser la rentrée d'un joueur exclu portant un bonnet bleu

§ blanc : pour autoriser la rentrée d'un joueur exclu portant un bonnet blanc

§ rouge : pour signaler la troisième faute personnelle d'un joueur ou la mauvaise rentrée d'un joueur exclu ou de son remplaçant

§ jaune : pour autoriser, conjointement avec le drapeau blanc ou bleu, la rentrée du remplaçant d'un joueur exclu pour brutalité, à l'issue des quatre minutes de jeu effective d'infériorité numérique de son équipe.

Un club disposant d'un système de chronométrage et d'affichage électronique n'est pas dispensé de disposer de tout le matériel ci-dessus énuméré, notamment pour pallier une panne dudit système.

1-2-4 Une seule marque de ballons sera admise par rencontre. Le club organisateur doit, pour cela, fournir au moins cinq ballons de la même marque (voir aussi l'article 4-1-6-3 du présent règlement)

1-3 ARBITRES ET OFFICIELS

- 1-3-1 Le club organisateur de la rencontre a la charge du service d'ordre. Il veillera particulièrement à ce que les arbitres, les juges de but, les officiels de table, les remplaçants et les représentants de la Commission Régionale soient isolés et, si nécessaire, protégés du public.
- Toute faute relevée contre les organisateurs sera soumise, après enquête, à l'Organisme de Discipline Régional spécifique au water-polo.
- 1-3-2 Le club organisateur de la rencontre devra mettre à la disposition des arbitres un vestiaire réservé à eux seuls, séparé de ceux des équipes.
- 1-3-3 Le club organisateur de la rencontre doit s'assurer, sous le contrôle des arbitres, du concours d'au moins :
- à un chronométrateur, pour le décompte du temps de jeu
 - à un chronométrateur, pour le décompte du temps de possession continue du ballon
 - à un secrétaire, pour la tenue de la feuille de match, l'affichage des fautes personnelles, du score et des temps morts
- La présence minimum obligatoire de deux personnes licenciés et titulaire de l'examen officiel B à la table est obligatoire. Sinon le club recevant sera déclaré forfait par l'arbitre
- 1-3-4 Toute personne n'exerçant pas de fonction officielle ne sera pas admise à la table de marque. Tout membre de la Commission Régionale Water-polo ou du Comité Directeur du Comité Régional pourra accéder à la table de marque, de même qu'une personne licenciée du club visiteur.
- 1-3-5 Les officiels, A ou B, devront, à la date du match au cours duquel ils officient, être licenciés et « actifs » (voir articles 1-3-8 et 1-3-9). Le non-respect de ces dispositions sera sanctionné de la façon suivante
- à Pour toute personne non-licenciée à la date du match, ou tout officiel licencié mais non actif au sens des articles 1-3-8 et 1-3-9 ci-dessus, une amende de 27 euros, par personne et par match, pénalisera le club responsable. Toutefois, cette mesure ne s'appliquera qu'à partir de la 2ème infraction constatée.
 - à Pour les non titulaires de la carte d'officiel B, obligation d'obtenir en cours de saison la qualité d'officiel de table (Officiel B) par passage de l'examen. En cas d'échec à cet examen (ou de non-inscription), une amende de 5 € par personne et par match, pénalisera le club responsable, pour la saison concernée. Après cette première saison, cette infraction sera sanctionnée d'une amende de 27 €, conformément à l'alinéa précédent.
- Le récapitulatif et le règlement de ces amendes interviendra en fin de saison, au vu des feuilles de matches (voir aussi l'article 5-2 du présent règlement).
- 1-3-6 Les clubs devront, avec leurs arbitres licenciés et "actifs" (voir articles 1-3-8 et 1-3-9), assurer autant d'arbitrages qu'en nécessitent les matches de leurs équipes à domicile. Au titre de cette règle, il faut comprendre qu'un match à domicile nécessitant deux arbitres, implique l'obligation pour un arbitre du club recevant d'arbitrer deux matches (ou un match pour deux arbitres de ce club). Le non-respect de cette règle sera sanctionné par une amende par match manquant.
- Toutefois, cette règle ne s'appliquera pas à la deuxième (ou plus) équipe d'un même club engagée dans un même championnat de catégorie d'âge.
- Seront comptés comme matches arbitrés par les arbitres d'un club:
- à les matches arbitrés par les arbitres désignés et licenciés au club, dans toutes les catégories, y compris les matches de National 3 et 17 ans, sauf les 11 ans et moins.
 - à en cas d'absence des arbitres officiels désignés, les matches arbitrés par tout arbitre ou autre personne du club, même non-titulaire de la qualité d'officiel A (voir les articles 3-2-3 à 3-2-5 du présent règlement). Il conviendra, dans ce cas, de bien mentionner les noms et clubs d'appartenance desdits arbitres.
- Ne seront pas comptés comme matches nécessitant de "fournir" un arbitre au sens du présent article :
- à les forfaits (et non les matches perdus par pénalité), subis (et non causés) par le club, pour les matches se déroulant à domicile.
 - à les matches qu'aurait du disputer une équipe éventuellement déclarée forfait général, une fois ce forfait général déclaré (tous les matches joués à domicile avant la déclaration du forfait général comptant comme "arbitrages à fournir" au sens du premier alinéa du présent article).
 - à Le récapitulatif et le règlement de cette amende se fera en fin de saison, au vu des feuilles de matches (voir aussi l'article 5-2 du présent règlement).
- 1-3-7 Les officiels A (arbitres) et B (officiels de table) sont recensés sur une liste publiée par l'ERFAN en début de saison, régulièrement mise à jour
- à les officiels "actifs" : officiels stagiaires ou titulaires à jour de leur formation continue.
- 1-3-8 La définition du "statut" d'un officiel B, au sens de l'article 1-3-8 ci-dessus, est la suivante :
- à pour être considérés comme "actifs", les officiels B (officiels de table) devront avoir suivi une séance de formation continue sur une durée glissante de trois saisons (les officiels non retirés figurants sur la liste référente publiée par l'ERFAN en début de saison qui ne sont pas à jour devront assister à une réunion de formation continue pendant la saison 2014-2015, sinon ils perdraient leur titre d'officiel B et seraient retirés de la liste). Si le règlement venait à être modifié, une session avec participation obligatoire serait alors programmée.

- 1-3-9 Un officiel A qui n'aurait pas suivi au moins une (1) réunion de formation continue sur les deux programmées durant la saison, perdra sa qualité d'officiel A et ne sera plus désigné par la Commission Régionale water-polo. Il ne sera redésigné qu'après avoir suivi une nouvelle formation et être reçu à l'examen. Les cas particuliers seront examinés par la commission de water-polo
- Les amendes prévues à l'article 1-3-5 ci-dessus, sont applicables aux officiels A non-licenciés, "retirés".

1.4 OBLIGATIONS FINANCIERES

- 1-4-1 L'engagement dans une ou plusieurs catégories implique l'acceptation du présent règlement, et notamment de son volet financier.
- 1-4-2 Les engagements dans les différentes catégories devront être réglés, sur présentation d'une facture émise par la Commission Régionale de water-polo. Toutefois les frais de fonctionnement devront être réglés en début de saison et joints à la fiche d'inscription
- Les frais d'engagements dans les championnats régionaux et de zone doivent être réglés dès réception de la facture. Ils pourront être réglés en plusieurs fois. Un échéancier sera proposé aux clubs qui en feront la demande. En cas de non respect du paiement de l'échéancier le solde sera exigible immédiatement.
- Sauf accord de la commission de water-polo tout retard entrainera une amende de 500€ par mois de retard.
- 1-4-3 Même dans les conditions visées à l'article 1-4-2, l'inscription d'un club sera refusée par la Commission Régionale si ledit club ne s'est pas acquitté de tous les paiements dus au titre des saisons précédentes (engagements, amendes, frais de participation à des stages...).
- De la même façon, sur demande du Comité Directeur de la Fédération Française de Natation ou de la Commission Fédérale de Water-polo, la Commission Régionale de Water-polo pourra refuser l'inscription d'une équipe ou d'un club qui ne serait pas à jour de toutes les sommes (engagements, amendes...) dues au titre de sa participation aux championnats nationaux des saisons précédentes.
- 1-4-4 Tous les cas liés à l'application de ce volet du règlement, et notamment les cas de non-paiement des sommes dues, pourront être déferés devant l'organisme régional de discipline de première instance spécifique au water-polo.

2- DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX EQUIPES

2-1 COMPETITIONS NATIONALES

| | |
|---|--|
| Coupe de France des régions U14 | joueurs nés en 2001 et 2002 |
| Interzones U16 | Joueurs nés en 1999 et 2000 |
| Coupe de France des régions espoirs féminins U 17 | Joueuses nées en 1998 et 1999 2000 avec simple surclassement et 2001 avec double surclassement |
| Championnat de France U15 G+F | Joueurs nés en 2000, 2001 et 2002 avec simple surclassement |
| Championnat de France U17 | Joueurs nés en 1998, 1999 et 2000 avec simple surclassement |

2-1-2 COMPETITIONS INTERREGIONALES

| | |
|--|---|
| Interclubs U11 | Joueurs nés en 2004, 2005 et 2006 avec simple surclassement |
| Coupe de France des départements U13 mixte | Joueurs nés en 2002 et 2003 |

2-1-3 LES COMPETITIONS DE ZONE ET COMITE :

| | |
|-------------------------------|--|
| Pass compétition (mixte) | Joueurs nés en 2006 et après |
| Interclubs U11 (mixte) | Joueurs nés en 2004, 2004 et 2006 avec simple surclassement |
| Interclubs U13 (mixte) | Joueurs nés en 2002, 2003 et 2004 avec simple surclassement et pass compétition |
| Interclubs U15 (mixte) | Joueurs nés en 2000, 2001 et 2002 avec simple surclassement |
| Interclubs U17 (mixte) | Joueurs nés en 1998, 1999 et 2000 avec simple surclassement |
| Championnat U20 et National 3 | Joueurs nés en 1998 et avant, 1999 avec simple surclassement et 2000 avec double surclassement |

Conformément aux dispositions générales du règlement de la F.F. Natation, pour les jeunes filles, et sauf avis contraire du docteur de la F.F. Natation, les possibilités de surclassement ci-dessus s'appliquent.

Conformément à l'article 1-2-4 du règlement sportif fédéral, " le certificat médical préalable à la pratique sportive du water-polo en compétition autorisant le surclassement, de moins de trois mois, devra être adressé par le club au Comité Régional dont il dépend".

2-2 PRESENTATION DES LICENCES ET SURCLASSEMENTS

- 2-2-1 Tout joueur participant à un match doit, au moment de ce match, être régulièrement licencié. Cela signifie que sa licence doit avoir été "oblitérée" (via Extranat, le logiciel fédéral de prise de licence) par le Comité Régional à la date du match, et pas simplement envoyée ou "en attente d'oblitération".
- Tout joueur né en 2004 et après devra pour participer aux championnats régionaux et de zone être titulaire du pass compétition.
- 2-2-2 Avant chaque match du championnat régional et de Zone Nord, les arbitres ou le délégué doivent se faire présenter les licences des joueurs, ou, à défaut, le "récépissé de prise de licence" (imprimable sur le logiciel "Extranat" dès que la licence est "oblitérée") et une photocopie d'une pièce d'identité
- . Les arbitres interdiront à tout joueur ne présentant pas sa licence ou ce "récépissé de prise de licence" et la photocopie de la pièce d'identité de prendre part au match.
- Si, suite à l'application du présent article, une équipe ne dispose plus des sept joueurs minimum requis pour débiter le match, conformément au règlement du jeu (WP 5-1), elle sera déclarée forfait (voir aussi l'article 4-1-2-1 du présent règlement).
- Lesdits articles seront d'application dans le cadre des championnats régionaux et de zone . Toutefois, tout moyen de justifier son identité sera accepté (et pas uniquement la présentation d'un passeport ou d'une carte d'identité pourvu que ce document soit muni d'une photo).
- 2-2-3 Les surclassements, ou une photocopie de ceux ci, doivent être présentés avec les "récépissés de prise de licences" et le justificatif de l'identité du joueur..
- Sauf à le faire sous leur seule responsabilité civile et pénale, les arbitres interdiront formellement à tout joueur ne présentant pas son surclassement de prendre part au match.

2-3 MULTIPLICITE ET MIXITE

- 2-3-1 Tout club a la possibilité d'engager plusieurs équipes dans un même championnat. Toutefois, un joueur ne pourra passer, au sein d'un club et dans une même catégorie, d'une équipe à l'autre. Chaque infraction à cette règle serait sanctionnée par la perte du(des) match(es) par pénalité (-1 point marqué et - 8 à la différence de buts, sauf si le score du match est plus défavorable pour l'équipe pénalisée).
- 2-3-2 Un club engageant plusieurs équipes dans un même championnat devra, avant le début de ce championnat, faire parvenir à la Commission Régionale la liste des joueurs constituant chacune de ses équipes. A défaut, tout joueur "appartiendra" à l'équipe pour laquelle il a, chronologiquement, joué en premier.
- 2-3-3 Il est possible d'engager des équipes mixtes dans toutes les catégories d'âge (U11 à U20 et plus), sauf dans le championnat de Nationale 3 Zone Nord.

3- DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX ARBITRES

3-1 DESIGNATION DES ARBITRES

- 3-1-1 Conformément au règlement sportif fédéral (article 2-3-1), la liste des arbitres pouvant officier en championnat de France est proposée par la Commission Régionale à la Commission Fédérale. Un arbitre n'officiant pas dans les championnats Nord/Pas-de-Calais et/ou de Zone Nord ne figurera par sur la liste transmise par la Commission Régionale à la Commission Fédérale de Water-polo, qui tranchera en dernier ressort sur le statut "fédéral" dudit arbitre.
- Par ailleurs, il est ici rappelé l'article 2-3-5 des règlements sportifs fédéraux, à savoir "qu'un arbitre est désigné tout au long de la saison sportive pour le compte du club qu'il déclare représenter en début de saison ». Cette disposition sera aussi d'application dans le cadre des championnats régionaux.
- 3-1-2 Les arbitres doivent vérifier avant chaque rencontre les instructions diffusées par les Commissions Régionale et Fédérale de Water-polo.
- 3-1-3 La Commission désignera deux arbitres pour tous les matches, sauf ceux des catégories U 13, où un seul arbitre sera désigné.
- 3-1-4 Un arbitre ne pourra en aucun cas être récusé par un club, pour quelque motif que ce soit.

- 3-1-5 Les matches de la catégorie U11 pourront faire l'objet de désignations par la Commission Régionale, mais seront arbitrés par un jeune poloïste du club organisateur ou de l'un des clubs en présence.

3-2 RETARD OU ABSENCE DE L'ARBITRE

- 3-2-1 Un arbitre arrivant en retard ne pourra officier qu'à la condition de se présenter au bassin avant le début de la seconde période. Passé ce délai, il ne sera plus autorisé à officier et ne pourra prétendre au remboursement de ses indemnités de déplacement pour ce match.
- 3-2-2 En cas d'absence de l'un seulement des deux arbitres désignés pour un match, l'arbitre présent officiera seul.
- 3-2-3 En cas d'absence de (des) l'arbitre(s) désigné(s) par la Commission Régionale, il sera fait successivement appel à :
- à Deux arbitres officiels neutres, c'est à dire n'appartenant pas à un des clubs en présence. S'il n'y a qu'un seul arbitre officiel neutre présent, il officiera seul.
 - à Un arbitre officiel appartenant à chacun des clubs en présence. Si un seul des clubs présente un arbitre officiel, celui ci arbitrera seul.
 - à Les deux personnes les plus qualifiées présentes, une pour chaque club. Ces personnes devront être obligatoirement licenciées. En aucun cas, une personne non-licenciée ne pourra arbitrer.
- Pour les matches 13 ans et moins, pour lesquels un seul arbitre est désigné, la même procédure sera appliquée, et, dans ce cas, deux arbitres peuvent éventuellement officier.
- 3-2-4 Le club organisateur doit obligatoirement assurer le déroulement de la rencontre prévue. En aucun cas l'absence des arbitres ne pourra être invoquée comme une cause de non-déroulement d'un match. En cette circonstance, les deux équipes auront match perdu par pénalité (voir article 4-1-1-4 du présent règlement).
- 3-2-5 En cas d'application des dispositions de l'article 3-2-3 du présent règlement, il conviendra de faire figurer sur la feuille de match, outre le nom du(des) arbitre(s) ayant officié, le nom de leur club d'appartenance, ceci pour une bonne et juste application de l'article 1-3-6 du présent règlement.

3-3 INDEMNITES DE DEPLACEMENT

- 3-3-1 Pour toutes les désignations qu'elle effectuera en championnat régional et de zone, la Commission Régionale réglera directement aux arbitres leurs indemnités de déplacement, suivant le barème annexé au présent règlement (article 6-3).
- 3-3-2
- à Lorsqu'un arbitre officie lors de deux (ou plus) matches consécutifs du championnat régional, il ne pourra être remboursé, pour le second (et plus) match que sur la base du tarif pour le deuxième match (voir barème à l'article 5-3 du présent règlement).
 - à Un arbitre officiant pour un (ou plus) match(es) du championnat régional, avant ou après un match de championnat national (pro A à Nationale 3), ne pourra prétendre qu'à un remboursement sur la base du tarif pour le deuxième match (voir barème à l'article 5-3 du présent règlement).
 - à Un arbitre officiant pour un (ou plus) match(es) du championnat national 3, avant ou après un match de championnat national (pro A à Nationale 2), ne pourra prétendre qu'à un remboursement sur la base du tarif pour le deuxième match (voir barème à l'article 5-3 du présent règlement).
- 3-3-3 En cas d'absence du(des) arbitre(s) désigné(s) par la Commission Régionale, la(les) personne(s) officiant en remplacement, conformément à l'article 3-2-3 du présent règlement, ne pourra(ont) prétendre à aucune indemnité de déplacement.
- 3-3-4 Pour toutes les catégories, la feuille de match devra être envoyée à la Commission Régionale sous deux jours maximum.
- 3-3-5 Afin d'effectuer les vérifications réglementaires il est demandé aux arbitres d'être présents 30mn au minimum avant le début de la rencontre

4- DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CHAMPIONNATS

4-1 DISPOSITIONS COMMUNES

4-1-1 DEROULEMENT, RESULTATS DES MATCHES ET CAS D'EGALITE

4-1-1-1 Tous les matches se joueront conformément au règlement du jeu et aux consignes édictés par la F.I.N.A. Pour tous les tournois réunissant trois équipes ou plus, un effectif maximal de 13 joueurs sera autorisé sur l'ensemble du tournoi (article 4-1-2-1 du présent règlement).

4-1-1-2 Les championnats pourront se dérouler suivant différentes formules :

à par matches aller et retour. Ces matches pourront, éventuellement et en fonction du nombre d'équipes engagées, être doublés.

à par matches aller et retour, éventuellement disputés par poules et/ou précédés d'une phase préliminaire et/ou suivis d'une phase finale. Ces phases pourront se dérouler sous forme de matches "secs", de matches aller et retour avec match d'appui.

à Le "format" de chaque championnat sera annoncé lors de la réunion des clubs du début de saison.

4-1-1-3 Tous les matches peuvent se terminer sur un score nul. Toutefois, lors des matches pour lesquels un résultat non-nul est requis, en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire seront suivies de l'épreuve des pénalités, conformément à l'article WP 11-3 des Règles du jeu, rappelé ci-dessous :

RAPPEL DE LA REGLE WP 11-3 :

« S'il y a égalité de buts à la fin du temps réglementaire à l'occasion de rencontres pour lesquelles un résultat définitif est requis, la partie se poursuivra par l'épreuve des pénalités

(Note : Si un tir de penalty est nécessaire, la procédure suivante sera suivie :

S'il implique deux équipes ayant juste achevé le match, le tir commencera immédiatement et les mêmes arbitres seront en fonction

Dans les autres cas, le tir interviendra 30 minutes après l'achèvement du dernier match de ce tour, ou à la première occasion pratique. Les arbitres en fonction dans le plus récent match de ce tour seront utilisés pourvu qu'ils soient neutres

a *Si deux équipes sont impliquées, les entraîneurs respectifs des équipes seront invités à désigner cinq (5) joueur et le gardien de but qui participeront au tir de penalty. Le gardien de but peut être changé à tout moment, pourvu que le remplaçant figure sur la liste de l'équipe pour ce match*

a *Les cinq (5) joueurs désignés devront être notés dans un ordre donné et cet ordre déterminera la séquence au cours de laquelle ces joueurs tireront vers le but des adversaires. La séquence ne peut pas être modifiée.*

a *Aucun joueur exclu du match n'a qualité pour figurer sur la liste des joueurs appelés à tirer ou comme remplaçant du gardien de but*

Si le gardien est exclu pendant le tir de penalty, un joueur parmi les cinq (5) désignés peut remplacer le gardien mais sans les privilèges du gardien de but. A la suite du tir de penalty, le joueur peut être remplacé par un autre joueur ou le gardien de but remplaçant

a *Ces tirs doivent avoir lieu alternativement à chaque extrémité du bassin, et tous les joueurs, à l'exception joueur assurant le tir et du gardien de but défenseur, devront être assis sur le banc de l'équipe*

a *L'équipe tirant la première sera désignée par pile ou face*

Si les équipes sont à égalité à la suite des cinq (5) tirs de penalty initiaux, les mêmes cinq (5) joueurs tireront alternativement jusqu'à ce qu'une équipe perde et que l'autre marque

Si trois équipes ou plus sont impliquées, chaque équipe assurera cinq (5) tirs de penalty contre chacune des autres équipes. L'ordre du premier tir sera déterminé par tirage au sort. »

4-1-1-4 Le décompte des points est le suivant :

à match gagné : 3 points

à match nul : 1 points

à match perdu : 0 point

à match perdu par forfait ou pénalité : -1 point et – 8 à la différence de buts, sauf si le score du match est plus défavorable pour l'équipe pénalisée

4-1-1-5

seront départagées conformément aux règles FINA, comme rappelé ci-dessous :

RAPPEL DES ARTICLES BL 8.6.3.1 A BL 8.6.3.2.4. DU REGLEMENT FINA 2005-2009.

BL 8.6.3. EX-AEQUO.

BL 8.6.3.1. Si deux (2) équipes sont à égalité de points, le classement sera ensuite établi comme suit : En cas d'égalité entre deux ou plusieurs équipes, à la fin d'un championnat ou d'un tournoi, celles-ci

BL 8.6.3.1.1. L'équipe ayant gagné le match entre les deux (2) équipes sera placée devant.

BL 8.6.3.1.2. Si le match entre les deux (2) équipes a entraîné un nul, un classement doit être établi ensuite sur leurs résultats contre les autres équipes, incluant les équipes à égalité, dans l'ordre de leur classement ; d'abord basé sur la différence de buts, et ensuite basé sur les buts marqués. La comparaison sera faite d'abord avec l'équipe classée devant ou à égalité, et ensuite, s'il y a encore ex-aequo, avec l'équipe suivante, et ainsi de suite.

BL 8.6.3.1.3. S'il y a encore ex-aequo, l'ex-aequo sera résolu en faisant tirer par chaque équipe six pénalités dans le but de l'adversaire en alternance. La première équipe tirera son premier penalty, puis l'autre son premier penalty, etc... Si un ex-aequo subsiste encore après cette procédure, chaque équipe tirera encore alternativement jusqu'à ce qu'une équipe marque et l'autre échoue. Différents membres de l'équipe peuvent tirer chaque penalty. La procédure doit être menée à la suite du dernier match de chaque tour ou à la première occasion pratique.

BL 8.6.3.2. Si trois (3) équipes ou plus sont à égalité de points, le classement se poursuivra comme suit :

BL 8.6.3.2.1. A tout moment pendant la mise en pratique de cet article BL 8.6.3.2., si le nombre d'équipes ex-aequo est réduit à deux, les articles BL 8.6.3.1.1., BL 8.6.3.1.2. et BL 8.6.3.1.3. seront appliqués.

BL 8.6.3.2.2. Les résultats entre les équipes ex-aequo détermineront les classements. La comparaison sera faite d'abord d'après les points des matches entre elles, puis par la différence de buts, et ensuite sur les buts marqués.

BL 8.6.3.2.3. Si plus de deux (2) équipes sont encore ex-aequo, un classement doit être établi ensuite sur leur résultats contre les autres équipes, incluant les équipes à égalité, dans l'ordre de leur classement ; d'abord basé sur la différence de buts, et ensuite basé sur les buts marqués. La comparaison sera faite d'abord avec l'équipe classée devant ou à égalité, et ensuite, s'il y a encore ex-aequo, avec l'équipe suivante, et ainsi de suite.

BL 8.6.3.2.4. S'il y a encore ex-aequo, l'ex-aequo sera résolu en faisant tirer par chaque équipe six pénalités dans le but de l'adversaire en alternance. La première équipe tirera son premier penalty, puis l'autre son premier penalty, etc... Si un ex-aequo subsiste encore après cette procédure, chaque équipe tirera encore alternativement jusqu'à ce qu'une équipe marque et l'autre échoue. Différents membres de l'équipe doivent tirer chaque penalty. La procédure doit être menée à la suite du dernier match de chaque tour ou à la première occasion pratique.

4-1-2 FORFAITS ET PENALITE

- 4-1-2-1 Chaque équipes sera composée de treize (13) joueurs(ses) maximum sur la feuille de match. Dans tous les cas où les compétitions se déroulent sous forme de tournoi (trois équipes et plus), quinze (15) joueurs ou joueuses sont autorisés à participer mais seulement treize (13) sur la feuille de match. Une équipe se présentant à moins de 7 joueurs pour débiter un match sera déclarée forfait, conformément au règlement du jeu (WP 5-1)
- 4-1-2-2 Une équipe ne pouvant débiter le match à l'heure prévue (retard, manque de joueurs, matériel du match non-prêt, officiels en nombre insuffisant...) sera déclarée forfait. La décision éventuelle de différer, par sportivité, le début d'un match pour éviter ce forfait, ne peut être prise qu'avec l'accord explicite du club adverse et des arbitres, et dans la mesure où ce retard, limité à 15 minutes, n'oblige pas à différer le début d'un éventuel match se déroulant ensuite. Qu'un seul des deux arbitres ou que l'équipe adverse ne soit pas d'accord pour différer, suffit à déclarer ce forfait.
- 4-1-2-3 En cas de forfait causé au match aller par une équipe qui devait se déplacer, le match retour se jouera, sauf accord contraire entre les deux clubs, dans le bassin de l'équipe qui devait recevoir lors du match aller. La date, l'heure et le lieu de ce match retour devront être transmis, par le club ayant subi ce forfait, à la Commission Régionale dans la quinzaine suivant ce forfait. Dans le cas où ce délai ne serait pas respecté, le match retour se déroulerait comme prévu au calendrier initial, sans que le club ayant subi le forfait au match aller puisse alors prétendre au remboursement des frais de déplacement engagés pour ce match retour.
- 4-1-2-4 En cas de forfait causé au match aller ou retour par une équipe jouant à domicile, celle-ci devra, sur demande de son adversaire, lui régler les frais de déplacement engagés, conformément à l'article 4-1-2-6 du présent règlement, si celui-ci s'est déplacé.
- 4-1-2-5 En cas de forfait causé au match retour par une équipe qui devait se déplacer, celle-ci devra, sur demande son adversaire, lui régler les frais de déplacement engagés au match aller, conformément à l'article 4-1-2-6 du présent règlement.

- 4-1-2-6 Les frais seront remboursés sur présentation d'une facture de bus ou, en cas d'utilisation de voitures, sur la base du barème en vigueur, annexé au présent règlement (article 5-3). On comptera alors un maximum de quatre voitures déplacées (13 joueurs + 1 entraîneur + 1 dirigeant + 4 chauffeurs). Ce calcul déterminera dans tous les cas (même pour le déplacement d'un bus) le montant maximal remboursable, et devra tenir compte du nombre de personne effectivement déplacées.
- 4-1-2-7 Dans tous les cas, l'équipe déclarée forfait supportera seule l'amende prévue à l'article 5-2 du présent règlement, ainsi que la totalité des frais d'arbitrage (correspondant aux frais dus par les deux équipes sauf pour le cas prévu à l'article 4.1.2.10) .
- 4-1-2-8 Dans le cas d'un forfait lors d'un match 20 ans et plus à 13 ans et moins, les frais d'arbitrage ne seront remboursés, en fin de saison, qu'à l'équipe n'étant pas à l'origine du forfait.
- 4-1-2-9 Un match perdu par pénalité ou abandon équivaut à un match perdu par forfait.
- 4-1-2-10 Au cas où, lors d'un même match, les deux équipes seraient déclarées perdantes par forfait et/ou pénalité, chaque équipe serait redevable de l'amende prévue à l'article 5-2 du présent règlement.
Si ce cas se présente au match aller, le match retour se déroulera comme prévu initialement au calendrier, et aucune équipe ne pourra alors prétendre au remboursement des frais de déplacement engagés tant au match aller qu'au match retour.
- 4-1-2-11 A l'exception du championnat N3 trois forfaits dans un championnat valent forfait général, avec l'amende prévue à l'article 6-2 du présent règlement.
Un équipe forfait général ne sera pas classée et aucun des matches auxquels elle a participé ne sera pris en compte pour établir le classement final du championnat.
Toutefois, si l'un de ces matches, non pris en compte pour le classement final, a donné lieu à des sanctions sportives et/ou financières, celles-ci seront maintenues.
Un équipe déclarée forfait général conformément aux dispositions du présent article peut se voir appliquer les articles 4-1-2-4 à 4-1-2-6 du présent règlement.
- 4-1-2-12 Une équipe déclarant forfait général avant le début du championnat sera remboursée de ses droits d'engagement, mais se verra appliquer l'amende prévue (voir article 6-2 du présent règlement).
Une équipe déclarant (ou étant déclarée) forfait général après le début du championnat ne sera pas remboursée de ses droits d'engagement, qui resteront dus.
Par "début du championnat" il faut entendre la seconde (chronologiquement) des deux dates suivantes :
à la date du premier match du calendrier initialement établi pour la catégorie (article 4-1-4-1)
à la date effective du premier match de la catégorie
- 4-1-2-13 Pour la catégorie U15, la phase de brassage se déroulant sous forme de tournoi une équipe absente à un tournoi (2 rencontres) sera déclarée FORFAIT GENERAL

4-1-3 CALENDRIER ET DEROGATIONS

- 4-1-3-1 Le calendrier de chaque phase d'un championnat est établi par la Commission régionale de water-polo en fonction du nombre d'équipes engagées dans chaque catégorie (voir aussi l'article 4-1-1-2 du présent règlement).
- 4-1-3-2 Avant le début de chaque phase d'un championnat, et avant la date limite fixée, catégorie par catégorie, par la Commission Régionale de Water-polo pour le dépôt de ces dérogations, par la Commission régionale de Water-polo, les clubs ont la possibilité, en se mettant d'accord avec leurs différents adversaires, de modifier les dates et heures des matches les opposant.

Concernant les matches programmés le mercredi après-midi (avant 19h00), mais aussi et surtout le samedi (après 14h00), et notamment ceux de la phase "Zone Nord" du championnat de Nationale 3, la Commission Régionale n'étant pas, compte tenu des diverses contraintes (professionnelles, désignations fédérales...), en mesure d'assurer à coup sur la présence du nombre requis d'arbitres pour officier, il est précisé ici qu'en aucun cas l'absence d'arbitre(s) ne pourra donner lieu au remboursement de la part des droits d'engagement propres aux matches concernés.

En conséquence, pour permettre un déroulement des matches avec le nombre requis d'arbitres (suivant la catégorie), il est vivement suggéré aux clubs d'éviter de programmer des matches aux jours et heures susmentionnés (mercredi après-midi et samedi).
- 4-1-3-3 Dans les conditions visées à l'article 4-1-4-2, les clubs peuvent jouer un match à n'importe quelle date et heure, dès lors que cette date n'est pas postérieure à la date de fin de championnat, fixée, catégorie par catégorie, par la Commission Régionale de Water-polo.
Ces dérogations seront consignées sur le formulaire prévu à cet effet et renvoyées à la Commission Régionale de Water-polo avant la date limite définie à l'article 4-1-4-2

- 4-1-3-4 En cas de désaccord entre deux clubs sur la date et/ou l'heure d'un match, la date fixée initialement par la Commission Régionale sera considérée comme définitive, et l'horaire par défaut du match sera alors de 15h00, pour un match le dimanche, et 20h30, pour un match le samedi ou en semaine.
- 4-1-3-5 Passée la période initiale de dérogations, fixée à l'article 4-1-4-2, plus aucune dérogation ne sera acceptée sauf si cette demande est faite, **par courrier ou courriel**, signé par les deux clubs concernés, auprès du Président de la Commission Régionale de Water-polo, au plus tard six semaines (de date à date) avant la date prévue du match.
- 4-1-3-6 Toute dérogation "hors période" sera soumise à la commission régionale de water-polo.
En début de saison, la Commission pourra préciser un certain nombre de dates protégées, dates auxquelles aucun match officiel régional ne pourra avoir lieu.
Les dates des stages, rassemblements, tournois des équipes régionales (Comité ou Zone) sont prioritaires. Un club faisant participer à un match un(des) joueur(s) retenu(s) dans l'une de ces équipes (ou présélection) plutôt que de permettre à ce(s) joueur(s) d'honorer sa(leurs) sélection(s) (ou présélection) sera pénalisé d'une amende de 31 € par infraction et par joueur. De la même façon, le club d'un joueur sélectionné pour une finale nationale (Interzones ou Intercomités) et qui n'y participerait pas, serait redevable de cette même amende, augmentée de la totalité des frais de stage engagés par la Commission Régionale pour ce joueur (voir article 5-2 du présent règlement).
- 4-1-3-7 Les cas de force majeure seront examinés, au coup par coup, par la Commission Régionale de Water-polo.
- 4-1-3-8 Report de match suite à des conditions météorologiques extrêmes.
 Par application du principe de précautions en cas d'alerte orange émise par le site officiel de météo France sur le lieu de compétition, le lieu de départ de l'équipe visiteuse ou le trajet un match pourra être reporté par une demande préalable de l'une des deux équipes auprès du président de la commission de water-polo, au moins 12 heures avant la rencontre.
 Ces alertes concernent les conditions météorologiques suivantes : Vent violent, pluie inondations neige et verglas. Sont exclues les autres alertes telle que canicule ou grand froid.
 En cas d'alerte rouge (vent violent pluie-inondations, neige et verglas) le président ordonnera le report des matches des journées concernées par cette alerte rouge.

4-1-4 FAUTES DISQUALIFIANTES (EDA), CARTON ROUGE - REGLEMENT ISCIPLINAIRE

- 4-1-4-1 L'attention est attirée sur la nécessaire lecture du règlement disciplinaire (ANNEXE 1), et plus particulièrement de son article 16, spécifique au water-polo
- 4-1-4-2 Tout joueur exclu définitivement sans remplacement (EDA + P + 4 minutes d'infériorité numérique) pour brutalité fera l'objet d'un rapport par le(les) arbitre(s) désigné(s) et sera suspendu d'office pour trois matches (dont un avec sursis). Une procédure disciplinaire sera éventuellement ouverte à son encontre, sans préjudice des sanctions ultérieures qui pourront être appliquées.
 Tout joueur exclu définitivement avec remplacement (EDA) ou écopant d'un carton rouge fera l'objet d'un rapport par le(les) arbitre(s) désigné(s) et recevra au minimum un avertissement.
- 4-1-4-3 Toute personne autre qu'un joueur ayant reçu un carton rouge sera sanctionné par 2 matches de suspension dont un avec sursis.
- 4-1-4-4 Suite à l'attribution d'un carton rouge ou d'une exclusion définitive avec ou sans remplacement (EDA ou EDA+P+4mn), le(s) délégué(s) de(s) l'équipe(s) concernée(s) devra(ont) contresigner la feuille de match dans la partie prévue à cet effet. Il conviendra alors de préciser au délégué de l'équipe concernée que le fait de contresigner ne vaut pas reconnaissance de la faute et de ses motifs, mais signifie simplement qu'il reconnaît avoir été informé par le(s) arbitre(s) de la teneur de leur rapport. En tout état de cause, celui qui a été sanctionné, et non son club, conserve la possibilité, conformément à l'article 16 du règlement disciplinaire (ANNEXE 1), de contester le bien fondé de la décision arbitrale devant l'organisme régional de discipline de première instance spécifique au water-polo.
- 4-1-4-5 Les matches de suspension seront purgés à partir de la réception de la notification de la commission de water-polo, jusqu'à expiration de la sanction infligée dans l'ordre du calendrier initial. Par calendrier initial, il faut comprendre le calendrier tel qu'établi après la période initiale de dérogation définie aux articles 4-1-3-2 à 4-1-3-4.
- 4-1-4-6 Il n'est pas accepté la fonction de joueur- entraîneur

4-1-5 DISPOSITIONS COMMUNES DIVERSES

- 4-1-5-1 L'équipe à domicile (ou l'équipe la première nommée en cas de tournoi) jouera en bonnets blancs et débitera le match à la gauche de la table de marque. L'équipe à l'extérieur (ou l'équipe la seconde nommée en cas de tournoi) jouera en bonnets bleus et débitera le match à la droite de la droite de la table de marque
- 4-1-5-2 Dans le cas de déroulement spécifique (soleil, mur d'un seul coté du champ de jeu...) ou sur simple demande d'un des capitaines, les arbitres effectueront un tirage au sort pour déterminer de quel côté de la table de marque débitera chaque équipe.
- 4-1-5-3 Pour les catégories « 20 ANS & PLUS » à « 15 ANS & MOINS », les ballons seront de grand modèle (de type MIKASA 6000, EPSAN 5, CONTI 5...). Pour les catégories « 13 ANS & MOINS » ainsi que pour les féminines, les ballons seront de petit modèle (de type MIKASA 6009, EPSAN 4, CONTI 4...). Pour la catégorie « 11 ANS & MOINS », les ballons seront de tout petit modèle (de type MIKASA 6008 ou équivalent)
- Il est souhaitable qu'une seule marque de ballon soit admise lors d'un match. Il incombera donc au club organisateur de mettre à disposition cinq ballons de la même marque, et en bon état. A défaut les ballons de l'équipe visiteuse pourront être utilisés et/ou mélangés à ceux du club organisateur.
- 4-1-5-4 Dans le cas où un match serait arrêté définitivement en cours de partie l'arbitre ne peut décider de la suite à donner à l'arrêt de cette rencontre. Il appartiendra alors à la Commission Régionale, au vu du rapport de l'arbitre et/ou du délégué, de déterminer le résultat :match acquis/match à rejouer/match perdu par pénalité sauf si un organisme disciplinaire doit se prononcer sur le résultat dans le cadre de sa saisine
- 4-1-5-5 Dans le cas d'une faute technique d'arbitrage ou de la table de marque, la Commission Régionale sera seule compétente pour décider, selon la nature de la faute technique et ses conséquences sur le résultat du match, s'il y a lieu ou non de faire rejouer ce match.
- 4-1-5-6 Dans le cas où un match serait à rejouer suite à l'application de l'article 4-1-6-5, les frais de déplacement de l'équipe (définis tel qu'à l'article 4-1-2-7 du présent règlement), ainsi que les frais d'arbitrage seraient pris en charge par la Commission Régionale, si la faute technique incombait aux arbitres, et par le club recevant, si la faute technique incombait à la table de marque.
- 4-1-5-7 La participation des joueurs étrangers et des joueurs transférés est régie par le règlement intérieur, les statuts et le Règlement sportif water-polo de la Fédération Française de Natataion.
- 4-1-5-8 Tous les cas non prévus au présent règlement seront examinés par la Commission Régionale, par l'organisme régional de discipline de première instance spécifique au water-polo, ou par toute autre organisme régional et/ou fédéral ayant compétence.

4-2 PREMIERE COMPETITION REGIONALE U 11

- 4-2-1 Cette compétition se déroulera en 2 parties .La première préparatoire au passage du pass-compétition,la deuxième sous forme de tournoi à 4 dont les règles sont définies dans l'article 4-2-4
- 4-2-2 Cette compétition s'adresse aux joueurs nés en 2004-2005 et 2006 (le sauv nage et le pass sports de l'eau seront obligatoire pour passer le pass compétition)
- 4-2-3 Le calendrier de cette première compétition, seront précisés lors d'une réunion spécifique , regroupant les représentants des clubs ayant fait acte de candidature.
- 4-2-4 La deuxième partie de cette première compétition se déroule sous forme d'un tournoi qui a pour principes :
- § chaque équipe joue le même nombre de match
 - § chaque équipe est arbitrée par un ou deux jeunes arbitres
- chaque équipe doit présenter au minimum un jeune arbitre

4-2-4-1

Les règles préconisées pour cette première compétition sont les suivantes :

Article 1 - Les équipes

Les équipes sont composées de 6 joueurs (5 joueurs de champ et un gardien) mixité autorisée.

Annuel Règlements 2014 / 2015 • 319

Article 2 - Champ de jeu

Les dimensions du champ de jeu sont de 25 m sur 15 m au maximum, et de 15 m sur 10 m au minimum.

Marquage de la ligne de penalty en Vert à 4 m.

Marquage de la ligne de hors-jeu en rouge à 2 m.

Les dimensions des buts sont de 2,15 m sur 0,75 m.

Le ballon utilisé est un ballon de taille 3.

§

Article 3 - Durée du match

2 périodes de 12 minutes avec un intervalle de 3 minutes entre les périodes.

Le temps de jeu ne s'arrête pas sauf après un but.

Un seul temps mort de 1 minute autorisé par rencontre.

Pas de temps de possession de balle sauf si l'arbitre estime une perte de temps.

Article 4 - Règles du jeu

Un joueur ayant commis 4 fautes graves ne peut plus participer au jeu.

Un joueur exclu peut revenir dans le jeu après avoir clairement émergé la tête hors de l'eau dans la zone de prison.

La réception de la balle à deux mains est autorisée, mais le lancer (passe ou tir) n'est autorisé qu'à une seule main.

Après une faute le joueur exécutant le coup franc ne peut tirer directement au but.

Le gardien de but ne peut être remplacé que :

- après un but ;
- pendant un temps mort ;
- pendant l'intervalle entre les deux périodes ;
- si l'arbitre arrête le jeu en cas d'accident.

4-2-5

Une équipe absente à un tournoi sera déclarée forfait. Trois forfaits valent forfait général (voir amende prévue à l'article 5-2)

CHAMPIONNAT NATIONAL N3 ZONE NORD

- 5-5-1 La fédération française ayant confié au comité Nord Pas de Calais l'organisation de la phase préliminaire de Nationale 3, (de la zone nord) l'engagement dans ce championnat vaut l'acceptation des règlements sportifs, disciplinaires et financiers du comité régional Nord Pas de Calais
- 5-2-2 Le comité Nord Pas de Calais élabore le championnat N3 . Ce championnat est présenté à la réunion préparatoire à laquelle tous les clubs participants sont invités. Les clubs peuvent modifier ce championnat soit en inversant les matches à domicile soit en modifiant la date en respectant la plage de 8 jours avant ou après la date initiale. Une date limite pour ces dérogation est fixée à cette réunion. Passé cette date la demande doit être faite sur le formulaire en respectant les consignes.
- 5-3 Une équipe sera déclarée forfait général suite à 2 forfaits et ne sera pas remboursée de ses droits d'engagements (voir amendes)
- 5-4 Tout joueur de 21 ans (nés en 1994 et avant) dès lors qu'il aura été inscrit une seule fois sur une feuille de match de l'équipe première d'un club ne pourra plus participer aux matches de championnat avec l'équipe seconde. Toutefois cette disposition ne s'appliquera pas aux joueurs de 15 à 20 ans (nés de 1995 à 2000)

Le coût de l'engagement en national 3 phase préliminaire sera calculé en fonction du nombre d'équipes et des frais réellement engagés.

| | |
|-----------|--|
| 6- | CHAMPIONNAT U17 HONNEUR PHASE DE BRASSAGE |
|-----------|--|

Les équipes sont réparties en 4 secteurs géographiques placés sous la responsabilité d'une zone qui proposera une organisation qui sera validée par la FFN (minimum 10 rencontres)

Cette phase de brassage se déroule entre octobre et décembre 2014. Le coût est calculé en fonction du nombre d'équipes et du nombre de matches

6 - DISPOSITIONS FINANCIERES GENERALES

6-1 FRAIS D'ENGAGEMENT

Les droits de participation pour la saison 2014-2015 sont fixés comme suit :

| | | |
|--|-------|------------------------------|
| Frais d'engagement et de fonctionnement aux championnats régionaux | 180 € | 330€ (clubs hors comités) |
| Frais de participation au championnat U11 ans (par équipe) | 50 € | |
| Frais de participation au championnat U 13 ans (par équipe et par match) | 31 € | |
| Frais de participation au championnat U15 ans (par équipe et par match) | 67€ | 100€ (clubs hors du comités) |
| Frais de participation au championnat régional U17 (par équipe et par match) | 62 € | |
| Frais de participation au championnat U20 et plus (par équipe et par match) | 62€ | |

6.2 AMENDES

Rappel des amendes prévues au règlement pour la saison 2014-2015 :

| | | |
|---|--|--|
| Participation à la table de marque d'une personne non licenciée ou d'un officiel licencié « retiré » | Art. 1-3-5 1 ^{er} alinéa | 27 € par infraction constatée |
| Participation à la table de marque d'un licencié, inscrit à l'examen mais non reçu | Art. 1-3-5 2 ^{ème} alinéa | 5 € par infraction constatée |
| Participation à la table de marque d'un licencié non titulaire de l'examen d'officiel (2 ^{ème} année et au-delà) | Art. 1-3-5 2 ^{ème} alinéa | 27 € par infraction constatée |
| Participation à la table de marque d'un officiel « retiré » ou arbitrage d'un arbitre « retiré » | Art. 1-3-5 3 ^{ème} alinéa + Art. 1-3-10 | 5 € par infraction constatée |
| Défaut d'arbitrage | Art. 1-3-6 | 27 € par match, par arbitre |
| Amende pour match perdu par forfait ou pénalité | Art. 4-1-2-7 Art. 4-1-2-10 | 150 € |
| Amende pour forfait par tournoi | Art 4-2-10 | 150€ |
| Forfait général déclaré avant le début du championnat | Art. 4-1-2-12 | 100 € |
| Forfait général après le début du championnat | Art. 4-1-2-11 Art. 4-1-2-12 Art .4-2-10 | 100 € + les droits d'engagement |
| Non-participation d'un joueur à une sélection ou présélection en équipe régionale ou de Zone Nord | Art. 4-1-4-6 | 50 € par infraction, par joueur + les éventuels frais de stage engagés |
| Amende pour retard de paiement | Art.1-4-2 | 500€ par mois de retard |
| Forfait pour une rencontre national 3 | | 1000€ |
| Forfait général national 3 | | 2000€ |
| Forfait pour une rencontre phase de brassage U17 | | 1000€ |

Championnats régionaux

Indemnités pour une distance domicile/piscine/domicile (ALLER et RETOUR) en championnat régional:

- à Utilisation de la voiture, quel que soit le kilométrage.
- à Remboursement des kilomètres sur justificatif de la distance parcourue (prendre Internet Michelin, plus rapide et favorisant les autoroutes. En cas de choix multiple la distance la plus courte sera prise en compte)
- à Prix du kilomètre 0,35 €
- à Remboursement des frais de péage sur présentation des justificatifs (les duplicatas ne sont pas admis comme justificatif)
- à Indemnité de match 6 €
- à Kilométrage minimum remboursé : 42 kilomètres A/R ($42 \times 0,35 + 6$) soit 21 € le match
- à Indemnité pour le 2^{ème} match : 21€
- à Repas 15€ sans justificatif si distance supérieure à 300 kilomètres A+R et le début de la rencontre à 19h et après ou le dimanche entre 12h et 14h
- à Les demandes particulières seront traitées par la commission water-polo

NOTA : la Commission Régionale de water-polo a adopté le principe d'une valorisation des matches de championnat régional, arbitrés le dimanche et le mercredi avant 19H00 (horaire de début du match), dont le montant est fixé à 8 € par match arbitré.

Championnat Nationale 3 Zone Nord et 17 ans Nationale phase de brassage

Indemnités pour une distance domicile/piscine/domicile (ALLER-RETOUR) en championnat de Nationale 3 et 17 ans Zone Nord :

- à Utilisation de la voiture, quel que soit le kilométrage
- à Remboursement des kilomètres sur justificatif de la distance parcourue (prendre Internet Michelin, plus rapide et favorisant les autoroutes. En cas de choix multiple la distance la plus courte sera prise en compte)
- à Prix du kilomètre 0,35 €
- à Remboursement des frais de péage sur présentation des justificatifs (les duplicatas ne sont pas admis comme justificatif)
- à Indemnité de match 40 €
- à Repas 15€ sans justificatif si distance supérieure à 300km A+R et le début de la rencontre à 19h et après ou le dimanche entre 12h et 14h
- à Kilométrage minimum remboursé : 57 kilomètres A/R ($57 \times 0,35 + 40$) soit 60 € le match
- à Indemnité pour le 2^{ème} match : 60€
- à En cas de tournoi sur un week-end le barème maximum de remboursement de l'hébergement avec PD sera de 70€ sur justificatifs
- à Les demandes particulières seront traitées par la commission water-polo

RAPPEL DE L'ARTICLE 3-3-2 DU PRESENT REGLEMENT

- à Lorsqu'un arbitre officie lors de deux (ou plus) matches consécutifs du championnat régional, il ne pourra être remboursé, pour le second (et plus) match que sur la base du tarif pour le deuxième match (voir barème à l'article 5-3 du présent règlement).
- à Un arbitre officiant pour un (ou plus) match(es) du championnat régional, avant ou après un match de championnat national
- à (Elite à Nationale 3), ne pourra prétendre qu'à un remboursement sur la base du tarif pour le deuxième match (voir barème à l'article 5-3 du présent règlement).
- à Un arbitre officiant pour un (ou plus) match(es) du championnat national 3, avant ou après un match de championnat national (Elite à Nationale 2), ne pourra prétendre qu'à un remboursement sur la base du tarif pour le deuxième match (voir barème à l'article 5-3 du présent règlement)
- à Un arbitre qui manque un match pour lequel il a été désigné sera suspendu le mois suivant. En cas de récidive au cours de la même saison la sanction sera doublée.



COMITE DEPARTEMENTAL
DE NATATION **NORD**

REGLEMENT GENERAL

SAISON 2014-2015





Benjamin MERCIER
Président

REGLEMENT GENERAL DU COMITE DEPARTEMENTAL DU NORD DE NATATION SAISON SPORTIVE 2014-2015

Comme chaque année, vous trouverez dans les pages suivantes, le règlement général du Comité Départemental du Nord pour la saison 2014-2015. La saison 2013-2014 a mis en lumière le travail de nos diverses commissions, et notamment la parfaite coopération et synergie entre nos deux commissions natation, la Commission Technique, présidée par M. Philippe TODOSKOFF, et la Commission Organisation, présidée par Mme Catherine RUSSE. Ces deux commissions travailleront de plus en plus ensemble cette saison, ce dont je ne puis que me féliciter.

Outre la mise en place des nouveaux programmes « conseillés » par la Fédération Française de Natation, concernant les Poussins et les plus jeunes (Natathlon « 11 ans & moins », Natathlon « 10 ans & moins », réservés aux seuls titulaires du Pass'Compét), le Comité Départemental a décidé de permettre à tous nos jeunes nageurs licenciés d'avoir la possibilité de découvrir la compétition, en ouvrant à tous les nageurs licenciés, qu'ils soient titulaires ou non du « Pass'Compét » (ENF 3) les deux « journées Avenirs », qui sont maintenues, ainsi que les éliminatoires de la Coupe TRISTRAM. Par contre la finale de la Coupe TRISTRAM, compétition plus que trentenaire, ne sera ouverte qu'aux nageurs titulaires du « Pass'Compét » (ENF 3).

Par ailleurs, la continuité et la dynamisation restent les maîtres mots du programme sportif, puisque les modifications apportées la saison dernière, sont maintenues, notamment :

- § les engagements *via* la plate-forme Extranat.fr (seules les trois compétitions ouvertes à tous les nageurs seront traitées *via* Extranat Pocket, qui permet de « s'affranchir informatiquement » de l'obligation du « Pass'Compét »).
- § l'organisation d'une session de « Pass'Compét » lors des deux « journées Avenirs », avec, en contrepartie, l'obligation pour chaque club y inscrivant un nageur de présenter au moins un évaluateur ENF 3.
- § l'obligation, sous peine d'amende, de fournir au moins un officiel par club lors des compétitions par district, ce qui répond au double objectif de permettre à toutes nos compétitions de pouvoir se dérouler sans problème, et avec le nombre d'officiels requis, mais aussi d'inciter, autant que possible, à la formation de nouveaux officiels.

Par ailleurs, la traditionnelle réunion régionale de début de saison ayant été supprimée, le Comité du Nord organisera une réunion de rentrée afin d'expliquer la conception, la philosophie, les enjeux et les

objectifs du programme natation course. La date de cette réunion a été fixée au jeudi 18 septembre 2014.

Dernier sujet, et pas le moindre, qu'il convient d'aborder, l'aspect financier des activités du Comité Départemental (organisation de compétitions, regroupements, stages, sélections départementales, soutien aux clubs et aux athlètes...), qui, dans un contexte économique général « tendu », est, plus encore qu'avant, un domaine à surveiller de très près. C'est pour cela que le Comité Départemental a entrepris de mettre à plat l'ensemble des sommes dues par les clubs (et la plupart du temps payées en temps et heure), même si ce travail a pu être parfois mal perçu, du fait de quelques « bugs ». Ce travail continue encore à l'heure où je vous écris. Ainsi :

- § chaque club ayant adhéré au « compte de paiement » recevra en début de saison un état définitif de sa situation. Toujours basé sur le volontariat, ce système, intrinsèquement excellent, doit être définitivement fiabilisé avant d'envisager un éventuel passage au statut d'obligation.
- § les « dates de rappel » seront strictement appliquées cette saison. En effet, il est anormal que des retards de paiement importants et/ou répétés soient constatés, alors que la règle de base veut que les droits d'engagements (notamment) soient payés dès l'engagement.

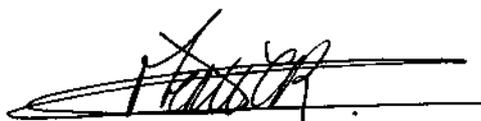
Enfin, le Comité Départemental a sans doute aussi contribué à entretenir le « flou » avec plusieurs changements d'adresse pour les envois de chèques. Aussi, vous voudrez bien noter que tous les paiements dus au Comité Départemental (abonnement annuel, engagements, amendes ...) doivent être désormais envoyés à une seule et unique adresse (à l'exception de toute autre), à savoir :

Mme Catherine RUSSE
36 Rue de Rennes
59200 TOURCOING
Adresse mail : russe.catherine@orange.fr

Cette saison, comme toutes les précédentes et celles à venir, je maintiendrai le cap d'une politique résolument orientée vers le domaine sportif, dans laquelle le Comité Départemental continuera à consacrer l'essentiel de ses ressources au bénéfice du plus grand nombre de nos sportifs. Ce fut, et cela restera l'axe prioritaire de la politique que j'ai souhaité impulser dès mon arrivée à la tête du Comité Départemental, et dont je ne dévierai point.

En tout état de cause, comme chaque début de saison, je vous remercie de porter toute l'attention nécessaire à la lecture de ce règlement, et vous souhaite une excellente saison sportive 2014-2015.

Dans l'attente du plaisir de vous retrouver sur les bords des bassins du département et d'ailleurs.



Benjamin MERCIER

Le mot du Président du Comité Départemental du Nord

Pages 69 & 70

TITRE 1 : GESTION DES COMPETITIONS DE NATATION

| | |
|---|---------------|
| 1- Organisation | Pages 74 & 75 |
| 1.1 Dates des compétitions | Page 74 |
| 1.2 Compétitions de district | Page 74 |
| 1.3 Compétitions à centre unique | Pages 74 & 75 |
| 2- Engagements | Pages 75 & 76 |
| 2.1 Obligation de licence | Page 75 |
| 2.2 Procédure de transmission des engagements | Page 75 |
| 2.3 Montant et paiement des droits d'engagement | Page 76 |
| 3- Officiels | Pages 76 à 78 |
| 3.1 Compétitions de district | Page 76 |
| 3.2 Compétitions à centre unique | Pages 76 & 77 |
| 3.3 Tenue et vestiaire | Page 77 |
| 3.4 Représentation du Comité Départemental | Page 77 |
| 3.5 Remboursement des juges-arbitres | Pages 77 & 78 |
| 4- Transmission des résultats | Page 78 |

TITRE 2 : REGLEMENT FINANCIER DE LA NATATION ET ABONNEMENT DEPARTEMENTAL

| | |
|--|---------------|
| Préambule | Page 78 |
| 5- Abonnement départemental annuel | Pages 78 & 79 |
| 5.1 Montant et perception | Pages 78 & 79 |
| 5.2 Exonération | Page 79 |
| 6- Amendes | Pages 79 & 80 |
| 7- Paiement des droits d'engagement | Pages 80 & 81 |
| 7.1 Solde des dettes en début de saison et dates de rappel | Page 80 |
| 7.2 Exonération | Pages 81 & 14 |
| 7.3 Procédure de paiement des engagements | Page 81 |
| 7.4 Engagements des compétiteurs handisport | Page 81 |
| 8- Compte de paiement | Pages 82 & 83 |
| 8.1 Mise en place | Page 82 |
| 8.2 Principe de fonctionnement | Page 82 |
| 8.3 Montant initial et seuil de relance par club | Page 83 |
| 9- Tarifs saison 2014-2015 | Pages 83 & 84 |
| 9.1 Abonnement, déplacements, indemnités et amendes | Pages 83 & 84 |
| 9.2 Droits d'engagement | Page 84 |
| 9.3 Aide aux clubs | Page 84 |

TITRE 3 : DEPLACEMENTS ET ORGANISATION

| | |
|---|---------|
| 10.1 Autorisation de déplacement | Page 85 |
| 10.2 Autorisation d'organisation | Page 85 |
| Formulaire de demande d'autorisation de déplacement | Page 86 |
| Formulaire de demande d'organisation | Page 87 |

TITRE 4 : RAPPELS ET ADRESSES UTILES

| | |
|----------------------------|---------|
| Rappels et adresses utiles | Page 88 |
|----------------------------|---------|

TITRE 5 : REGROUPEMENTS ET STAGES DEPARTEMENTAUX DE NATATION

| | |
|--|---------|
| Regroupements et stages départementaux de natation | Page 89 |
|--|---------|

TITRE 6 : TABLEAU RECAPITULATIF ET FICHES DETAILLEES DES COMPETITIONS DE NATATION

| | |
|--|-----------------|
| Tableau récapitulatif des compétitions de natation | Page 90 |
| 1 ^{ère} Journée d'automne | Page 91 |
| 2 ^{ème} Journée d'automne | Page 92 |
| Championnat du Nord open hiver | Pages 93 à 95 |
| 1 ^{ère} Journée Avenirs | Page 96 |
| 1 ^{ère} Journée Médailles des benjamins | Page 97 |
| 2 ^{ème} Journée Avenirs | Page 98 |
| 1 ^{ère} Journée qualificative | Page 99 |
| 2 ^{ème} Journée Médailles des benjamins | Page 100 |
| Eliminatoires de la Coupe TRISTRAM | Page 101 |
| Natathlon « 10 ans & moins » 1 ^{er} plot | Pages 102 & 103 |
| Natathlon « 11 ans & moins » 1 ^{er} plot | Pages 104 & 105 |
| 2 ^{ème} Journée qualificative | Page 106 |
| Natathlon « 10 ans & moins » 2 ^{ème} plot | Pages 107 & 108 |
| Natathlon « 11 ans & moins » 2 ^{ème} plot | Pages 109 & 110 |
| 3 ^{ème} Journée qualificative | Page 111 |
| Meeting Départemental des poussins | Page 112 |
| Finale Médailles des benjamins | Page 113 |
| Championnat Open des Maîtres | Pages 114 à 116 |
| Natathlon « 10 ans & moins » 3 ^{ème} plot | Pages 117 & 118 |
| Natathlon « 11 ans & moins » 3 ^{ème} plot | Pages 119 & 120 |
| Meeting Départemental qualificatif | Pages 121 & 122 |
| Finale de la Coupe Tristram | Page 123 |
| Meeting Départemental du Nord Open | Pages 124 à 126 |
| Natathlon « 10 ans & moins » Finale régionale | Pages 127 & 128 |
| Natathlon « 11 ans & moins » Finale Régionale | Pages 129 & 130 |

TITRE 7 : NATATION SYNCHRONISEE

Natation synchronisée

Pages 131 & 132

TITRE 8 : ECOLE DE LA NATATION FRANCAISE « PASS'SPORT DE L'EAU »

Ecole de la Natation Française « Pass'sports » de l'eau

Page 133

TITRE 9 : WATER-POLO

Water-polo

Page 134

TITRE 1 : GESTION DES COMPETITIONS DE NATATION

1 - ORGANISATION.

Les compétitions doivent être préparées en respectant scrupuleusement le règlement afférent à chacune d'entre elles, et notamment :

- les catégories d'âge
- l'ordre des épreuves

1.1 – DATES DES COMPETITIONS.

Les dates de toutes les compétitions (à centre unique et par district) sont fixées par la Commission Technique Natation Course et validées par le Comité Directeur du Comité Départemental. QUELLE QU'EN SOIT LA RAISON, CES DATES NE PEUVENT PAS ETRE MODIFIEES, SAUF AVEC L'ACCORD PREALABLE ECRIT DU COMITE DIRECTEUR DU COMITE DEPARTEMENTAL (OU, A DEFAUT, DU BUREAU DU COMITE DEPARTEMENTAL).

Dans le cas où cette règle d'intangibilité des dates de compétitions ne serait pas respectée, et qu'une compétition se déroulerait à une date modifiée sans l'accord préalable du Comité Directeur du Comité Départemental (ou, à défaut, du Bureau), tous les résultats de tous les nageurs engagés dans cette compétition ne seraient pas pris en compte pour les qualifications à une autre compétition, pour les sélections en équipe départementale, pour l'enregistrement des performances...

Par contre, l'ensemble des droits d'engagement payés pour cette compétition non-autorisée seraient perdus pour les clubs y ayant participé (ou seraient dus, pour ceux qui ne les auraient pas acquittés).

1.2 - COMPETITIONS PAR DISTRICT.

Lors des compétitions par district, les clubs organisateurs ont la responsabilité de :

- _ la réception des bordereaux d'engagements
- _ la gestion informatique de la compétition
- _ la préparation et l'impression du programme
- _ les fiches de course (fourniture et impression)
- _ la fourniture du personnel nécessaire au bon déroulement de la compétition, à savoir :
 - Ø navette(s)
 - Ø speaker
 - Ø chambre d'appel
 - Ø réception des forfaits
- _ l'envoi des résultats

1.3 – COMPETITIONS A CENTRE UNIQUE.

Les compétitions à centre unique sont sous la responsabilité conjointe du Comité Départemental et du club organisateur, avec la répartition des charges ci-dessous.

Le Comité Départemental a la responsabilité de :

- _ la désignation d'un représentant du Comité Directeur
- _ la réception des bordereaux et des droits d'engagements
- _ le chronométrage semi automatique (installation et gestion)
- _ la gestion informatique de la compétition
- _ l'établissement du programme
- _ les fiches de course (fourniture et impression)
- _ les listes de chronométrage
- _ l'envoi et la diffusion des résultats
- _ l'établissement du bilan financier de la compétition

Le club organisateur a la responsabilité de :

- _ la mise à disposition des équipements et l'installation du matériel (piscine, lignes d'eau, chaises, sonorisation...)
- _ l'impression du programme (document à imprimer fourni par le Comité Départemental)
- _ la fourniture du personnel nécessaire au bon déroulement de la compétition, à savoir :
 - Ø navette(s)
 - Ø speaker
 - Ø chambre d'appel
 - Ø réception des forfaits

Uniquement pour les compétitions à centre unique, le club organisateur sera exonéré des droits d'engagements et sera dédommagé de 30 € par réunion, montant alloué pour les boissons des officiels (1 boisson par réunion).

2 - ENGAGEMENTS.

2.1 – OBLIGATION DE LICENCE.

Tout nageur participant à une compétition doit avoir sa licence « oblitérée » par le Comité Régional à la date limite d'engagement. Le statut de la licence d'un nageur peut être vérifié en temps réel sur le site de la Fédération Française de Natation (www.ffnatation.fr , rubrique « *Les licences/Extranat.fr* »). Aucune performance réalisée avant la date d'oblitération ne sera prise en compte.

2.2 –PROCEDURE DE TRANSMISSIONS DES ENGAGEMENTS.

Sauf pour les deux « Journées Avenirs » et pour les éliminatoires de la « Coupe Tristram », les engagements de toutes les compétitions organisées sous l'égide du Comité Départemental Nord, qu'elles soient « à centre unique » ou « par district », se feront uniquement et exclusivement *via* EXTRANAT.FR, à l'exclusion de tout autre moyen. Aussi, il est recommandé aux clubs participants de bien vérifier les dates d'engagements, et de s'y conformer, aucune dérogation n'étant possible.

Les engagements pour les deux « Journées Avenirs » et pour les éliminatoires de la « Coupe TRISTRAM » se feront par Extranat Pocket.

2.3 – MONTANT ET PAIEMENT DES DROITS D'ENGAGEMENT.

Le montant des droits d'engagement est fixé pour chaque compétition par le Comité Directeur du Comité Départemental et figure sur la fiche propre à chaque compétition dans le présent document. On en trouvera un récapitulatif au paragraphe 9.2.

Uniquement pour les compétitions à centre unique, le club organisateur sera exonéré des droits d'engagement et sera dédommagé de 30 € par réunion, montant alloué pour les boissons des officiels (1 boisson par réunion).

Les modalités de paiement des engagements sont détaillées au paragraphe 7.3. Merci d'y porter toute l'attention nécessaire.

En tout état de cause, le montant des engagements dus sera déterminé par le nombre d'engagements, indépendamment des forfaits et/ou absence constatés lors de la compétition.

3 – OFFICIELS.

Tout officiel participant à une compétition doit avoir sa licence « oblitérée » par la région à la date de cette compétition. Le statut de la licence d'un officiel peut être vérifié en temps réel sur le site de la Fédération Française de Natation (www.ffnatation.fr , rubrique « Les licences/Extrranat.fr »).

3.1 - COMPETITIONS PAR DISTRICT.

Tout club participant à une compétition par district est tenu de présenter le nombre d'officiels déterminé par le Responsable de District lors de la réunion de district début de saison. Le nombre minimum est d'un (1) officiel par club et par réunion auquel au moins un nageur de ce club serait engagé. Il est rappelé ici que l'amende prévue pour non présentation d'officiels (paragraphe 9.1) sera perçue pour chaque officiel manquant.

Le Responsable du District désigne le juge-arbitre de la compétition, qui sera le seul officiel indemnisé par le Comité Départemental, et à qui il est demandé de noter le manque éventuel d'officiels et les événements non conformes au règlement.

Les officiels en examen ne sont pas comptabilisés dans les officiels représentant leur club, à l'exception des « stagiaires A ».

3.2 – COMPETITIONS A CENTRE UNIQUE.

Sauf dispositions particulières précisées sur le programme de la compétition, pour les compétitions départementales à centre unique, chaque club participant doit fournir un officiel par réunion pour laquelle ce club compterait au moins six (6) engagements (NB : engagement et pas engagés). Les clubs pourront consulter sur le site internet du Comité du Nord, le nombre d'officiels qu'ils devront fournir par réunion, en fonction de leur nombre d'engagements dans cette réunion. Il est rappelé que la présentation d'un officiel est basée sur les engagements et non sur les participations effectives lors de la réunion concernée. C'est à dire, qu'un club ayant 10 engagements inscrits au programme d'une réunion, dont les nageurs ne nageraient, au final, que 5 courses, serait redevable de la présence d'un officiel pour cette réunion.

Pour le cas particulier de la finale de la Coupe TRISTRAM, épreuve par équipe, chaque club ayant au moins une équipe engagée devra fournir un (1) officiel pour toute la durée de la finale.

Dans le cadre des dispositions édictées aux deux alinéas précédents, chaque officiel représentant son club doit donc impérativement s'inscrire sur la feuille de jury afin que son club ne soit pas pénalisé d'une amende pour non présentation d'officiel d'un montant de 30 € (voir Article 6).

Le Responsable du District dans lequel se déroule la compétition à centre unique désigne le Juge Arbitre, à qui il est demandé de noter l'éventuel manque d'officiels ainsi que les événements non conformes au règlement.

Seul le club organisateur d'une compétition à centre unique est dispensé de présenter un officiel. Ceci ne l'empêche toutefois pas de le faire s'il le souhaite.

Les officiels en examen ne sont pas comptabilisés dans les officiels représentant leur club, à l'exception des « stagiaires A ».

3.3 – TENUE ET VESTIAIRE.

Le juge arbitre, le starter et les juges de nage doivent être entièrement vêtus de blanc.

Seule une tenue blanche du haut du corps est exigée pour les autres membres du jury. Toutefois une tenue blanche complète est vivement recommandée.

Dans la mesure du possible, l'organisateur d'une compétition s'efforcera de mettre à disposition des officiels un vestiaire séparé et réservé à leur seul usage.

3.4 – REPRESENTATION DU COMITE DEPARTEMENTAL.

Pour chaque compétition à centre unique, le Comité Directeur du Comité Départemental Nord pourra nommer un de ses membres pour le représenter et superviser le bon déroulement de la compétition. Les attributions de ce représentant ne concernent pas les domaines sportif et réglementaire, qui restent de la compétence exclusive du juge-arbitre.

3.5- REMBOURSEMENT DES JUGES-ARBITRES.

Les juges-arbitres officiellement désignés par le responsable de District (compétition par district) ou par le Comité Départemental (compétition à centre unique) sont les seuls officiels pouvant bénéficier du remboursement de leurs déplacements suivant le barème stipulé au paragraphe 9.1., à l'exclusion de tout autre officiel, qu'il soit désigné ou non.

Le seuil de 47 kilomètres Aller-Retour (voir paragraphe 9.1) s'entend par jour de compétition, indépendamment du nombre de réunions que compte ce jour de compétition. Ceci signifie notamment qu'un juge-arbitre ne peut prétendre qu'à un remboursement de 16,50 € (et non de 33 € (2 X 16,50€)) pour un jour de compétition comportant deux réunions, si le kilométrage total parcouru pour ce jour de compétition est inférieur ou égal à 47 km.

Si le kilométrage parcouru pour ce jour de compétition est supérieur à 47 km (éloignement du lieu de compétition, retour à son domicile entre deux réunions d'un même jour...), le calcul de l'indemnité se fera en multipliant le kilométrage effectuée (suivant Mappy ou ViaMichelin) par 0,35 €/km.

4 – TRANSMISSION DES RESULTATS.

Le club organisateur de toute compétition qu'elle soit régionale, départementale ou de club, est tenu de transmettre, dans les plus brefs délais, les résultats informatiques aux deux personnes suivantes :

- M. Patrice PAYEN, Responsable de la Commission Informatique Régionale
Adresse mail : patrice.payen@wanadoo.fr
- M. Jean-Philippe RETHORE, Responsable de la Commission Informatique Départementale
Adresse mail : natation.course@nordnatation-ffn.net

Tout club participant à une compétition hors de la région Nord/Pas-de-Calais est tenu de faire parvenir une copie informatique des résultats de ses nageurs à MM. PAYEN et RETHORE.

TITRE 2 : REGLEMENT FINANCIER DE LA NATATION, DETTES DES CLUBS ET ABONNEMENT DEPARTEMENTAL ANNUEL

PREAMBULE IMPORTANT !!

Trop de chèques sont envoyés à trop d'adresses différentes (au Président, à Mme RUSSE, au Trésorier, à la Maison Départementale des Sports...), ce qui occasionne trop de malentendus, de relances inutiles et multiplie considérablement les risques de perte desdits chèques. Aussi, afin de simplifier le « circuit » des paiements au Comité Départemental, vous voudrez bien noter que désormais, TOUS LES CHEQUES ENVOYES AU COMITE DEPARTEMENTAL, QUEL QU'EN SOIT LE MOTIF (ABONNEMENT ANNUEL, ENGAGEMENTS, AMENDES ...), DOIVENT ÊTRE LIBELLES A L'ORDRE DU COMITE DU NORD DE NATATION ET ENVOYES UNIQUEMENT ET EXCLUSIVEMENT A L'ADRESSE SUIVANTE :

MME CATHERINE RUSSE
36 RUE DE RENNES
59200 TOURCOING
russe.catherine@orange.fr

Le Comité Départemental ne pourra en aucun cas être tenu responsable de la perte d'un chèque qui n'aurait pas été envoyé à cette adresse.

5 – ABONNEMENT DEPARTEMENTAL ANNUEL.

5.1 – MONTANT ET PERCEPTION.

Le paiement d'un abonnement départemental de 100 € (cent euros) est dû par chaque club pour la saison 2014-2015. Cet abonnement sera exigible dès le début de la saison (16 septembre 2014) et fera l'objet de l'envoi en début de saison d'une facture à régler.

Le paiement de cet abonnement et des dettes dues au titre de la saison précédente (voir article 7-1) est préalable à tout engagement en compétition et/ou participation à un stage ou rassemblement organisé par le Comité Départemental. Autrement dit, aucun engagement émanant d'un club n'étant pas à jour de son abonnement annuel et/ou de ses dettes au titre de la saison précédente ne sera accepté.

Ne pas être à jour de son abonnement annuel n'empêche toutefois pas un club de prendre part à l'Assemblée Générale annuelle, à la restriction près que ledit club ne pourra pas participer aux votes.

Le chèque du paiement de l'abonnement départemental annuel doit être libellé à l'ordre du Comité Départemental Nord de Natation, et parvenir EXCLUSIVEMENT à :

Mme Catherine RUSSE
36 Rue de Rennes
59200 TOURCOING
Adresse mail : russe.catherine@orange.fr

5.2 – EXONERATION.

Pour les clubs rencontrant un problème de fermeture de piscine pour travaux de longue durée, il est possible de bénéficier d'une exonération de paiement des droits d'engagements (le temps de la durée de cette fermeture) et de l'abonnement départemental annuel (pour une fermeture de la piscine de 8 mois ou plus constatée entre mi-septembre et mi-juillet de la saison en cours).

Pour ce faire, ils doivent présenter une demande écrite au Comité Directeur du Comité Départemental, laquelle sera examinée lors de la réunion la plus proche. Cette demande devra comporter les éléments suivants :

- dates d'indisponibilité de leur piscine, avec motif de la fermeture de l'équipement
- lieu d'entraînement de remplacement pendant le délai de fermeture. Le club qui, n'ayant pas la disponibilité d'une piscine pour travaux, mais bénéficierait d'un équipement de remplacement dont il aurait la jouissance, et pourrait de ce fait organiser des compétitions, pourrait voir cette exonération refusée ou suspendue sur décision du Comité Directeur.
- un engagement de participer aux compétitions départementales. Ainsi un club délaissant une compétition départementale pour participer à un meeting quelconque verrait l'exonération, dont il bénéficie, supprimée pour toute la durée de fermeture de son équipement restant à courir.

6 – AMENDES.

Toutes les amendes sont recouvrées par le Comité Départemental.

Pour toutes les compétitions (à centre unique ou par district) la non-présentation du nombre minimum d'officiel(s) requis entraînera la perception d'une amende forfaitaire de 30 € (trente euros) par réunion et par officiel manquant (voir articles 3.1, ainsi que 3.2, 1^{er} à 3^{ème} alinéas).

Conformément à une décision du Comité Directeur, aucune amende pour forfait d'un nageur ne sera perçue, mais les droits d'engagements d'un nageur déclaré forfait (ou absent) resteront acquis au Comité Départemental.

7 – PAIEMENT DES DROITS D'ENGAGEMENT.

Il est rappelé qu'un souci de bonne gestion dicte qu'afin de pouvoir engager un (des) nageur(s), et cela tout au long de la saison, un club devrait être à jour de toutes ses dettes, quelles qu'en soit la nature (abonnement départemental annuel, engagements, amendes, frais de stage ...). Il appartient au Comité Directeur de s'assurer de la meilleure application possible de cette règle.

7.1 – SOLDE DES DETTES EN DEBUT DE SAISON ET DATES DE RAPPEL.

Un rappel des dettes et sommes dues sera systématiquement fait en tout début de saison sportive (16 septembre 2014), auprès de tous les clubs concernés.

Le paiement des dettes dues au titre de la saison précédente est préalable à tout engagement en compétition et/ou participation à un stage ou rassemblement organisé par le Comité Départemental. Autrement dit, aucun engagement émanant d'un club n'étant pas à jour de ses dettes au titre de la saison précédente ne sera accepté.

Par ailleurs, le système des trois « dates de rappel » est maintenu, dont le principe consiste à rappeler aux clubs ayant des dettes le nécessaire paiement de celles-ci, avec exclusion des nageurs desdits clubs de toute compétition, rassemblement, stage ou sélection jusqu'au paiement. Ces « dates de rappel » concernent tant les clubs n'ayant pas adhéré au « compte de paiement » (voir article 8), qu'à ceux y ayant souscrit. Le rappel se fera individuellement auprès de chaque club concerné.

Ce rappel sera fait au plus tard 15 jours avant les Championnats de Nord Open Hiver (15 & 16 novembre 2014), le « Meeting Départemental des poussins » (5 avril 2015), et le « Meeting Départemental du Nord Open » (date restant à fixer).

Si, au plus tard au début de la première réunion de ces trois compétitions, les clubs concernés n'ont pas réglé les dettes dues ainsi que les engagements propres à ces trois compétitions, les nageurs de ces clubs ne seront pas autorisés à participer, et ce jusqu'au paiement des sommes dues.

Tout chèque destiné à régulariser les dettes dues par un club dans le cadre de cette procédure de rappel doit être libellé à l'ordre du Comité Départemental Nord de Natation, et parvenir EXCLUSIVEMENT à :

Mme Catherine RUSSE
36 Rue de Rennes
59200 TOURCOING
Adresse mail : russe.catherine@orange.fr

7.2 – EXONERATION.

Le club organisateur d'une compétition à centre unique sera exonéré des droits d'engagement et sera dédommagé de 30 € par réunion, montant alloué pour les boissons des officiels (1 boisson par réunion).

Les clubs privés de leur piscine peuvent être exonérés de droits d'engagement, aux conditions définies à l'article 5.2.

7.3 – PROCEDURE DE PAIEMENT DES ENGAGEMENTS.

Pour toutes les compétitions organisées par le Comité Départemental du Nord, et pour tous les clubs, outre l'envoi informatique via Extranat.fr (ou Extranat Pocket), chaque club devra, dans le même temps, obligatoirement faire parvenir un bordereau récapitulatif à la Présidente de la Commission Organisation Natation Course du Comité Départemental, bordereau qui devra **OBLIGATOIREMENT ETRE ACCOMPAGNE DU CHEQUE DE PAIEMENT DES ENGAGEMENTS.**

| <u>CHEQUE PAIEMENT DES DROITS D'ENGAGEMENTS</u> | <u>BORDEREAU DE VOS ENGAGEMENTS</u> |
|---|---|
| Mme Catherine RUSSE 36 rue de Rennes 59200 TOURCOING Adresse mail : russe.catherine@orange.fr | Mme Catherine RUSSE 36 rue de Rennes 59200 TOURCOING Adresse mail : russe.catherine@orange.fr |

Les clubs volontaires ayant souscrit au système du « compte de paiement » (voir article 8), ne devront pas envoyer de chèque pour le paiement de leurs engagements, le montant de leurs engagements étant directement retiré sur leur « compte de paiement », mais ne sont pas dispensés de l'envoi du bordereau récapitulatif.

En tout état de cause, le montant des engagements dus sera déterminé par le nombre d'engagements, indépendamment des forfaits et/ou absence constatés lors de la compétition.

7.4 – ENGAGEMENTS DES COMPETITEURS HANDISPORT.

Sur demande de la Fédération Handisport, le Comité Départemental intègre régulièrement des nageurs handisport dans certaines de ses compétitions.

Les infrastructures, l'organisation et les officiels mis en place à l'occasion de ces compétitions « partagées » garantissent la validité réglementaire des temps réalisés pour tous les compétiteurs, handisport compris.

Aussi, les nageurs handisport sont soumis aux mêmes obligations de paiement de droits d'engagements afin de pouvoir participer auxdites compétitions. Le responsable départemental de la Fédération handisport devra donc transmettre bordereaux d'engagements et paiement des engagements comme ci-dessous indiqué :

| <u>CHEQUE PAIEMENT DES DROITS D'ENGAGEMENTS</u> | <u>BORDEREAU DE VOS ENGAGEMENTS</u> |
|---|---|
| Mme Catherine RUSSE 36 rue de Rennes 59200 TOURCOING Adresse mail : russe.catherine@orange.fr | Mme Catherine RUSSE 36 rue de Rennes 59200 TOURCOING Adresse mail : russe.catherine@orange.fr |

8 – COMPTE DE PAIEMENT.

8.1 – MISE EN PLACE.

Afin de simplifier les choses et pour répondre à une demande de certains clubs, le Comité Départemental du Nord met en place un système de « compte de paiement », dont le but est de limiter l'envoi de trop nombreux chèques d'un faible montant.

Pour la saison 2014-2015, l'adhésion à ce système se fait sur la base du volontariat des clubs. Aussi, en début de saison, chaque club recevra une note rappelant les paragraphes qui suivent, avec la proposition d'adhésion. Les clubs choisissant d'adhérer à ce système, y seront tenus jusqu'à la fin de la saison en cours.

8.2 – PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT.

Chaque club souhaitant adhérer au « compte de paiement » devra, à l'appui de sa demande initiale, joindre un chèque (libellé à l'ordre du Comité du Nord de Natation) d'un montant initial fixé club par club (voir paragraphe 8.3).

Un club pourra toujours adhérer en cours de saison au « compte de paiement », sous réserve d'en faire la demande explicite par écrit (lettre au Trésorier avec copie obligatoire au Secrétaire) et d'envoyer à l'appui de cette demande un chèque du montant initial défini au paragraphe 8.3. Ce montant initial est fixé par le Comité Départemental et peut, pour chaque club, être consulté dans le tableau ci-après (paragraphe 8.3). Le montant minimum est fixé à 100 € (cent euros). En tout état de cause, un club peut décider d'alimenter initialement son « compte de paiement » d'une somme supérieure à celle figurant au tableau ci-après (paragraphe 8.3).

Lorsque le solde du compte atteint les 25 % de la somme initiale, le Trésorier du Comité Départemental fera une relance auprès du club concerné, afin que le « compte de paiement » soit ré-alimenté.

Chaque fin de saison (et au plus tard début septembre), le remboursement de l'éventuel reliquat créditeur des clubs sera fait par le Trésorier du Comité Départemental.

Le « compte de paiement » est uniquement réservé au paiement des droits d'engagements en compétition et des éventuelles amendes dues suite à ces compétitions. En aucun cas le « compte de paiement » ne peut servir au paiement de l'abonnement départemental annuel, qui doit faire l'objet d'un paiement par chèque séparé.

Tous les chèques relatifs au fonctionnement de ce « compte de paiement » (paiement initial, réalimentation du compte, paiement de dettes...) doivent être libellés à l'ordre du Comité Départemental Nord de Natation et parvenir EXCLUSIVEMENT à :

Mme Catherine RUSSE
36 Rue de Rennes
59200 TOURCOING
Adresse mail : russe.catherine@orange.fr

8.3 – MONTANT INITIAL ET SEUIL DE RELANCE PAR CLUB.

| | Montant initial | Seuil de relance | | Montant initial | Seuil de relance |
|----------------------------------|-----------------|------------------|------------------------------------|-----------------|------------------|
| S.O. Armentières | 400 | 100 | O.S.M.L. Lomme | 280 | 70 |
| C.N. Albatros Aulnoye-Aymeries | 180 | 45 | Dauphins Loos-Haubourdin | 120 | 30 |
| Avesnes Natation | 140 | 35 | A.S.G.L. Natation Louvroil | 140 | 35 |
| E.N.C. Bray-Dunes | 320 | 80 | Marcq Natation | 600 | 150 |
| C.N. Cambrésiens | 570 | 140 | U.S. Maubeuge Natation | 220 | 55 |
| S.N. Caudrésiens | 240 | 60 | Métropole Nat Synchro | 100 | 25 |
| Hérissou Nage Club Coudekerque | 100 | 25 | Mons Aquatic Club | 100 | 25 |
| C. N. Croix | 380 | 95 | C.N. Orchies | 100 | 25 |
| Denain Natation Porte du Hainaut | 520 | 130 | O.C.N.S. Quiévrechain | 100 | 25 |
| S.C.L. Denain - Porte du Hainaut | 100 | 25 | Ronchin Olympique Club | 520 | 130 |
| F.N.C. Douai | 100 | 25 | U.S. Roncq Natation | 100 | 25 |
| Dunkerque Natation | 840 | 210 | Roubaix Natation | 680 | 170 |
| C.N. Fourmies | 100 | 25 | St-Amand Natation Porte du Hainaut | 680 | 170 |
| O.G.S. Natation & Water-polo | 100 | 25 | U.S. Saint-André | 520 | 130 |
| Gravelines Natation | 620 | 155 | Saint-Pol Natation | 660 | 165 |
| C.N. Halluinois | 380 | 965 | Marsouins Saint-Saulve | 260 | 65 |
| Hippocampes Hautmontois | 460 | 115 | Seclin Natation | 560 | 140 |
| Ballets Aquatiques Hellemmois | 100 | 25 | Cercle Nautique Somain | 240 | 60 |
| Aqua Club Hornaing | 100 | 25 | E.N. Tourcoing Lille Métropole | 340 | 85 |
| N.S.H. Jeumont | 260 | 65 | Le Squale Trithois | 180 | 45 |
| U.S. Leffrinckoucke Natation | 100 | 25 | P.C. Valenciennes Anzin | 260 | 65 |
| Enfants Neptune Lille Métropole | 100 | 25 | A.Villeneuve d'Ascq N. | 660 | 165 |
| Lille Métropole Natation | 120 | 30 | Dauphins Wattrelosiens | 280 | 95 |
| Lille Université Club Natation | 940 | 235 | Weppes Natation | 100 | 25 |

9 – TARIFS SAISON 2014-2015.

9.1 – ABONNEMENT, DEPLACEMENTS, INDEMNITES Et AMENDES.

| OBJET | Montant | Article | OBSERVATION |
|--|---------|--|--|
| Abonnement départemental | 100 € | Art. 5.1 | <i>Paiement annuel sur facture, à partir du 16 septembre 2012</i> |
| Amende pour manque d'officiel (TOUTE COMPETITION) | 30 € | Art 3.1 & 3.2 | <i>30 € par officiel manquant et par réunion. Pour toutes les compétitions, même celles par district.</i> |
| Indemnité de boissons | 30 € | Art. 2.3 2 ^{ème} ali. Art. 7.2. | <i>30 € par réunion : dédommagement alloué à l'organisateur d'une compétition à centre unique pour la fourniture des boissons des officiels.</i> |
| Indemnité kilométrique | 0,35 € | | <i>Le calcul du kilométrage se fait de l'adresse du bénéficiaire au lieu de convocation, suivant Mappy ou ViaMichelin</i> |
| Remboursement minimum du déplacement du juge-arbitre (*) | 16,50€ | | <i>Remboursement pour un kilométrage inférieur ou égal à 47 kilomètres Aller-Retour (*)</i> |
| Forfait réunion membre du Comité Directeur | 10 € | | <i>Remboursement pour un kilométrage inférieur ou égal à 28 kilomètres Aller-Retour</i> |

Précisions sur le remboursement des juges-arbitres.

(*) : le seuil de 47 kilomètres Aller-Retour s'entend par jour de compétition, indépendamment du nombre de réunions que compte ce jour de compétition. Ceci signifie notamment qu'un juge-arbitre ne peut prétendre qu'à un remboursement de 16,50 € (et non de 33 € (2 X 16,50€)) pour un jour de compétition, si son kilométrage total parcouru pour ce jour de compétition est inférieur ou égal à 47 km.

Si son kilométrage parcouru pour ce jour de compétition est supérieur à 47 km (éloignement du lieu de compétition, retour à son domicile entre deux réunions d'un même jour), le calcul de l'indemnité se fera en multipliant le kilométrage effectuée ((suivant Mappy ou ViaMichelin) X 0,35 €/km.

9.2 – DROITS D'ENGAGEMENT.

| COMPETITION | MONTANT | OBSERVATION |
|---|------------|--|
| 1 ^{ère} et 2 ^{ème} Journée d'automne | 2 € | 2 € par engagement |
| Championnats du Nord Hiver | 4 € & 5 € | 4 € par engagement individuel 5€ par relais |
| 1 ^{ère} & 2 ^{ème} Journées Avenirs | 10 € | 10 € par nageur pour les deux journées, quel que soit le nombre de journées auquel le nageur participe |
| Médailles des Benjamins | 6 € | 6 € par nageur et par journée (Finale : gratuit) |
| Finale Médailles des Benjamins | | Engagement gratuit pour les nageurs qualifiés |
| Journées Qualificatives | 2 € | 2 € par engagement |
| Meeting des Poussins | 2 € | 2 € par engagement |
| Eliminatoires Coupe TRISTRAM | 6 € | 6 € par équipe (Finale : gratuit) |
| Finale Coupe TRISTRAM | | Engagement gratuit pour les équipes qualifiées |
| Natahlon « 11 ans & moins » Natathlon « 10 ans & moins » | 20 € | Montant par nageur, pour les trois plots |
| Meeting Départemental Qualificatif | 3 € | 3 € par engagement |
| Championnat du Nord Open des Maîtres | 3 € | 3 € par engagement |
| Meeting Départemental du Nord Open | 6 € & 10 € | 6 € par engagement individuel 10 € par relais |

9.3 – AIDE AUX CLUBS.

Outre une aide pour l'accès au haut niveau, dont les modalités sont, chaque saison, définies en cours de saison par le Comité Directeur, le Comité Départemental attribuera aux clubs une participation de 100€ pour chaque nageur qui participera à la Finale Nationale du Natathlon (Trophée Lucien ZINS).

TITRE 3 : DEPLACEMENTS ET ORGANISATION

10.1 – AUTORISATION DE DEPLACEMENT.

Il est rappelé ici que, pour des raisons impérieuse de maintien de la couverture de l'assurance liée à votre licence notamment, tout club se déplaçant lors d'une compétition ne figurant pas au calendrier officiel (départemental, régional et/ou fédéral) doit IMPERATIVEMENT faire une demande d'autorisation de déplacement préalablement à ce déplacement.

Cette demande concerne une équipe de natation ou un nageur(euse), une équipe de water-polo ou une équipe de natation synchronisée ou une nageuse, participant à toute compétition, meeting, challenge, coupe de la ville, tournoi ou match amical... que ce soit dans le Nord, en France ou à l'étranger.

Cette demande préalable doit être rédigée sur le formulaire que vous trouverez ci-après et envoyée suffisamment tôt (+/- 1 mois avant) par courrier postal à l'attention de :

M. Benjamin MERCIER
Président du Comité Départemental Nord de Natation
13, Les Bruyères
59510 FOREST-SUR-MARQUE

ou par mail : benjaminmercier@free.fr

Après validation par ses soins, le Président du Comité Départemental fera suivre la demande au Comité Régional. Aussi, il est inutile d'envoyer votre demande d'autorisation de déplacement directement ou conjointement au Comité Régional.

10.2 – AUTORISATION D'ORGANISATION.

De la même manière, toute organisation par un club d'une compétition, d'un meeting, d'un challenge, d'une coupe de la ville, d'un tournoi ou d'un match amical..., ne figurant pas au calendrier officiel (départemental, régional ou fédéral), doit IMPERATIVEMENT faire l'objet d'une demande d'autorisation DIRECTEMENT AUPRES DU COMITE REGIONAL sur le formulaire que vous trouverez ci-après, et envoyée suffisamment tôt (au plus tard 1 mois avant) à :

Comité Régional Nord/Pas-de-Calais de Natation
Château Vanderhaegen
72, Rue Nationale
59700 MARCQ-EN-BAROEUL

ou par mail : comite-regional-natation-npdc@wanadoo.fr

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION DE DEPLACEMENT



COMITE REGIONAL NORD PAS DE CALAIS DE NATATION
Château Vanderhaegen
72, rue Nationale
59 700 MARCQ EN BAROEUL

Nom et Adresse du Club

.....
.....
.....

DEMANDE D'AUTORISATION DE DEPLACEMENT

Le club de

sollicite l'autorisation de se déplacer sur la compétition suivante :

.....

Nous nous engageons à nous soumettre aux règlements de la Fédération Française de Natation qui régissent le Sport Amateur de la Natation lors de la réunion citée ci-dessus.

Nous certifions que les Sociétaires de ce Club sont amateurs au sens des règlements de la F.I.N.A.

Signature du Président du Club et tampon

Avis du Comité Départemental

Autorise

N'autorise pas

Signature

Avis du Comité Régional

Autorise

N'autorise pas

Signature

Marcq en Baroeul le

Le Secrétaire Général,

Signature

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION D'ORGANISATION



COMITE REGIONAL NORD PAS DE CALAIS DE NATATION
Château Vanderhaegen
72, rue Nationale
59 700 MARCQ EN BAROEUL

DEMANDE D'AUTORISATION D'ORGANISATION

Le club de

sollicite l'autorisation d'organiser la compétition suivante :

.....

Nous nous engageons à nous soumettre aux règlements de la Fédération Française de Natation qui régissent le Sport Amateur de la Natation lors de la réunion citée ci-dessus.

Nous certifions que les Sociétaires de ce Club sont amateurs au sens des règlements de la F.F.N.A.

Signature du Président du Club et tampon

Avis du Comité Régional

Autorise

N'autorise pas

Signature

Marcq en Baroeul le

Le Secrétaire Général,

Signature

TITRE 4 : RAPPELS ET ADRESSES UTILES

SITE DEPARTEMENTAL : www.nordnatation-ffn.net

ENVOI DES ENGAGEMENTS :

Les fichiers informatiques doivent être transmis via Extranat.fr (sauf pour les deux Journées Avenirs et les éliminatoires de la Coupe tristram, traitées par Extranat Pocket).

Un bordereau récapitulatif doit OBLIGATOIREMENT être envoyé à :

Mme Catherine RUSSE
36 Rue de Rennes
59200 TOURCOING
russe.catherine@orange.fr

PAIEMENT DES ENGAGEMENTS :

- par déduction de leur montant du « compte de paiement », pour les clubs ayant souscrit à ce système
- par chèque accompagnant l'envoi obligatoire du bordereau récapitulatif à Mme RUSSE

ENVOI DES RESULTATS :

Tous les résultats des compétitions (à centre unique, de district, de club ou compétition extérieure à la région) doivent être envoyés sous forme informatique à :

- M. Patrice PAYEN (Adresse mail : patrice.payen@wanadoo.fr)
- M. Jean-Philippe RETHORE (Adresse mail : natation.course@nordnatation-ffn.net)

ABONNEMENT DEPARTEMENTAL ANNUEL :

A payer par chèque libellé à l'ordre du Comité Départemental Nord de Natation et à faire parvenir et parvenir EXCLUSIVEMENT à :

Mme Catherine RUSSE
36 Rue de Rennes
59200 TOURCOING
Adresse mail : russe.catherine@orange.fr

ADRESSES :

Président.

Benjamin MERCIER
13, Les Bruyères
59510 FOREST-SUR-MARQUE
benjaminmercier@free.fr

Secrétaire

Christophe VANHEMS
100 Rue des bleuets
59240 DUNKERQUE
christophe.vanhems@wanadoo.fr
06-09-80-14-80

ENVOI DE TOUS LES CHEQUES

Catherine RUSSE
36 Rue de Rennes
59200 TOURCOING
russe.catherine@orange.fr

TITRE 5 : REGROUPEMENTS ET STAGES DEPARTEMENTAUX DE NATATION

PREMIER REGROUPEMENT (Sélection Benjamins)

Date : samedi 7 et dimanche 8 février 2015

Lieu : à déterminer

Catégories d'âge : benjamins et benjamines

Modalité de sélection : sont retenus les 20 premiers garçons et les 20 premières filles, au total des points du 400 mètres NL et du 100 mètres 4 Nages, sur la saison 2014/2015.

DEPLACEMENT (Sélection Poussins)

Date : à déterminer (peut être reconduction du Meeting d'Angers)

Lieu : à déterminer (peut être Angers)

Catégories d'âge : poussins et poussines

Modalité de sélection : sont retenus les 15 premiers garçons et les 15 premières filles, au total des points du 200 mètres NL, du 100 mètres 4 Nages et du 50 mètres NL, à l'issue du Meeting des Poussins du 5 Avril.

STAGE DE LA SELECTION DEPARTEMENTALE

Date : du lundi 27 avril au samedi 2 mai 2015

Lieu : à déterminer

Catégories d'âge : benjamins et benjamines

Modalité de sélection : sont présélectionnés les 12 premiers garçons et les 12 premières filles au classement effectué par addition des points du 800 mètres NL et du 400 mètres 4 Nages (performances saison 2014/2015 uniquement), plus, éventuellement, 3 garçons et 3 filles qui seraient susceptibles d'incorporer les équipes mais non classés dans les 12 « présélectionnés », à l'issue de la période allant du 16 septembre 2014 au 22 mars 2015 soit 30 nageurs sélectionnables (15 garçons et 15 filles).

Nota important : en cas de participation insuffisante, Le Comité Départemental se réserve le droit d'annuler ce stage.

COUPE DE FRANCE DES DEPARTEMENTS

Date : samedi 20 et dimanche 21 juin 2015

Lieu : Franche-Comté

Catégories d'âge : benjamins et benjamines

Modalité de sélection : la sélection définitive de l'équipe Départementale se fera sur la période du 16 septembre 2014 au 31 mai 2015

A partir des critères retenus pour la sélection départementale mais en tenant compte évidemment en priorité des performances individuelles (de tous les nageurs présélectionnés ou non) enregistrées du 16 septembre 2014 au 1 juin 2015 dans les épreuves constituant le programme de cette Coupe de France.

Deux nageurs et deux nageuses représenteront le Comité Départemental Nord dans chaque épreuve : 100 mètres NL, 100 mètres Dos, 100 mètres Brasse, 100 mètres Papillon et 200 mètres 4 Nages.

Deux nageurs et deux nageuses seront sélectionnés comme remplaçants soit une SELECTION DE 12 NAGEURS ET 12 NAGEUSES.

TITRE 6 : TABLEAU RECAPITULATIF ET FICHES DETAILLEES DES COMPETITIONS DE NATATION

RECAPITULATIF DES COMPETITIONS DU COMITE DU NORD EN 2014-2015

| DATE | COMPETITION | NAGEURS SANS ENF3 AUTORISES | ENGAGEMENTS PAR EXTRANAT POCKET | MONTANT DES ENGAGEMENTS | ORGANISATION | CATEGORIES D'AGE CONCERNES | ANNEES DE NAISSANCE CONCERNES |
|-----------------------|---|-----------------------------------|---------------------------------------|----------------------------------|--------------|----------------------------------|-------------------------------------|
| 5 octobre 2014 | 1ère Journée d'automne | | | 2 € par course | 1 réunion | 14 ans & plus | 2001 & avant |
| 12 octobre 2014 | 2ème Journée d'automne | | | 2 € par course | 1 réunion | 14 ans & plus | 2001 & avant |
| 15 & 16 novembre 2014 | Championnat du Nord Open Hiver | | | 4 € par course 5 € par relais | 4 réunions | 14 ans & plus | 2001 & avant |
| 7 décembre 2014 | 1ère Journée Avenir | XXXXX | EXTRANAT POCKET (*) | 5 € (total) | 1 réunion | 11 ans & moins | 2004 & après |
| 14 décembre 2014 | 1ère Journée Médailles des Benjamins | | | 6 € la journée | 2 réunions | 12 & 13 ans | 2002 & 2003 |
| 11 janvier 2015 | 2ème Journée Avenir | XXXXX | EXTRANAT POCKET (*) | 10 € (total) | 1 réunion | 11 ans & moins | 2004 & après |
| 18 janvier 2015 | 1ère Journée qualificative | | | 2 € par course | 1 réunion | 14 ans & plus | 2001 & avant |
| 18 janvier 2015 | 2ème Journée Médailles des Benjamins | | | 6 € la journée | 2 réunions | 12 & 13 ans | 2002 & 2003 |
| 1 février 2015 | Eliminatoires Coupe Tristram | XXXXX | EXTRANAT POCKET (*) | 6 € par équipe | 1 réunion | 11 ans & moins | 2004 & après |
| 8 février 2015 | Natathlon "11 ans & moins" Nathathlon "10 ans & moins" | | | 20 € pour les 3 plots | 4 réunions | 11 ans et moins | 2004 & après |
| 15 février 2015 | 2ème Journée qualificative | | | 2 € par course | 1 réunion | 14 ans & plus | 2001 & avant |
| 15 mars 2015 | Natathlon "11 ans & moins" Nathathlon "10 ans & moins" | | | 20 € pour les 3 plots | 4 réunions | 11 ans et moins | 2004 & après |
| 29 mars 2015 | 3ème Journée qualificative | | | 2 € par course | 1 réunion | 14 ans & plus | 2001 & avant |
| 5 avril 2015 | Meeting Départemental des Poussins | | | 2 € par course | 2 réunions | 10 & 11 ans | 2005 & 2004 |
| 12 avril 2015 | Finale Médailles des Benjamins | | | Gratuit | 2 réunions | 12 & 13 ans | 2002 & 2003 |
| 18 & 19 Avril 2015 | Championnat du Nord Open des Maîtres | | | 3 € par course 5 € par relais | 3 réunions | 26 ans & plus | 1990 & avant |
| 14 mai 2015 | Natathlon "11 ans & moins" Nathathlon "10 ans & moins" | | | 20 € pour les 3 plots | 4 réunions | 11 ans et moins | 2004 & après |
| 16 & 17 mai 2015 | Meeting Départemental Qualificatif | | | 3 € par course | 4 réunions | 14 ans & plus | 2001 & avant |
| 17 mai 2015 | Finale Coupe Tristram | | | Gratuit | 1 réunion | 11 ans & moins | 2004 & après |
| Date à confirmer | Meeting Départemental du Nord Open | | | 6€ par course 10€ par relais | 4 Réunions | 12 ans & plus | 2003 & avant |
| 21 juin 2015 | Finale Natathlon "11 ans & moins" Finale Nathathlon "10 ans & moins" | | | | 2 réunions | 11 ans & moins | 2004 & après |

EN CARACTERES GRAS SUR FOND GRIS = COMPETITION A CENTRE UNIQUE

(*) : les compétitions gérées par EXTRANAT POCKET sont ouvertes à TOUS les nageurs, titulaires ou non du "Pass'Compét" (ENF 3)



COMITE DEPARTEMENTAL
DE NATATION NORD

1^{ère} JOURNEE D'AUTOMNE

DATE : 5 OCTOBRE 2014

| <u>TYPE</u> | <u>ENGAGEMENTS</u> VIA EXTRANAT.FR | <u>ORGANISATION</u> | <u>CATEGORIE D'AGE</u> |
|--|---------------------------------------|----------------------------------|--|
| Compétition individuelle par district | 2 € par engagement | Bassin de 25 mètres 1 réunion | 14 ans & plus (Nés en 2001 & avant) |

COMPETITION QUALIFICATIVE POUR LES CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX ET REGIONAUX

ORGANISATEUR :

Attribution de l'organisation par le responsable du District, suivant les candidatures.

HORAIRES :

Déterminés par le responsable de District.

PROGRAMME :

100 NL - 200 Dos - 100 4 Nages - 100 Papillon - 200 Brasse

ENGAGEMENTS :

Pas de limitation de participation. Compétition ouverte à tous les nageurs licenciés.

OFFICIELS :

Minimum : 1 officiel par club

Toutefois, le responsable de District peut décider d'un nombre supérieur d'officiels à fournir par club.

RESULTATS :

A envoyer par courriel à :

- M. Patrice PAYEN : patrice.payen@wanadoo.fr
- M. Jean-Philippe RETHORE : natation.course@nordnatation-ffn.net

Résultats consultables sur le site départemental : www.nordnatation-ffn.net



2^{ème} JOURNEE D'AUTOMNE

DATE : 12 OCTOBRE 2014

| <u>TYPE</u> | <u>ENGAGEMENTS</u> VIA EXTRANAT.FR | <u>ORGANISATION</u> | <u>CATEGORIE D'AGE</u> |
|---------------------------------------|---------------------------------------|----------------------------------|--|
| Compétition individuelle par district | 2 € par engagement | Bassin de 25 mètres 1 réunion | 14 ans & plus (Nés en 2001 & avant) |

COMPETITION QUALIFICATIVE POUR LES CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX ET REGIONAUX

ORGANISATEUR :

Attribution de l'organisation par le responsable du District, suivant les candidatures.

HORAIRES :

Déterminés par le responsable de District.

PROGRAMME :

200 NL - 100 Dos - 200 4 Nages - 200 Papillon - 100 Brasse

ENGAGEMENTS :

Pas de limitation de participation. Compétition ouverte à tous les nageurs licenciés.

OFFICIELS :

Minimum : 1 officiel par club.

Toutefois, le responsable de District peut décider d'un nombre supérieur d'officiels à fournir par club.

RESULTATS :

A envoyer par courriel à :

- M. Patrice PAYEN : patrice.payen@wanadoo.fr
- M. Jean-Philippe RETHORE : natation.course@nordnatation-ffn.net

Résultats consultables sur le site départemental : www.nordnatation-ffn.net



CHAMPIONNAT DU NORD OPEN HIVER

DATE : 15 & 16 NOVEMBRE 2014

| <u>TYPE</u> | <u>ENGAGEMENTS VIA EXTRANAT.FR</u> | <u>ORGANISATION</u> | <u>CATEGORIES D'AGE</u> |
|---|---|---|--|
| Compétition individuelle et de relais à centre unique | 4 € par engagement 5 € par relais (Maxi : 6 par nageur) | Bassin de 25 mètres 2 journées 4 réunions | 14 - 15 ans (Nés en 2000 & 2001) 16 - 17 ans (Nés en 1998 & 1999) 18 ans & plus (Nés en 1997 & avant) |

NOTE IMPORTANTE :

Le Championnat du Nord open hiver est l'une des trois « dates de rappel » instaurées par le Comité Départemental. Conformément aux dispositions prévues à ce paragraphe, les nageurs du (des) club(s) n'étant pas à jour de leurs dettes ne seront pas autorisés à prendre part à ce Championnat.

La date limite pour le paiement des dettes est fixée à avant la première réunion, soit avant le début de la compétition le samedi matin. Au-delà, il serait trop tard.

ORGANISATEUR :

Attribution de l'organisation par le Comité Départemental suivant candidatures.

HORAIRES :

Déterminés par la Commission Départementale Organisation, suivant le nombre d'engagements. Ils seront consultables sur le site du Comité Départemental (www.nordnatation-ffn.net).

ENGAGEMENTS :

Les engagements se font exclusivement via Extranat.fr

Nombre d'engagement limité à 6 (six) par nageur, relais non-compris.

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Compétition réservée aux nageurs et nageuses ayant réalisé le temps dans chaque épreuve de la grille qualificative (grille Départementale 2014/2015) de leur catégorie d'âge la saison précédente (2013-2014) ou depuis le début de la saison 2014-2015.

Les engagements erronés (hors critères de qualification) ne seront pas pris en compte. Cependant, les droits de ces engagements resteront acquis au Comité Départemental (paragraphe 2.2, dernier alinéa du Règlement général des compétitions de natation).

Aucune modification ou ajout, même hors classement, après la date limite ou sur place le jour de la compétition ne sera accepté (paragraphe 2.2, 3^{ème} alinéa du Règlement général des compétitions de natation).

PROGRAMME :

Principe des séries nagées le matin et finales pour les 50, 100 et 200 mètres dans tous les styles de nages

| SAMEDI MATIN | SAMEDI APRES-MIDI | DIMANCHE MATIN | DIMANCHE AP-MIDI |
|----------------------|-------------------|---------------------|------------------|
| | 400 NL Messieurs | | 400 NL Dames |
| 200 NL Dames | Finales B & A | 200 NL Messieurs | Finales B & A |
| 200 Brasse Messieurs | Finales B & A | 200 Brasse Dames | Finales B & A |
| 100 Dos Dames | Finales B & A | 100 Dos Messieurs | Finales B & A |
| 100 Pap Messieurs | Finales B & A | 100 Pap Dames | Finales B & A |
| 200 4N Dames | Finales B & A | 200 4N Messieurs | Finales B & A |
| 50 NL Messieurs | Finales B & A | 50 NL Dames | Finales B & A |
| 50 Pap Dames | Finales B & A | 50 Pap Messieurs | Finales B & A |
| 200 Dos Messieurs | Finales B & A | 200 Dos Dames | Finales B & A |
| 100 NL Dames | Finales B & A | 100 NL Messieurs | Finales B & A |
| 100 Brasse Messieurs | Finales B & A | 100 Brasse Dames | Finales B & A |
| 200 Pap Dames | Finales B & A | 200 Pap Messieurs | Finales B & A |
| 50 Dos Messieurs | Finales B & A | 50 Dos Dames | Finales B & A |
| 50 Brasse Dames | Finales B & A | 50 Brasse Messieurs | Finales B & A |
| 4X100 NL Messieurs | Finales B & A | 4X100 NL Dames | Finales B & A |

RECOMPENSES :

Médaille et bon d'achat de 25 € au 1^{er}, 20 € au 2^{ème} et 15 € au 3^{ème} de la finale A et 400 NL toutes catégories

Relais : trophée au trois premiers

OFFICIELS & AMENDES :

La liste des officiels nécessaires par club sera consultable sur le site internet du Comité.

Un officiel par réunion pour chaque club à partir de 6 (inclus) engagements dans cette réunion.

Amende de 30 € par manquement constaté.

RESULTATS :

A envoyer par courriel à :

- M. Patrice PAYEN : patrice.payen@wanadoo.fr
- M. Jean-Philippe RETHORE : natation.course@nordnatation-ffn.net

Résultats consultables sur le site départemental : www.nordnatation-ffn.net

MESSIEURS

| EPREUVES | MINIMES 14-15 ANS | CADETS 16-17ANS | JUNIORS & SENIORS 18 ANS ET PLUS |
|-----------------|----------------------|--------------------|-------------------------------------|
| 50 Nage libre | 31.00 | 30.00 | 29.00 |
| 100 Nage libre | 1.11.00 | 1.07.00 | 1.05.00 |
| 200 Nage libre | 2.34.00 | 2.28.00 | 2.21.00 |
| 400 Nage libre | 5.31.00 | 5.16.00 | 5.04.00 |
| 1500 Nage libre | 20.50.00 | 20.10.00 | 19.45.00 |
| 50 Dos | 37.00 | 35.00 | 34.00 |
| 100 Dos | 1.20.00 | 1.16.00 | 1.14.00 |
| 200 Dos | 3.00.00 | 2.45.00 | 2.40.00 |
| 50 Brasse | 42.00 | 40.00 | 39.00 |
| 100 Brasse | 1.30.00 | 1.25.00 | 1.20.00 |
| 200 Brasse | 3.15.00 | 3.05.00 | 2.50.00 |
| 50 Papillon | 36.00 | 34.00 | 33.00 |
| 100 Papillon | 1.20.00 | 1.15.00 | 1.12.00 |
| 200 Papillon | 2.50.00 | 2.45.00 | 2.40.00 |
| 100 4 Nages | 1.20.00 | 1.15.00 | 1.10.00 |
| 200 4 Nages | 2.50.00 | 2.45.00 | 2.35.00 |
| 400 4 Nages | 6.15.00 | 5.50.00 | 5.30.00 |

DAMES

| EPREUVES | MINIMES 14-15 ANS | CADETS 16-17ANS | JUNIORS & SENIORS 18 ANS ET PLUS |
|----------------|----------------------|--------------------|-------------------------------------|
| 50 Nage libre | 34.00 | 33.00 | 32.00 |
| 100 Nage libre | 1.15.00 | 1.12.00 | 1.10.00 |
| 200 Nage libre | 2.40.00 | 2.35.00 | 2.30.00 |
| 400 Nage libre | 5.40.00 | 5.25.00 | 5.20.00 |
| 800 Nage libre | 11.20.00 | 11.10.00 | 11.00.00 |
| 50 Dos | 40.00 | 39.00 | 38.00 |
| 100 Dos | 1.25.00 | 1.22.00 | 1.20.00 |
| 200 Dos | 3.00.00 | 2.55.00 | 2.50.00 |
| 50 Brasse | 44.00 | 43.00 | 42.00 |
| 100 Brasse | 1.35.00 | 1.32.00 | 1.30.00 |
| 200 Brasse | 3.20.00 | 3.15.00 | 3.10.00 |
| 50 Papillon | 41.00 | 39.00 | 38.00 |
| 100 Papillon | 1.25.00 | 1.23.00 | 1.20.00 |
| 200 Papillon | 3.00.00 | 2.55.00 | 2.50.00 |
| 100 4 Nages | 1.25.00 | 1.22.00 | 1.20.00 |
| 200 4 Nages | 3.00.00 | 2.55.00 | 2.50.00 |
| 400 4 Nages | 6.20.00 | 6.10.00 | 6.00.00 |

| <u>TYPE</u> | <u>ENGAGEMENTS</u> VIA EXTRANAT POCKET | <u>ORGANISATION</u> | <u>CATEGORIE D'AGE</u> |
|--|--|----------------------------------|--|
| Compétition individuelle par district | 5€ par nageur pour les 2 journées | Bassin de 25 mètres 1 réunion | 11 ans & moins (Nés en 2004 & après) |

OBJECTIF :

D'aspect formateur (endurance, apprentissage des 4 nages, travail foncier), ce programme simple et logique prépare le nageur aux futures compétitions benjamines. De plus, dans sa volonté d'accompagner les clubs, chaque journée Avenirs doit permettre à tous les nageurs licenciés titulaires ou non du « Pass'Compét » de participer et pour les titulaires du Pass'Sports de l'Eau en plus de passer le « Pass'Compét » afin de rentrer au plus vite dans le circuit de compétition officiel. Seuls les titulaires du « Pass'Sports de l'eau » nés en 2006 pouvant s'engager à l'épreuve du « Pass'Compét » .

ORGANISATEUR :

Attribution de l'organisation par le responsable du District, suivant les candidatures.

HORAIRES :

Déterminés par le responsable de District.

PROGRAMME :

50 NL - 50 Brasse - 50 Papillon - 50 Dos - suivi d'une épreuve de « Pass'Compét » 100 4 Nages

ENGAGEMENTS :

3 épreuves maximum par Extranat Pocket à envoyer au club organisateur avant le 29 Novembre.

OFFICIELS :

Minimum : 1 officiel par club + 1 ENF3 pour les clubs engageant des nageurs au Pass'Compét.

Toutefois, le responsable de District peut décider d'un nombre supérieur d'officiels à fournir par club.

RESULTATS :

A envoyer par courriel à :

- M. Patrice PAYEN : patrice.payen@wanadoo.fr
- M. Jean-Philippe RETHORE : natation.course@nordnatation-ffn.net

Résultats consultables sur le site départemental : www.nordnatation-ffn.net

RECOMPENSE :

Après la dernière journée, le Comité Départemental remettra une récompense à tous les nageurs inscrits.

| | |
|---|--|
|  | 1^{ère} JOURNEE MEDAILLES DES BENJAMINS DATE : 14 DECEMBRE 2014 <i>(è FINALE LE 12 AVRIL 2015)</i> |
|---|--|

| <u>TYPE</u> | <u>ENGAGEMENTS</u> | <u>ORGANISATION</u> | <u>CATEGORIES D'AGE</u> |
|---------------------------------------|--|--|-------------------------------------|
| Compétition individuelle par district | VIA EXTRANAT.FR 6 € par nageur pour la journée (Maxi : 6 engagements sur les 2 réunions) | Bassin de 25 mètres 1/2 journée 2 réunions | 12 - 13 ans (Nés en 2002 & 2003) |

ORGANISATEUR :

Attribution de l'organisation par le responsable du District, suivant les candidatures.

HORAIRES :

Déterminés par le responsable de District.

PROGRAMME :

1^{ère} réunion : 200 4 Nages - 100 Papillon - 200 Brasse - 100 NL - 200 Dos
 2^{ème} réunion : 400 NL - 100 Brasse - 200 Papillon - 100 Dos - 200 NL

Les deux réunions doivent être séparées d'au moins 1/2 heure (entre fin d'une réunion et début de la suivante).

ENGAGEMENTS :

Maximum de 3 engagements par nageur par réunion.

REGLEMENT SPORTIF :

A l'issue de chaque journée, un classement par épreuve sera établi, consultable sur le site internet du Comité Départemental (www.nordnatation-ffn.net).

OFFICIELS :

Minimum : 1 officiel par club.

Toutefois, le responsable de District peut décider d'un nombre supérieur d'officiels à fournir par club.

RESULTATS :

A envoyer par courriel à :

- M. Patrice PAYEN : patrice.payen@wanadoo.fr
- M. Jean-Philippe RETHORE : natation.course@nordnatation-ffn.net

Résultats consultables sur le site départemental : www.nordnatation-ffn.net

| <u>TYPE</u> | <u>ENGAGEMENTS</u> VIA | <u>ORGANISATION</u> | <u>CATEGORIE D'AGE</u> |
|---------------------------------------|---|----------------------------------|---|
| Compétition individuelle par district | EXTRANAT.POCKET 5 € par nageur pour les 2 journées | Bassin de 25 mètres 1 réunion | 11 ans & moins (Nés en 2004 & après) |

OBJECTIF :

Programme évolutif par rapport à la 1^{ère} Journée (préparation du Natathlon 10 ans et Moins et Natathlon 11 Ans. C'est aussi la 2^{ème} journée de validation du « Pass'Compét » pour les nageurs titulaires du Pass'Sports de l'Eau.

ORGANISATEUR :

Attribution de l'organisation par le responsable du District, suivant les candidatures.

HORAIRES :

Déterminés par le responsable de District.

PROGRAMME :

200 NL - 100 NL - 100 Dos - 50 Dos - 100 Brasse - 50 Brasse - « Pass'Compét » (pour les nageurs « Pass'Sports de l'Eau ») - 100 4 Nages) - 100 Papillon - 50 Papillon

ENGAGEMENTS :

Maximum de 4 engagements par nageur.

OFFICIELS :

Minimum : 1 officiel par club + 1 ENF3 pour les clubs engageant des nageurs pour le Pass'Compét.

Toutefois, le responsable de District peut décider d'un nombre supérieur d'officiels à fournir par club.

RESULTATS :

A envoyer par courriel à :

- M. Patrice PAYEN : patrice.payen@wanadoo.fr
- M. Jean-Philippe RETHORE : natation.course@nordnatation-ffn.net

Résultats consultables sur le site départemental : www.nordnatation-ffn.net



COMITE DEPARTEMENTAL
DE NATATION NORD

1^{ère} JOURNEE QUALIFICATIVE

DATE : 18 JANVIER 2015

| <u>TYPE</u> | <u>ENGAGEMENTS</u> VIA EXTRANAT.FR | <u>ORGANISATION</u> | <u>CATEGORIES D'AGE</u> |
|---------------------------------------|---|----------------------------------|--|
| Compétition individuelle par district | 2 € par engagement (Maxi : 5 par nageur) | Bassin de 25 mètres 1 réunion | 14 - 15 ans (Nés en 2000 & 2001) 16 - 17 ans (Nés en 1998 & 1999) 18 ans & plus (Nés en 1997 & avant) |

COMPETITION QUALIFICATIVE POUR LES CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX ET REGIONAUX
OUVERTE A TOUS NAGEURS LICENCIES POSSEDANT OU NE POSSEDANT PAS DE PERFORMANCES

ORGANISATEUR :

Attribution de l'organisation par le responsable du District, suivant les candidatures.

HORAIRES :

Déterminés par le responsable de District.

PROGRAMME :

50 NL - 100 Brasse - 50 Dos - 100 Papillon - 400 4 Nages - 50 Brasse - 100 NL - 50 Papillon - 100 Dos.

ENGAGEMENTS :

Maximum de 5 engagements par nageur pour cette journée.

OFFICIELS :

Minimum : 1 officiel par club.

Toutefois, le responsable de District peut décider d'un nombre supérieur d'officiels à fournir par club.

RESULTATS :

A envoyer par courriel à :

- M. Patrice PAYEN : patrice.payen@wanadoo.fr
- M. Jean-Philippe RETHORE : natation.course@nordnatation-ffn.net

Résultats consultables sur le site départemental : www.nordnatation-ffn.net

| | |
|---|---|
|  | 2^{ème} JOURNEE MEDAILLES DES BENJAMINS DATE : 18 JANVIER 2015 <i>(è FINALE LE 12 AVRIL 2015)</i> |
|---|---|

| <u>TYPE</u> | <u>ENGAGEMENTS</u> | <u>ORGANISATION</u> | <u>CATEGORIES D'AGE</u> |
|---|--|--|------------------------------------|
| Compétition individuelle par district <i>(relais possible)</i> | VIA EXTRANAT.FR 6 € par nageur pour la journée (Maxi : 6 engagements sur les 2 réunions) | Bassin de 25 mètres 1/2 journée 2 réunions | 12 - 13ans (Nés en 2002 & 2003) |

ORGANISATEUR :

Attribution de l'organisation par le responsable du District, suivant les candidatures.

HORAIRES :

Déterminés par le responsable de District.

PROGRAMME :

1^{ère} réunion : 400 NL - 100 Brasse - 200 Papillon - 100 Dos - 200 NL
 2^{ème} réunion : 200 4 Nages - 100 Papillon - 200 Brasse - 100 NL - 200 Dos

Les deux réunions doivent être séparées d'au moins 1/2 heure (entre fin d'une réunion et début de la suivante).

ENGAGEMENTS :

Maximum de 3 engagements par nageur par réunion.

REGLEMENT SPORTIF :

A l'issue de chaque journée, un classement par épreuve sera établi, consultable sur le site internet du Comité Départemental (www.nordnatation-ffn.net).

OFFICIELS :

Minimum : 1 officiel par club

Toutefois, le responsable de District peut décider d'un nombre supérieur d'officiels à fournir par club.

RESULTATS :

A envoyer par courriel à :

- M. Patrice PAYEN : patrice.payen@wanadoo.fr
- M. Jean-Philippe RETHORE : natation.course@nordnatation-ffn.net

Résultats consultables sur le site départemental : www.nordnatation-ffn.net

| | |
|--|--|
|  <p>COMITE DEPARTEMENTAL DE NATATION NORD</p> | <h1 style="text-align: center;">COUPE TRISTRAM : ELIMINATOIRES</h1> <p style="text-align: center;"><u>DATE : 1^{ER} FEVRIER 2015</u> (è FINALE LE DIMANCHE 17 MAI 2015)</p> |
|--|--|

| | | | |
|---|--|---|--|
| <p style="text-align: center;"><u>TYPE</u></p> <p>Compétition par district par équipe</p> | <p style="text-align: center;"><u>ENGAGEMENTS</u> VIA EXTRANAT.POCKET 6 € par équipe</p> | <p style="text-align: center;"><u>ORGANISATION</u></p> <p>Bassin de 25 mètres 1 réunion</p> | <p style="text-align: center;"><u>CATEGORIES D'AGE</u></p> <p>11 ans & moins (Nés en 2004 & après)</p> |
|---|--|---|--|

ORGANISATEUR :

Attribution de l'organisation par le responsable du District, suivant les candidatures.

HORAIRES :

Déterminés par le responsable de District.

PROGRAMME :

50 Papillon - 50 Dos - 50 Brasse - 50 NL - PAUSE de 15 min - 4 x 100 NL

ENGAGEMENTS :

Aucune limitation dans le nombre d'équipe qu'il est possible d'engager pour un club.

Un remplaçant par équipe est autorisé à nager un 50 NL pendant la Pause.

L'inscription des remplaçants se faisant sur place.

REGLEMENT SPORTIF :

Chaque équipe est composée de 4 nageurs ou 4 nageuses uniquement (pas d'équipe mixte).

Un nageur par épreuve individuelle. Les 4 mêmes nageurs constituent le relais.

Les courses seront nagées selon le temps d'engagement (à fournir en inscrivant l'équipe).

CLASSEMENT :

Il est établi au cumul des points obtenus à la table de cotation par chaque nageur, les points du relais ne sont pas doublés. En cas d'égalité du total des points entre des équipes le temps du relais départagera les équipes ex aequo pour le classement à l'issue des éliminatoires.

OFFICIELS :

Minimum : 1 officiel par club.

Toutefois, le responsable de District peut décider d'un nombre supérieur d'officiels à fournir par club.

RESULTATS :

Envoyer le tout par courriel à :

- M. Patrice PAYEN : patrice.payen@wanadoo.fr
- M. Jean-Philippe RETHORE : natation.course@nordnatation-ffn.net

Résultats consultables sur le site départemental : www.nordnatation-ffn.net



COMITE DEPARTEMENTAL
DE NATATION NORD

NATATHLON « 10 ANS & MOINS »

DATE : 8 FEVRIER 2015

(è FINALE LE 21 JUIN 2015)

| <u>TYPE</u> | <u>ENGAGEMENTS VIA EXTRANAT.FR</u> | <u>ORGANISATION</u> | <u>CATEGORIE D'AGE</u> |
|--|--|-----------------------------------|---|
| Compétition individuelle à centre unique <u>Plot 1</u> : Dimanche 8 Février 2015 <u>Plot 2</u> : Dimanche 15 Mars 2015 <u>Plot 3</u> : Jeudi 14 Mai 2015 | 20 € par engagement pour les 3 plots | Bassin de 25 mètres 2 réunions | 10 ans & moins (Nés en 2005 & après) |

NOTE IMPORTANTE :

Le Comité du Nord organisera pour les clubs du Nord les 3 « plots » « Natathlon 11 ans & moins » et « Natathlon 10 ans & moins » sur un seul lieu et sur une seule journée, aux dates suivantes: dimanche 8 février 2015, dimanche 15 mars 2015, et jeudi 14 mai 2015.

ORGANISATEUR :

Attribution de l'organisation par le Comité Départemental suivant candidatures.

HORAIRES :

Déterminés par la Commission Départementale Organisation, suivant le nombre d'engagements. Ils seront consultables sur le site du Comité Départemental (www.nordnatation-ffn.net).

ENGAGEMENTS :

Les engagements se font exclusivement via Extranat.fr.

À chacun des trois plots, le club devra engager chacun de ses nageurs sur trois épreuves minimum du programme dont obligatoirement le 200 NL.

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Tous les nageurs - sans exception - doivent être titulaires de l'ENF3 Pass'Compétition natation course.

PROGRAMME :

Toutes les épreuves sont proposées à chaque plot.

| 1 ^{ère} Réunion | 2 ^{ème} Réunion |
|------------------------------|----------------------------|
| 50 NL filles (séries) | 50 Brasse garçons (séries) |
| 50 NL garçons (séries) | 50 Brasse filles (séries) |
| 50 Papillon filles (séries) | 50 Dos garçons (séries) |
| 50 Papillon garçons (séries) | 50 Dos filles (séries) |
| 200 NL filles (séries) | 200 NL garçons (séries) |

CLASSEMENT SPECIFIQUE DE LA COMPETITION :

À l'issue de chaque plot, l'organisateur publiera le classement relatif à la compétition.
Pour être classé, un nageur devra avoir participé à toutes les épreuves à l'issue des trois plots du Natathlon.

NB - La disqualification dans une ou plusieurs épreuves n'empêche pas de figurer dans le classement.

OFFICIELS & AMENDES :

La liste des officiels nécessaires par club sera consultable sur le site internet du Comité.
Un officiel par réunion pour chaque club à partir de 6 (inclus) engagements dans cette réunion. Amende de 30 € par manquement constaté.

RESULTATS :

A envoyer par courriel à :

- M. Patrice PAYEN : patrice.payen@wanadoo.fr
- M. Jean-Philippe RETHORE : natation.course@nordnatation-ffn.net

Résultats consultables sur le site départemental : www.nordnatation-ffn.net



COMITE DEPARTEMENTAL
DE NATATION NORD

NATATHLON « 11 ANS & MOINS »

DATE : 8 FEVRIER 2015

(è FINALE LE 21 JUIN 2015)

| <u>TYPE</u> | <u>ENGAGEMENTS VIA EXTRANAT.FR</u> | <u>ORGANISATION</u> | <u>CATEGORIE D'AGE</u> |
|--|--|-----------------------------------|-------------------------|
| Compétition individuelle à centre unique <u>Plot 1</u> : Dimanche 8 Février 2015 <u>Plot 2</u> : Dimanche 15 Mars 2015 <u>Plot 3</u> : Jeudi 14 Mai 2015 | 20 € par engagement pour les 3 plots | Bassin de 25 mètres 2 réunions | 11 ans (Nés en 2004) |

NOTE IMPORTANTE :

Le Comité du Nord organisera pour les clubs du Nord les 3 « plots » « Natathlon 11 ans & moins » et « Natathlon 10 ans & moins » sur un seul lieu et sur une seule journée, aux dates suivantes: dimanche 8 février 2015, dimanche 15 mars 2015, et jeudi 14 mai 2015.

ORGANISATEUR :

Attribution de l'organisation par le Comité Départemental suivant candidatures.

HORAIRES :

Déterminés par la Commission Départementale Organisation, suivant le nombre d'engagements. Ils seront consultables sur le site du Comité Départemental (www.nordnatation-ffn.net).

ENGAGEMENTS :

Les engagements se font exclusivement via Extranat.fr.

À chacun des trois plots, le club devra engager chacun de ses nageurs sur trois épreuves minimum du programme dont obligatoirement le 400 NL.

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Tous les nageurs - sans exception - doivent être titulaires de l'ENF3 Pass'Compétition natation course.

PROGRAMME :

Toutes les épreuves sont proposées à chaque plot.

| 1 ^{ère} Réunion | 2 ^{ème} Réunion |
|-------------------------------|-----------------------------|
| 100 NL filles (séries) | 100 Brasse garçons (séries) |
| 100 NL garçons (séries) | 100 Brasse filles (séries) |
| 100 Papillon filles (séries) | 100 Dos garçons (séries) |
| 100 Papillon garçons (séries) | 100 Dos filles (séries) |
| 400 NL filles (séries) | 400 NL garçons (séries) |

CLASSEMENT SPECIFIQUE DE LA COMPETITION :

À l'issue de chaque plot, l'organisateur publiera le classement relatif à la compétition.
Pour être classé, un nageur devra avoir participé à toutes les épreuves à l'issue des trois plots du Natathlon.

NB - La disqualification dans une ou plusieurs épreuves n'empêche pas de figurer dans le classement.

OFFICIELS & AMENDES :

La liste des officiels nécessaires par club sera consultable sur le site internet du Comité.
Un officiel par réunion pour chaque club à partir de 6 (inclus) engagements dans cette réunion. Amende de 30 € par manquement constaté.

RESULTATS :

A envoyer par courriel à :

- M. Patrice PAYEN : patrice.payen@wanadoo.fr
- M. Jean-Philippe RETHORE : natation.course@nordnatation-ffn.net

Résultats consultables sur le site départemental : www.nordnatation-ffn.net



2^{ème} JOURNEE QUALIFICATIVE

DATE : 15 FEVRIER 2015

| <u>TYPE</u> | <u>ENGAGEMENTS</u> VIA EXTRANAT.FR | <u>ORGANISATION</u> | <u>CATEGORIES D'AGE</u> |
|---------------------------------------|--|----------------------------------|--|
| Compétition individuelle par district | 2€ par engagement (Maxi : 4 par nageur) | Bassin de 25 mètres 1 réunion | 14 - 15 ans (Nés en 2000 & 2001) 16 - 17 ans (Nés en 1998 & 1999) 18 ans & plus (Nés en 1997 & avant) |

COMPETITION QUALIFICATIVE POUR LES CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX ET REGIONAUX
OUVERTE A TOUS NAGEURS LICENCIES POSSEDANT OU NE POSSEDANT PAS DE PERFORMANCES

ORGANISATEUR :

Attribution de l'organisation par le responsable du District, suivant les candidatures.

HORAIRES :

Déterminés par le responsable de District.

PROGRAMME :

800 NL - 50 Papillon - 50 Dos - 1500 NL - 50 Brasse - 50 NL

ENGAGEMENTS :

Maximum de 4 engagements par nageur pour cette journée.

OFFICIELS :

Minimum : 1 officiel par club.

Toutefois, le responsable de District peut décider d'un nombre supérieur d'officiels à fournir par club.

RESULTATS :

A envoyer par courriel à :

- M. Patrice PAYEN : patrice.payen@wanadoo.fr
- M. Jean-Philippe RETHORE : natation.course@nordnatation-ffn.net

Résultats consultables sur le site départemental : www.nordnatation-ffn.net



COMITE DEPARTEMENTAL
DE NATATION NORD

NATATHLON « 10 ANS & MOINS »

DATE : 15 MARS 2015

(è FINALE LE 21 JUIN 2015)

| <u>TYPE</u> | <u>ENGAGEMENTS VIA EXTRANAT.FR</u> | <u>ORGANISATION</u> | <u>CATEGORIE D'AGE</u> |
|--|--|-----------------------------------|---|
| Compétition individuelle à centre unique <u>Plot 1</u> : Dimanche 8 Février 2015 <u>Plot 2</u> : Dimanche 15 Mars 2015 <u>Plot 3</u> : Jeudi 14 Mai 2015 | 20 € par engagement pour les 3 plots | Bassin de 25 mètres 2 réunions | 10 ans & moins (Nés en 2005 & après) |

NOTE IMPORTANTE :

Le Comité du Nord organisera pour les clubs du Nord les 3 « plots » « Natathlon 11 ans & moins » et « Natathlon 10 ans & moins » sur un seul lieu et sur une seule journée, aux dates suivantes: dimanche 8 février 2015, dimanche 15 mars 2015, et jeudi 14 mai 2015.

ORGANISATEUR :

Attribution de l'organisation par le Comité Départemental suivant candidatures.

HORAIRES :

Déterminés par la Commission Départementale Organisation, suivant le nombre d'engagements. Ils seront consultables sur le site du Comité Départemental (www.nordnatation-ffn.net).

ENGAGEMENTS :

Les engagements se font exclusivement via Extranat.fr.

À chacun des trois plots, le club devra engager chacun de ses nageurs sur trois épreuves minimum du programme dont obligatoirement le 200 NL.

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Tous les nageurs - sans exception - doivent être titulaires de l'ENF3 Pass'Compétition natation course.

PROGRAMME :

Toutes les épreuves sont proposées à chaque plot.

| 1 ^{ère} Réunion | 2 ^{ème} Réunion |
|------------------------------|----------------------------|
| 50 NL filles (séries) | 50 Brasse garçons (séries) |
| 50 NL garçons (séries) | 50 Brasse filles (séries) |
| 50 Papillon filles (séries) | 50 Dos garçons (séries) |
| 50 Papillon garçons (séries) | 50 Dos filles (séries) |
| 200 NL filles (séries) | 200 NL garçons (séries) |

CLASSEMENT SPECIFIQUE DE LA COMPETITION :

À l'issue de chaque plot, l'organisateur publiera le classement relatif à la compétition.
Pour être classé, un nageur devra avoir participé à toutes les épreuves à l'issue des trois plots du Natathlon.

NB - La disqualification dans une ou plusieurs épreuves n'empêche pas de figurer dans le classement.

OFFICIELS & AMENDES :

La liste des officiels nécessaires par club sera consultable sur le site internet du Comité.
Un officiel par réunion pour chaque club à partir de 6 (inclus) engagements dans cette réunion. Amende de 30 € par manquement constaté.

RESULTATS :

A envoyer par courriel à :

- M. Patrice PAYEN : patrice.payen@wanadoo.fr
- M. Jean-Philippe RETHORE : natation.course@nordnatation-ffn.net

Résultats consultables sur le site départemental : www.nordnatation-ffn.net



NATATHLON « 11 ANS & MOINS »

DATE : 15 MARS 2015

(è FINALE LE 21 JUIN 2015)

| <u>TYPE</u> | <u>ENGAGEMENTS</u> VIA EXTRANAT.FR | <u>ORGANISATION</u> | <u>CATEGORIE D'AGE</u> |
|---|---------------------------------------|-----------------------------------|-------------------------|
| Compétition individuelle à centre unique <u>Plot 1</u> : Dimanche 8 Février 2015 <u>Plot 2</u> : Dimanche 15 Mars 2015 <u>Plot 3</u> : Jeudi 14 Mai 2015 | 20 € par engagement pour les 3 plots | Bassin de 25 mètres 2 réunions | 11 ans (Nés en 2004) |

NOTE IMPORTANTE :

Le Comité du Nord organisera pour les clubs du Nord les 3 « plots » « Natathlon 11 ans & moins » et « Natathlon 10 ans & moins » sur un seul lieu et sur une seule journée, aux dates suivantes: dimanche 8 février 2015, dimanche 15 mars 2015, et jeudi 14 mai 2015.

ORGANISATEUR :

Attribution de l'organisation par le Comité Départemental suivant candidatures.

HORAIRES :

Déterminés par la Commission Départementale Organisation, suivant le nombre d'engagements. Ils seront consultables sur le site du Comité Départemental (www.nordnatation-ffn.net).

ENGAGEMENTS :

Les engagements se font exclusivement via Extranat.fr

À chacun des trois plots, le club devra engager chacun de ses nageurs sur trois épreuves minimum du programme dont obligatoirement le 400 NL.

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Tous les nageurs - sans exception - doivent être titulaires de l'ENF3 Pass'Compétition natation course.

PROGRAMME :

Toutes les épreuves sont proposées à chaque plot.

| 1 ^{ère} Réunion | 2 ^{ème} Réunion |
|-------------------------------|-----------------------------|
| 100 NL filles (séries) | 100 Brasse garçons (séries) |
| 100 NL garçons (séries) | 100 Brasse filles (séries) |
| 100 Papillon filles (séries) | 100 Dos garçons (séries) |
| 100 Papillon garçons (séries) | 100 Dos filles (séries) |
| 400 NL filles (séries) | 400 NL garçons (séries) |

CLASSEMENT SPECIFIQUE DE LA COMPETITION :

À l'issue de chaque plot, l'organisateur publiera le classement relatif à la compétition.
Pour être classé, un nageur devra avoir participé à toutes les épreuves à l'issue des trois plots du Natathlon.

NB - La disqualification dans une ou plusieurs épreuves n'empêche pas de figurer dans le classement.

OFFICIELS & AMENDES :

La liste des officiels nécessaires par club sera consultable sur le site internet du Comité.
Un officiel par réunion pour chaque club à partir de 6 (inclus) engagements dans cette réunion. Amende de 30 € par manquement constaté.

RESULTATS :

A envoyer par courriel à :

- M. Patrice PAYEN : patrice.payen@wanadoo.fr
- M. Jean-Philippe RETHORE : natation.course@nordnatation-ffn.net

Résultats consultables sur le site départemental : www.nordnatation-ffn.net

| <u>TYPE</u> | <u>ENGAGEMENTS</u> | <u>ORGANISATION</u> | <u>CATEGORIES D'AGE</u> |
|---------------------------------------|---|----------------------------------|--|
| Compétition individuelle par district | VIA EXTRANAT.FR 2€ par engagement (Maxi : 5 par nageur) | Bassin de 25 mètres 1 réunion | 14 - 15 ans (Nés en 2000 & 2001) 16 - 17 ans (Nés en 1998 & 1999) 18 ans & plus (Nés en 1997 & avant) |

COMPETITION QUALIFICATIVE POUR LES CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX ET REGIONAUX
OUVERTE A TOUS NAGEURS LICENCIES POSSEDANT OU NE POSSEDANT PAS DE PERFORMANCES

ORGANISATEUR :

Attribution de l'organisation par le responsable du District, suivant les candidatures.

HORAIRES :

Déterminés par le responsable de District.

PROGRAMME :

100 NL - 200 Brasse - 400 NL - 200 Papillon - 100 Dos - 200 NL - 100 Papillon - 200 Dos - 100 Brasse
- 200 Dos

ENGAGEMENTS :

Maximum de 5 engagements par nageur pour cette journée.

OFFICIELS :

Minimum : 1 officiel par club.

Toutefois, le responsable de District peut décider d'un nombre supérieur d'officiels à fournir par club.

RESULTATS :

A envoyer par courriel à :

- M. Patrice PAYEN : patrice.payen@wanadoo.fr
- M. Jean-Philippe RETHORE : natation.course@nordnatation-ffn.net

Résultats consultables sur le site départemental : www.nordnatation-ffn.net

| | |
|---|--|
|  | <h1>MEETING DEPARTEMENTAL DES POUSSINS</h1> <p><u>DATE : 5 AVRIL 2015</u></p> |
|---|--|

| <u>TYPE</u> | <u>ENGAGEMENTS</u> | <u>ORGANISATION</u> | <u>CATEGORIES D'AGE</u> |
|--|---|--|-------------------------------------|
| Compétition individuelle à centre unique | VIA EXTRANAT.FR 2€ par engagement (Maxi : 3 par nageur) | Bassin de 25 mètres 1 journée 2 réunions | 10 - 11 ans (Nés en 2004 & 2005) |

ORGANISATEUR :

Attribution de l'organisation par le Comité Départemental suivant candidatures.

HORAIRES :

Déterminés par la Commission Départemental Natation Course, suivant le nombre d'engagements. Ils seront consultables sur le site internet du Comité Départemental (www.nordnatation-ffn.net).

PROGRAMME :

Dimanche matin : Séries : 100 4 Nages - 200 NL - Pause- 100 Dos - 100 Basse - 100 Papillon - 50 NL
Dimanche après-midi : FINALES B et A dans chaque épreuve suivant le même ordre

ENGAGEMENTS

Maximum de 3 engagements par nageur.

Ne peuvent s'engager que des nageurs ayant réalisé 2' au 1004N au cours de la saison ou de la saison précédente.

OFFICIELS & AMENDES :

Un officiel par réunion pour chaque club à partir de 6 (inclus) engagements dans cette réunion.
Amende de 30 € par manquement constaté.

RESULTATS :

A envoyer par courriel à :

- M. Patrice PAYEN : patrice.payen@wanadoo.fr
- M. Jean-Philippe RETHORE : natation.course@nordnatation-ffn.net

Résultats consultables sur le site départemental : www.nordnatation-ffn.net

RECOMPENSES :

Médaille aux trois premiers de chaque épreuve par année d'âge à l'issue des séries.

Médailles aux trois premiers de chaque finale par épreuve.

Récompenses aux 3 Premières filles et garçons à l'addition des points sur deux épreuves.

FINALES MEDAILLES BENJAMINS

DATE : 12 AVRIL 2015

| <u>TYPE</u> | <u>ENGAGEMENTS</u> | <u>ORGANISATION</u> | <u>CATEGORIES D'AGE</u> |
|--|---|---|-------------------------------------|
| Compétition individuelle à centre unique | Suivant le processus mis en place par la Commission Informatique <i>via</i> le site Départemental | Bassin de 50 mètres 1 journée et 2 réunions Ou 1 ½ Journée et 2 réunions | 12 - 13 ans (Nés en 2002 & 2003) |
| | Gratuité des engagements | | |

ORGANISATEUR :

Attribution de l'organisation par le Comité Départemental suivant candidatures.

HORAIRES :

Déterminés par la Commission Départemental Natation Course, suivant le nombre d'engagements. Ils seront consultables sur le site internet du Comité Départemental (www.nordnatation-ffn.net).

PROGRAMME :

1^{ère} réunion : 400 NL - 100 Brasse - 200 Papillon - 100 Dos - 200 NL
2^{ème} réunion : 200 4 Nages - 100 Papillon - 200 Brasse - 100 NL - 200 Dos

Les épreuves seront nagées par année d'âge.

ENGAGEMENTS :

Maximum de 2 engagements par nageur et par réunion soit 4 finales maximum au total.

Aucune modification ne sera acceptée après chaque étape et donc les sélectionnés définitifs seront déterminés par la procédure mise en place.

Seuls les forfaits de dernière minute permettant un repêchage seront acceptés jusqu'à cinq jours avant la compétition.

RECOMPENSES :

Médailles aux trois premiers de chaque épreuve par année d'âge + un cadeau au premier.

OFFICIELS & AMENDES :

Un officiel par réunion pour chaque club à partir de 6 (inclus) engagements dans cette réunion. Amende de 30 € par manquement constaté (Articles 3.2, 6 et 9.1 du règlement).

RESULTATS :

A envoyer par courriel à :

- M. Patrice PAYEN : patrice.payen@wanadoo.fr
- M. Jean-Philippe RETHORE : natation.course@nordnatation-ffn.net

Résultats consultables sur le site départemental : www.nordnatation-ffn.net



CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DU NORD OPEN DES MAÎTRES

DATE : 18 & 19 AVRIL 2015

| <u>TYPE</u> | <u>ENGAGEMENTS VIA EXTRANAT.FR</u> | <u>ORGANISATION</u> | <u>CATEGORIES D'AGE</u> |
|--|--|---|---------------------------|
| Compétition individuelle et de relais à centre unique | 3 € par engagement 5 € par relais | Bassin de 25 mètres ou 50 mètres 2 journées 3 réunions | Maîtres (1990 & Avant) |

ORGANISATEUR :

Attribution de l'organisation par le Comité Départemental concerné suivant candidatures

PROGRAMME ET HORAIRES :

Le Club Organisateur et la Commission Départementale Maître concernée, se réserve le droit de modifier le programme et les horaires suivant le nombre de réunion et du type de bassin.

Samedi 18 avril 2015 après-midi.

O.P. : 14H00 – D.E. : 15H00

- 1./2. 1500 m Nage Libre Dames / Messieurs
- 3./4. 100 m 4 Nages Dames / Messieurs
- 5./6. 50 m Dos Dames / Messieurs
- 7./8. 200 m Brasse Dames / Messieurs
- 9./10. 100 m Nage Libre Dames / Messieurs
- 11./12. 200 m Papillon Dames / Messieurs
- 13./14. Relais 4 x 50 m Nage Libre Dames / Messieurs
15. Relais 4 x 50 m Nage Libre Mixte

Dimanche 19 avril 2015 matin.

O.P. : 8H30 – D.E. : 9H30

- 16./17. 400 m 4 Nages Dames / Messieurs
- 18./19. 200 m Nage Libre Dames / Messieurs
- 20./21. 50 m Brasse Dames / Messieurs
- 22./23. 100 m Papillon Dames / Messieurs
- 24./25. 100 m Dos Dames / Messieurs
- 26./27. Relais 4 x 100 m NL Dames/Messieurs
28. Relais 4 x 100 m Nage Libre Mixte

Dimanche 19 avril 2015 après-midi.

O.P. : 13H30 – D.E. : 14H30

- 29./30. 400 m Nage Libre Dames / Messieurs
- 31./32. 100 m Brasse Dames / Messieurs
- 33./34. 200 m 4 Nages Dames / Messieurs
- 35./36. 50 m Papillon Dames / Messieurs
- 37./38. 200 m Dos Dames / Messieurs
- 39./40. 50 m Nage Libre Dames / Messieurs
- 41./42. Relais 4 x 50 m 4N Dames / Messieurs
- 43. Relais 4 x 50 m 4 Nages Mixte

ENGAGEMENTS :

Les engagements se font exclusivement *via* Extranat.fr

Propositions ExtraNat : 4 avril 2015 au 11 avril 2015

Aucun engagement supplémentaire ne sera accepté sur place.

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Chaque nageur peut participer à 2 épreuves individuelles et à un relais par réunion.

Un nageur ne pourra participer qu'à un seul relais (Dames ou Messieurs ou Mixte).

Les relais mixtes seront obligatoirement composés de 2 Dames et 2 Messieurs.

La composition des relais pourra être modifiée mais devra rester dans la même catégorie.

Relais à déterminer suivant le nombre de réunion et du type de bassin

JURY & FORFAITS :

Pour le bon déroulement de la compétition, chaque club est tenu de présenter au moins 1 officiel (même nageur).

Les forfaits seront déclarés dans les meilleurs délais au secrétariat de compétition.

CATEGORIES :

| Epreuves Individuelles | | |
|--------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Maitres C1 : 1990 à 1986 | Maitres C6 : 1965 à 1961 | Maitres C11 : 1940 à 1936 |
| Maitres C2 : 1985 à 1981 | Maitres C7 : 1960 à 1956 | Maitres C12 : 1935 à 1931 |
| Maitres C3 : 1980 à 1976 | Maitres C8 : 1955 à 1951 | Maitres C13 : 1930 à 1926 |
| Maitres C4 : 1975 à 1971 | Maitres C9 : 1950 à 1946 | Maitres C14 : 1925 à 1921 |
| Maitres C5 : 1970 à 1966 | Maitres C10 : 1945 à 1941 | Maitres C15 : 1920 à 1916 |

| Epreuves de Relais (Dames / Messieurs / Mixtes) | |
|---|------------------------------|
| Maitres R1 : 100 à 119 ans | Maitres R4 : 200 à 239 ans |
| Maitres R2 : 120 à 159 ans | Maitres R5 : 240 à 279 ans |
| Maitres R3 : 160 à 199 ans | Maitres R6 : 280 ans et plus |

ORGANISATION DES SERIES :

Les séries sont nagées toutes catégories confondues au temps d'engagement.
Les épreuves de 400 et 1500m nage libre pourront être nagées à deux nageurs par ligne d'eau en fonction du nombre d'engagés.

CLASSEMENTS :

Classement au temps par catégorie.

Classement aux points en fonction du coefficient de rajeunissement Maîtres.

RECOMPENSES :

Sur les épreuves individuelles, médailles aux 3 premiers nageurs de chaque épreuve toutes catégories confondues à la table de cotation Maîtres (en fonction du coefficient de rajeunissement de chaque épreuve).

Médaille aux relayeurs du premier relais par catégorie Maîtres.

RESULTATS :

A envoyer par courriel à :

- M. Patrice PAYEN : patrice.payen@wanadoo.fr
- M. Jean-Philippe RETHORE : natation.course@nordnatation-ffn.net
- M. Philippe ROUBLIQUE : philippe.roublique@wanadoo.fr

Résultats consultables sur le site départemental : www.nordnatation-ffn.net



COMITE DEPARTEMENTAL
DE NATATION NORD

NATATHLON « 10 ANS & MOINS »

DATE : 14 MAI 2015
(è FINALE LE 21 JUIN 2015)

| <u>TYPE</u> | <u>ENGAGEMENTS</u> VIA EXTRANAT.FR | <u>ORGANISATION</u> | <u>CATEGORIE D'AGE</u> |
|---|--|-----------------------------------|---|
| Compétition individuelle à centre unique Plot 1 : Dimanche 8 Février 2015 Plot 2 : Dimanche 15 Mars 2015 Plot 3 : Jeudi 14 Mai 2015 | 20 € par engagement pour les 3 plots | Bassin de 25 mètres 2 réunions | 10 ans & moins (Nés en 2005 & après) |

NOTE IMPORTANTE :

Le Comité du Nord organisera pour les clubs du Nord les 3 « plots » « Natathlon 11 ans & moins » et « Natathlon 10 ans & moins » sur un seul lieu et sur une seule journée, aux dates suivantes: dimanche 8 février 2015, dimanche 15 mars 2015, et jeudi 14 mai 2015.

ORGANISATEUR :

Attribution de l'organisation par le Comité Départemental suivant candidatures.

HORAIRES :

Déterminés par la Commission Départementale Organisation, suivant le nombre d'engagements. Ils seront consultables sur le site du Comité Départemental (www.nordnatation-ffn.net).

ENGAGEMENTS :

Les engagements se font exclusivement via Extranat.fr

À chacun des trois plots, le club devra engager chacun de ses nageurs sur trois épreuves minimum du programme dont obligatoirement le 200 NL.

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Tous les nageurs - sans exception - doivent être titulaires de l'ENF3 Pass'Compétition natation course.

PROGRAMME :

Toutes les épreuves sont proposées à chaque plot.

| 1 ^{ère} Réunion | 2 ^{ème} Réunion |
|------------------------------|----------------------------|
| 50 NL filles (séries) | 50 Brasse garçons (séries) |
| 50 NL garçons (séries) | 50 Brasse filles (séries) |
| 50 Papillon filles (séries) | 50 Dos garçons (séries) |
| 50 Papillon garçons (séries) | 50 Dos filles (séries) |
| 200 NL filles (séries) | 200 NL garçons (séries) |

CLASSEMENT SPECIFIQUE DE LA COMPETITION :

À l'issue de chaque plot, l'organisateur publiera le classement relatif à la compétition.
Pour être classé, un nageur devra avoir participé à toutes les épreuves à l'issue des trois plots du Natathlon.

NB - La disqualification dans une ou plusieurs épreuves n'empêche pas de figurer dans le classement.

OFFICIELS & AMENDES :

La liste des officiels nécessaires par club sera consultable sur le site internet du Comité.
Un officiel par réunion pour chaque club à partir de 6 (inclus) engagements dans cette réunion. Amende de 30 € par manquement constaté.

RESULTATS :

A envoyer par courriel à :

- M. Patrice PAYEN : patrice.payen@wanadoo.fr
- M. Jean-Philippe RETHORE : natation.course@nordnatation-ffn.net

Résultats consultables sur le site départemental : www.nordnatation-ffn.net



NATATHLON « 11 ANS & MOINS »

DATE : 15 MARS 2015

(è FINALE LE 21 JUIN 2015)

| <u>TYPE</u> | <u>ENGAGEMENTS</u> VIA EXTRANAT.FR | <u>ORGANISATION</u> | <u>CATEGORIE D'AGE</u> |
|---|---------------------------------------|-----------------------------------|-------------------------|
| Compétition individuelle à centre unique <u>Plot 1</u> : Dimanche 8 Février 2015 <u>Plot 2</u> : Dimanche 15 Mars 2015 <u>Plot 3</u> : Jeudi 14 Mai 2015 | 20 € par engagement pour les 3 plots | Bassin de 25 mètres 2 réunions | 11 ans (Nés en 2004) |

NOTE IMPORTANTE :

Le Comité du Nord organisera pour les clubs du Nord les 3 « plots » « Natathlon 11 ans & moins » et « Natathlon 10 ans & moins » sur un seul lieu et sur une seule journée, aux dates suivantes: dimanche 8 février 2015, dimanche 15 mars 2015, et jeudi 14 mai 2015.

ORGANISATEUR :

Attribution de l'organisation par le Comité Départemental suivant candidatures.

HORAIRES :

Déterminés par la Commission Départementale Organisation, suivant le nombre d'engagements. Ils seront consultables sur le site du Comité Départemental (www.nordnatation-ffn.net).

ENGAGEMENTS :

Les engagements se font exclusivement via Extranat.fr

À chacun des trois plots, le club devra engager chacun de ses nageurs sur trois épreuves minimum du programme dont obligatoirement le 400 NL.

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Tous les nageurs - sans exception - doivent être titulaires de l'ENF3 Pass'Compétition natation course.

PROGRAMME :

Toutes les épreuves sont proposées à chaque plot.

| 1 ^{ère} Réunion | 2 ^{ème} Réunion |
|-------------------------------|-----------------------------|
| 100 NL filles (séries) | 100 Brasse garçons (séries) |
| 100 NL garçons (séries) | 100 Brasse filles (séries) |
| 100 Papillon filles (séries) | 100 Dos garçons (séries) |
| 100 Papillon garçons (séries) | 100 Dos filles (séries) |
| 400 NL filles (séries) | 400 NL garçons (séries) |

CLASSEMENT SPECIFIQUE DE LA COMPETITION :

À l'issue de chaque plot, l'organisateur publiera le classement relatif à la compétition.
Pour être classé, un nageur devra avoir participé à toutes les épreuves à l'issue des trois plots du Natathlon.

NB - La disqualification dans une ou plusieurs épreuves n'empêche pas de figurer dans le classement.

OFFICIELS & AMENDES :

La liste des officiels nécessaires par club sera consultable sur le site internet du Comité.
Un officiel par réunion pour chaque club à partir de 6 (inclus) engagements dans cette réunion. Amende de 30 € par manquement constaté.

RESULTATS :

A envoyer par courriel à :

- M. Patrice PAYEN : patrice.payen@wanadoo.fr
- M. Jean-Philippe RETHORE : natation.course@nordnatation-ffn.net

Résultats consultables sur le site départemental : www.nordnatation-ffn.net

MEETING DEPARTEMENTAL QUALIFICATIF

DATE : 16 & 17 MAI 2015

| <u>TYPE</u> | <u>ENGAGEMENTS VIA EXTRANAT.FR</u> | <u>ORGANISATION</u> | <u>CATEGORIES D'AGE</u> |
|--|---|---|--|
| Compétition individuelle à centre unique | 3 € par engagement (Maxi : 6 par nageur) | Bassin de 25 mètres 2 journées 4 réunions | 14 - 15 ans (Nés en 2000 & 2001) 16 - 17 ans (Nés en 1998 & 1999) 18 ans & plus (Nés en 1997 & avant) |

COMPETITION QUALIFICATIVE POUR LES CHAMPIONNATS REGIONAUX ETE
ET LE MEETING DEPARTEMENTAL NORD OPEN
COMPETITION NON OUVERTE AUX QUALIFIES N2 ET AUX NAGEURS DE SERIES NATIONALES

NOTE IMPORTANTE :

Le Meeting Départemental Qualificatif est l'une des trois « dates de rappel » instaurées par le Comité Départemental cette saison. Conformément aux dispositions prévues à ce paragraphe, les nageurs du (des) club(s) n'étant pas à jour de leurs dettes ne seront pas autorisés à prendre part à ce championnat.

La date limite pour le paiement des dettes est fixée à avant la première réunion, soit avant le début de la compétition le samedi matin. Au-delà, il serait trop tard.

ORGANISATEUR :

Attribution de l'organisation par le Comité Départemental suivant candidatures.

HORAIRES :

Voir Programme ci-après.

ENGAGEMENTS :

Les engagements se font exclusivement via Extranat.fr.

OFFICIELS & AMENDES :

Un officiel par réunion pour chaque club à partir de 6 (inclus) engagements dans cette réunion.
Amende de 30 € par manquement constaté.

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Les nageurs pourront participer à 6 épreuves au maximum sous réserve d'avoir validé une performance dans la base informatique (de l'année précédente ou en cours) dans chaque épreuve à laquelle le nageur désire s'inscrire.

DONC AUCUN ENGAGEMENTS AVEC DES PERFORMANCES « SAISIES MANUELLES », ET DONC UNIQUEMENT DES ENGAGEMENTS AVEC DES PERFORMANCES REFERENCEES.

PROGRAMME :

1^{ère} réunion : samedi matin

OP : 7 h 30 - DE : 9 h 00

50 m papillon dames (séries)
50 m papillon messieurs (séries)
50 m dos dames (séries)
50 m dos messieurs (séries)
200 m dos dames (séries)
200 m dos messieurs (séries)
100 m nage libre dames (séries)
100 m nage libre messieurs (séries)
100 m brasse dames (séries)
100 m brasse messieurs (séries)
100 m papillon dames (séries)
100 m papillon messieurs (séries)
200 m 4 nages dames (séries)
200 m 4 nages messieurs (séries)
800 m nage libre dames (séries)
1500 m nage libre messieurs (séries)

3^{ème} réunion : dimanche matin

OP : 7 h 30 - DE : 9 h 00

50 m brasse dames (séries)
50 m brasse messieurs (séries)
50 m nage libre dames (séries)
50 m nage libre messieurs (séries)
200 m nage libre dames (séries)
200 m nage libre messieurs (séries)
200 m brasse dames (séries)
200 m brasse messieurs (séries)
200 m papillon dames (séries)
200 m papillon messieurs (séries)
100 m dos dames (séries)
100 m dos messieurs (séries)
1500 m nage libre dames (séries)
800 m nage libre messieurs (séries)

2^{ème} réunion : samedi après-midi

OP : 14 h 30 - DE : 16 h 00

50 m papillon dames (finales B, A)
50 m papillon messieurs (finales B, A)
50 m dos dames (finales B, A)
50 m dos messieurs (finales B, A)
200 m dos dames (finales B, A)
200 m dos messieurs (finales B, A)
100 m nage libre dames (finales B, A)
100 m nage libre messieurs (finales B, A)
100 m brasse dames (finales B, A)
100 m brasse messieurs (finales B, A)
100 m papillon dames (finales B, A)
100 m papillon messieurs (finales B, A)
200 m 4 nages dames (finales B, A)
200 m 4 nages messieurs (finales B, A)
400 m nage libre dames
400 m nage libre messieurs

4^{ème} réunion : dimanche après-midi

OP : 14 h 30 - DE : 16 h 00

50 m brasse dames (finales B, A)
50 m brasse messieurs (finales B, A)
50 m nage libre dames (finales B, A)
50 m nage libre messieurs (finales B, A)
200 m nage libre dames (finales B, A)
200 m nage libre messieurs (finales B, A)
200 m brasse dames (finales B, A)
200 m brasse messieurs (finales B, A)
200 m papillon dames (finales B, A)
200 m papillon messieurs (finales B, A)
100 m dos dames (finales B, A)
100 m dos messieurs (finales B, A)
400 m 4 nages dames
400 m 4 nages messieurs

RECOMPENSES :

Médaille aux 3 premiers de chaque finale A Toutes Catégories confondues et aux 3 premiers des 400, 800 et 1500 NL et 400 4 Nages.

RESULTATS :

A envoyer par courriel à :

- M. Patrice PAYEN : patrice.payen@wanadoo.fr
- M. Jean-Philippe RETHORE : natation.course@nordnatation-ffn.net

Résultats consultables sur le site départemental : www.nordnatation-ffn.net

HORAIRES :

Déterminés par le responsable de District.



COMITE DEPARTEMENTAL
DE NATATION NORD

COUPE TRISTRAM : FINALE

DATE : 17 MAI 2015

| <u>TYPE</u> | <u>ENGAGEMENTS</u> | <u>ORGANISATION</u> | <u>CATEGORIES D'AGE</u> |
|--|--|----------------------------------|---|
| Compétition par équipe à centre unique | VIA EXTRANAT.FR Gratuité des engagements | Bassin de 25 mètres 1 réunion | 11 ans & moins (Nés en 2004 & après) |

ORGANISATEUR :

Attribution de l'organisation par le Comité Départemental suivant candidatures.

HORAIRES :

Déterminés par la Commission Départementale Organisation.

PROGRAMME :

50 Papillon - 50 Dos - 50 Brasse - 50 NL - PAUSE DE 15 min - 4 x 100 NL

ENGAGEMENTS :

Equipes qualifiées en fonction du nombre de lignes du bassin. (3 séries au maximum).

LES ENGAGEMENTS DES REMPLACANTS SE FERONT SUR PLACE.

Un 50 NL sera organisé pendant la pause pour faire nager les remplaçants (au maximum 1 par équipe).

REGLEMENT SPORTIF :

Chaque équipe est composée de 4 nageurs ou 4 nageuses uniquement (pas d'équipe mixte).

Un nageur par épreuve individuelle. Les 4 mêmes nageurs constituent le relais.

Un(e) seul(e) remplaçant(e) par équipe peut être engagé sur 50 NL nagé à l'entracte.

Les courses seront nagées selon le temps d'engagement (à fournir en inscrivant l'équipe).

La composition d'une équipe finaliste peut-être différente de celle de l'équipe qui s'est qualifiée.

CLASSEMENT :

Il est établi au cumul des points obtenus à la table de cotation par chaque nageur, les points du relais ne sont pas doublés. En cas d'égalité du total des points entre des équipes le temps du relais départagera les équipes ex aequo pour le classement de la finale.

RECOMPENSES :

Coupes et médailles aux 6 meilleures équipes. La coupe TRISTRAM au premier club addition des points des équipes premières filles et garçons Pour l'attribution de la Coupe en cas d'égalité de points entre 2 clubs l'addition des performances des 2 relais départageront les clubs.

OFFICIELS & AMENDES :

Chaque club ayant une équipe participante devra fournir au moins un officiel.

Amende de 30 € par manquement constaté.

RESULTATS :

Envoyer le tout par courriel à :

- M. Patrice PAYEN : patrice.payen@wanadoo.fr
- M. Jean-Philippe RETHORE : natation.course@nordnatation-ffn.net

Résultats consultables sur le site départemental : www.nordnatation-ffn.net



COMITE DEPARTEMENTAL
DE NATATION NORD



MEETING DEPARTEMENTAL DU NORD OPEN à DATE A DETERMINER

| <u>TYPE</u> | <u>ENGAGEMENTS VIA EXTRANAT.FR</u> | <u>ORGANISATION</u> | <u>CATEGORIES D'AGE</u> |
|---|--|---|--|
| Compétition individuelle et de relais à centre unique | 6 € par engagement 10 € par relais MAXI : 6 par nageur non compris les relais | Bassin de 50 mètres 2 journées 4 réunions | 12- 13 ans (Nés en 2002&2003) 14 - 15 ans (Nés en 2000 & 2001) 16 - 17 ans (Nés en 1998 & 1999) 18 ans & plus (Nés en 1997 & avant) |

NOTE IMPORTANTE :

Le championnat du Nord open été est l'une des trois « dates de rappel » instaurées par le Comité Départemental cette saison (voir paragraphe 7.1 du Règlement général des compétitions de natation). Conformément aux dispositions prévues à ce paragraphe, les nageurs du(des) club(s) n'étant pas à jour de leurs dettes ne seront pas autorisés à prendre part à ce championnat.

La date limite pour le paiement des dettes est fixée à avant la première réunion, soit avant le début de la compétition le samedi matin. Au-delà, il serait trop tard.

ORGANISATEUR :

Attribution de l'organisation par le Comité Départemental concerné suivant candidatures.

HORAIRES :

Déterminés par la Commission Départementale Natation Course concernée, suivant le nombre d'engagements.

Ils seront consultables sur le site internet du Comité Départemental (www.nordnatation-ffn.net).

ENGAGEMENTS :

Les engagements se font exclusivement via Extranat.fr.

Nombre d'engagement limités à 6 (six) par nageurs, relais non-compris.

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Compétition réservée aux nageurs et nageuses ayant réalisé au moins dans une épreuve le temps de la grille qualificative (grille de référence du Meeting 2014/2015) de leur catégorie d'âge la saison précédente (2013-2014) ou depuis le début de la saison 2014-2015.

Pour la catégorie Benjamine se référer à la grille Minime.

Les engagements erronés (hors critères de qualification) ne seront pas pris en compte. Cependant, les droits de ces engagements resteront acquis au Comité Départemental (paragraphe 2.2, dernier alinéa du Règlement général des compétitions de natation).

Aucune modification ou ajout, même hors classement, après la date limite ou sur place le jour de la compétition ne sera accepté (paragraphe 2.2, 3^{ème} alinéa du Règlement général des compétitions de natation).

PROGRAMME :

Principe des séries nagées le matin avec classement au temps par catégories d'âge et finales «toutes catégories pour les 50, 100 et 200 mètres dans tous les styles de nages.

| SAMEDI MATIN | SAMEDI APRES-MIDI | DIMANCHE MATIN | DIMANCHE AP-MIDI |
|----------------------|-------------------|---------------------|------------------|
| | 400 NL Messieurs | | 400 NL Dames |
| 200 NL Dames | Finales B & A | 200 NL Messieurs | Finales B & A |
| 200 Brasse Messieurs | Finales B & A | 200 Brasse Dames | Finales B & A |
| 100 Dos Dames | Finales B & A | 100 Dos Messieurs | Finales B & A |
| 100 Pap Messieurs | Finales B & A | 100 Pap Dames | Finales B & A |
| 200 4N Dames | Finales B & A | 200 4N Messieurs | Finales B & A |
| 50 NL Messieurs | Finales B & A | 50 NL Dames | Finales B & A |
| 50 Pap Dames | Finales B & A | 50 Pap Messieurs | Finales B & A |
| 200 Dos Messieurs | Finales B & A | 200 Dos Dames | Finales B & A |
| 100 NL Dames | Finales B & A | 100 NL Messieurs | Finales B & A |
| 100 Brasse Messieurs | Finales B & A | 100 Brasse Dames | Finales B & A |
| 200 Pap Dames | Finales B & A | 200 Pap Messieurs | Finales B & A |
| 50 Dos Messieurs | Finales B & A | 50 Dos Dames | Finales B & A |
| 50 Brasse Dames | Finales B & A | 50 Brasse Messieurs | Finales B & A |
| 4X100 NL Messieurs | Finales B & A | 4X100 NL Dames | Finales B & A |

RECOMPENSES :

Médaille et bon d'achat de 25 € au 1^{er}, 20 € au 2^{ème} et 15 € au 3^{ème} de la finale A et 400 NL toutes catégories.

Relais : trophée aux trois premiers

Médailles aux Champions du Nord par épreuve et par catégories à l'issue des séries du matin et pour le 400 NL à l'issue de l'épreuve : Catégories concernées Minimes, Cadets, Juniors - Seniors.

OFFICIELS & AMENDES :

La liste des officiels nécessaires par club sera consultable sur le site internet du Comité.

Un officiel par réunion pour chaque club à partir de 6 (inclus) engagements dans cette réunion.

Amende de 30 € par manquement constaté.

RESULTATS :

A envoyer par courriel à :

- M. Patrice PAYEN : patrice.payen@wanadoo.fr
- M. Jean-Philippe RETHORE : natation.course@nordnatation-ffn.net

Résultats consultables sur le site départemental : www.nordnatation-ffn.net

GRILLE MEETING 2014 - 2015

MESSIEURS

| EPREUVES | MINIMES 14-15 ANS | CADETS 16-17ANS | JUNIORS & SENIORS 18 ANS ET PLUS |
|-----------------|----------------------|--------------------|-------------------------------------|
| 50 Nage libre | 31.00 | 30.00 | 29.00 |
| 100 Nage libre | 1.11.00 | 1.07.00 | 1.05.00 |
| 200 Nage libre | 2.34.00 | 2.28.00 | 2.21.00 |
| 400 Nage libre | 5.31.00 | 5.16.00 | 5.04.00 |
| 1500 Nage libre | 20.50.00 | 20.10.00 | 19.45.00 |
| 50 Dos | 37.00 | 35.00 | 34.00 |
| 100 Dos | 1.20.00 | 1.16.00 | 1.14.00 |
| 200 Dos | 3.00.00 | 2.45.00 | 2.40.00 |
| 50 Brasse | 42.00 | 40.00 | 39.00 |
| 100 Brasse | 1.30.00 | 1.25.00 | 1.20.00 |
| 200 Brasse | 3.15.00 | 3.05.00 | 2.50.00 |
| 50 Papillon | 36.00 | 34.00 | 33.00 |
| 100 Papillon | 1.20.00 | 1.15.00 | 1.12.00 |
| 200 Papillon | 2.50.00 | 2.45.00 | 2.40.00 |
| 100 4 Nages | 1.20.00 | 1.15.00 | 1.10.00 |
| 200 4 Nages | 2.50.00 | 2.45.00 | 2.35.00 |
| 400 4 Nages | 6.15.00 | 5.50.00 | 5.30.00 |

DAMES

| EPREUVES | MINIMES 14-15 ANS | CADETS 16-17ANS | JUNIORS & SENIORS 18 ANS ET PLUS |
|----------------|----------------------|--------------------|-------------------------------------|
| 50 Nage libre | 34.00 | 33.00 | 32.00 |
| 100 Nage libre | 1.15.00 | 1.12.00 | 1.10.00 |
| 200 Nage libre | 2.40.00 | 2.35.00 | 2.30.00 |
| 400 Nage libre | 5.40.00 | 5.25.00 | 5.20.00 |
| 800 Nage libre | 11.20.00 | 11.10.00 | 11.00.00 |
| 50 Dos | 40.00 | 39.00 | 38.00 |
| 100 Dos | 1.25.00 | 1.22.00 | 1.20.00 |
| 200 Dos | 3.00.00 | 2.55.00 | 2.50.00 |
| 50 Brasse | 44.00 | 43.00 | 42.00 |
| 100 Brasse | 1.35.00 | 1.32.00 | 1.30.00 |
| 200 Brasse | 3.20.00 | 3.15.00 | 3.10.00 |
| 50 Papillon | 41.00 | 39.00 | 38.00 |
| 100 Papillon | 1.25.00 | 1.23.00 | 1.20.00 |
| 200 Papillon | 3.00.00 | 2.55.00 | 2.50.00 |
| 100 4 Nages | 1.25.00 | 1.22.00 | 1.20.00 |
| 200 4 Nages | 3.00.00 | 2.55.00 | 2.50.00 |
| 400 4 Nages | 6.20.00 | 6.10.00 | 6.00.00 |

Temps de référence réalisé en bassin de 25M



NATATHLON « 10 ANS & MOINS »

FINALE REGIONALE

DATE : 21 JUIN 2015

| <u>TYPE</u> | <u>ENGAGEMENTS</u> VIA EXTRANAT.FR | <u>ORGANISATION</u> | <u>CATEGORIE D'AGE</u> |
|--|--|-----------------------------------|---|
| Compétition individuelle à centre unique <u>Plot 1</u> : Dimanche 8 Février 2015 <u>Plot 2</u> : Dimanche 15 Mars 2015 <u>Plot 3</u> : Jeudi 14 Mai 2015 | 20 € par engagement pour les 3 plots | Bassin de 25 mètres 2 réunions | 10 ans & moins (Nés en 2005 & après) |

ORGANISATEUR :

Attribution de l'organisation par le Comité Régional suivant candidatures.

HORAIRES :

En deux réunions minimum, au cours d'une ou deux journées consécutives, sur le même week-end et, éventuellement, dans deux piscines différentes.

Cette compétition peut être organisée conjointement avec la finale du Natathlon 11 ans.

Le type de chronométrage est laissé à l'initiative du Comité Régional.

ENGAGEMENTS :

Les engagements se font exclusivement *via* Extranat.fr.

Les nageurs devront impérativement s'engager dans les cinq épreuves du programme.

Seules les performances réalisées lors des compétitions qualificatives (les trois plots du Natathlon) seront retenues.

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Nageurs qualifiés à partir du classement régional du Natathlon 10 ans et moins 2015.

Tous les nageurs - sans exception - doivent être titulaires de l'ENF3 Pass'Compétition natation course.

Cette compétition est strictement limitée à la participation des nageurs licenciés à la FFN.

PROGRAMME :

Épreuves individuelles (5 en filles et 5 en garçons).

50 Nage Libre, 200 Nage Libre, 50 Dos, 50 Brasse, 50 Papillon.

Classement au temps 10 ans et moins confondus.

CLASSEMENT SPECIFIQUE DE LA COMPETITION :

À l'issue de la compétition, l'organisateur publiera le classement relatif à la compétition.
Pour être classé, un nageur devra avoir participé à toutes les épreuves à l'issue des trois plots du Natathlon.

NB - La disqualification dans une ou plusieurs épreuves n'empêche pas de figurer dans le classement.

OFFICIELS & AMENDES :

La liste des officiels nécessaires par club sera consultable sur le site internet du Comité.
Un officiel par réunion pour chaque club à partir de 6 (inclus) engagements dans cette réunion.
Amende de 30 € par manquement constaté.

RESULTATS :

A envoyer par courriel à :

- M. Patrice PAYEN : patrice.payen@wanadoo.fr
- M. Jean-Philippe RETHORE : natation.course@nordnatation-ffn.net

Résultats consultables sur le site départemental : www.nordnatation-ffn.net

| | |
|---|---|
|  | <h1>NATATHLON « 11 ANS & MOINS »</h1> <h2>FINALE REGIONALE</h2> <p><u>DATE : 21 JUIN 2015</u></p> |
|---|---|

| <u>TYPE</u> | <u>ENGAGEMENTS VIA EXTRANAT.FR</u> | <u>ORGANISATION</u> | <u>CATEGORIE D'AGE</u> |
|---|--|-----------------------------------|-------------------------|
| Compétition individuelle à centre unique Plot 1 : Dimanche 8 Février 2015 Plot 2 : Dimanche 15 Mars 2015 Plot 3 : Jeudi 14 Mai 2015 | 20 € par engagement pour les 3 plots | Bassin de 25 mètres 2 réunions | 11 ans (Nés en 2004) |

ORGANISATEUR :

Attribution de l'organisation par le Comité Régional suivant candidatures.

HORAIRES :

En deux réunions minimum, au cours d'une ou deux journées consécutives, sur le même week-end et, éventuellement, dans deux piscines différentes.

Cette compétition peut être organisée conjointement avec la finale du natathlon 10 ans et moins. Le type de chronométrage est laissé à l'initiative du Comité Régional.

ENGAGEMENTS :

Les engagements se font exclusivement *via* Extranat.fr

Les nageurs devront impérativement s'engager dans les cinq épreuves du programme. Seules les performances réalisées lors des compétitions qualificatives (les trois plots du Natathlon) seront retenues.

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Nageurs qualifiés à partir du classement régional du Natathlon 11 ans 2015.

Tous les nageurs - sans exception - doivent être titulaires de l'ENF3 Pass'Compétition natation course. Cette compétition est strictement limitée à la participation des nageurs licenciés à la FFN.

PROGRAMME :

Épreuves individuelles (5 en filles et 5 en garçons).
100 Nage Libre, 400 Nage Libre, 100 Dos, 100 Brasse, 100 Papillon.
Classement au temps 10 ans et moins confondus.

CLASSEMENT SPECIFIQUE DE LA COMPETITION :

À l'issue de la compétition, l'organisateur publiera le classement relatif à la compétition.
Pour être classé, un nageur devra avoir participé à toutes les épreuves à l'issue des trois plots du Natathlon.

NB - La disqualification dans une ou plusieurs épreuves n'empêche pas de figurer dans le classement.

OFFICIELS & AMENDES :

La liste des officiels nécessaires par club sera consultable sur le site internet du Comité.
Un officiel par réunion pour chaque club à partir de 6 (inclus) engagements dans cette réunion.
Amende de 30 € par manquement constaté.

RESULTATS :

A envoyer par courriel à :

- M. Patrice PAYEN : patrice.payen@wanadoo.fr
- M. Jean-Philippe RETHORE : natation.course@nordnatation-ffn.net

Résultats consultables sur le site départemental : www.nordnatation-ffn.net

TITRE 7 : NATATION SYNCHRONISEE

REGROUPEMENT TECHNIQUE

Date : 25 janvier 2014

Lieu : Hellemmes

Nageuses concernées : nageuses benjamines ayant validé les journées découvertes et nées en 2003 2004 – 2005 et 2006 (les nageuses nées en 2003 doivent nager dans la catégorie Benjamines en 2015)

Obligation d'encadrement : les nageuses doivent obligatoirement être encadrées par un entraîneur à raison d'un entraîneur (1) pour trois (3) nageuses

STAGE

Date : 3 jours à déterminer entre le 21 février et le 8 mars 2014

Lieu : à déterminer

Nageuses concernées : les nageuses seront définies par le comité départemental en fonction du positionnement des clubs

CHALLENGE DU NORD NAT'SYNCHRO

Date : 19 avril 2014

Lieu : Grande Synthe

Nageuses concernées : nageuses titulaire du pass compétition natation synchronisée

Engagements : 4 € par nageuse

Epreuves : solo, duo, équipe

Catégories d'âge

Benjamines : 2003 – 2004 -2005 - 2006

Espoirs: 2000 – 2001 – 2002 – 2003

Juniors : 1997 – 1998 – 1999 – 2000

Toutes Catégories : 2000 et avant

RAPPEL

2000 est l'année charnière où les nageuses sont ESPOIRS et JUNIORS. Les nageuses nées en 2000 sont aussi Toutes Catégories. Une nageuse de 2000 peut très bien participer dans les 3 catégories mais elle ne peut nager qu'une seule fois dans une épreuve (solo duo et équipe).

2003 est l'année charnière où les nageuses sont BENJAMINES et ESPOIRS. Une nageuse de 2003 peut très bien participer dans les 2 catégories mais elle ne peut nager qu'une seule fois dans une épreuve (solo duo et équipe).

Les nageuses nées en 2000 et 2003 ne peuvent pas nager deux fois la même épreuve dans des catégories différentes.

Contenu des Epreuves

| | SOLO | DUO | BALLET LIBRE | COMBINE |
|-----------------------------|------|------|--------------|---------|
| BENJAMINES | | 1'45 | 2'30 | |
| ESPOIRS | 1'45 | 2'15 | 3' | |
| JUNIORS | 2' | 2'30 | 3'30 | |
| TOUTES CATEGORIES - SENIORS | 2' | 2'30 | | 3'30 |

Pas de Solo en Catégorie Benjamines.

Un seul Solo et un seul Duo sont autorisés par catégorie d'âge et par club participant.

Un deuxième ballet libre peut être engagé si le premier comptabilise 8 nageuses.

Un deuxième ballet combiné peut être engagé si le premier comptabilise 10 nageuses.

Règlement Général

§ Jugement selon la réglementation FINA

§ Classement par catégorie d'âge pour chaque épreuve

Qualification régionale en équipe uniquement : les quotas seront déterminés en fonction du nombre d'engagements

TITRE 8 : ECOLE DE LA NATATION FRANCAISE « PASS'SPORTS DE L'EAU » (E.N.F. 2)

RAPPEL DU CAHIER DES CHARGES.

« L'organisation du « Pass'sports de l'eau » peut être confiée à la structure agréée E.N.F possédant au moins un titulaire de la formation d'évaluateur ENF2, sous la responsabilité et en la présence d'un représentant d'une entité territoriale déconcentrée ou géographique (départementale ou régionale) de la fédération de tutelle, lui-même titulaire de l'évaluateur ENF2. »

ORGANISATION.

ATTENTION A LA BONNE LECTURE ET COMPREHENSION DE CE CHAPITRE. EN EFFET, TOUTE DEMANDE D'ORGANISATION QUI NE SERAIT PAS EXPRESSEMENT ADRESSEE A Mlle NOULARD, COMME INDIQUE CI-DESSOUS, POURRAIT ETRE REFUSEE.

Une demande d'organisation (formulaire disponible sur le site internet du Comité Département Nord de Natation) doit être envoyée par messagerie à marie-noelle.noulard@wanadoo.fr au plus tard un (1) mois avant la date prévue de la session.

Cette demande précisera :

- la date et lieu de la session
- la liste des évaluateurs et assistants évaluateurs qui seront présents lors de la session
- le nombre d'enfants engagés
- le type d'épreuves organisées

Le Comité Départemental accordera l'organisation et nommera, parmi les évaluateurs, un délégué territorial responsable de la session.

DELEGUE TERRITORIAL.

Rôle du délégué territorial autorisé à organiser une session

- il a en charge l'organisation administrative et matérielle des sessions
- il est garant du respect des conditions de passage des tests
- il envoie les fiches bilans au comité départemental

REPRESENTATION DU COMITE DEPARTEMENTAL.

Dans la mesure de ses possibilités, le Comité Départemental Nord de Natation peut également, déléguer un membre de son Comité Directeur lors d'une session.

TITRE 9 : WATER-POLO

LE CALENDRIER DES REGROUPEMENTS, STAGES ET COMPETITIONS DES EQUIPES DEPARTEMENTALES DE WATER-POLO N'ETANT PAS ENCORE DEFINITIVEMENT ARRETE, IL SERA COMMUNIQUE AUX CLUBS CONCERNES DES QUE POSSIBLE, ULTERIEUREMENT DANS LA SAISON.

Catégorie « 11 ans & moins ».

(joueurs nés en 2004, 2005 et 2006 avec simple sur classement, avec mixité)

Objectif :

Participer au programme défini par le Comité de la Zone Nord Est, préparer la continuité entre les 11 ans, 12 ans et l'équipe Régionale ; permettre à des jeunes poloïstes de participer à leur première sélection et d'aborder leur première compétition au-delà de leur sélection de club.

Problématique :

Lors des compétitions précédentes, nos équipes ont gagné tous leurs matches avec des scores fleuves, sans intérêt pour les équipes du Nord et les équipes adverses.

Solution :

Afin d'offrir à nos équipes davantage d'opposition, une des solutions est de décaler (que pour les équipes du Nord) les années d'âge. En conséquence, la constitution des équipes du nord 11 ans seraient constitués d'une grosse majorité de joueurs nés en 2005.

Catégorie « 12 ans & moins ».

(joueurs nés en 2003, 2004 et 2005 avec simple sur classement, avec mixité)

Objectif :

Participer au programme défini par le Comité de la Zone Nord Est, préparer la continuité en vue des sélections en équipe régionale ; permettre à des jeunes poloïstes de participer à des sélections, d'aborder et d'appréhender la compétition d'un niveau supérieur au-delà de leur sélection de club ; L'objectif reste de conserver nos titres acquis lors des précédentes années sachant que les autres départements se développent.

Problématique :

Lors des compétitions précédentes, nos équipes ont gagné tous leurs matches avec des scores fleuves, sans intérêt pour les équipes du Nord et les équipes adverses.

Solution retenue :

Afin d'offrir à nos équipes davantage d'opposition, la solution retenues est de décaler (que pour les équipes du Nord) les années d'âge. En conséquence, la constitution de l'équipe ou des équipes du nord 12 ans serai(en)t formée(s) d'une grosse majorité de joueurs nés en 2003 et 2004 (avec simple sur classement) selon le règlement de la compétition.

Programme Sportif Comité Départemental De Natation Du Pas-de-Calais

Saison 2014 / 2015



Equipe Benjamins Pas-de-Calais – TROYES 2014
6^{ème} Nationale de la Coupe des Départements



3 Béthunois en Equipe de France COMEN 2014
Dont 1 médaille d'Argent pour Cyrielle DUHAMEL
et 7 titres Nationaux à CHARTRES & MULHOUSE



Louis MARCELIN,
Double Champion de France
CHARTRES 2014



PROGRAMME SPORTIF DU COMITE DEPARTEMENTAL

DE NATATION DU PAS-DE-CALAIS

SAISON 2014 / 2015

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------------|
| • Règlement Général | Pages 138 à 142 |
| • L'Ecole de Natation Française | Page 142 |
| • Calendrier Départemental 2014 / 2015 | Page 143 |
| • Les Journées d'Animation Jeunes | Pages 144 & 145 |
| • La Coupe Interclubs Jeunes | Pages 146 & 147 |
| • Le Natathlon 11 ans & moins | Pages 148 à 150 |
| • La Finale Départementale des Jeunes | Pages 151 & 152 |
| • Les Journées Départementales | Pages 153 & 154 |
| • Le 6 ^{ème} Meeting National Open du Pas-de-Calais | Pages 155 & 156 |
| • Le Championnat Hiver Open du Pas-de-Calais | Pages 157 & 158 |
| • Le Championnat Eté Open du Pas-de-Calais | Pages 159 & 160 |

REGLEMENT GENERAL

Ce règlement général s'applique à l'ensemble des compétitions de natation inscrites au calendrier départemental. Sauf indications contraires précisées dans la compétition, c'est ce règlement qui s'appliquera.

- **Frais de Gestion, Affiliations, Licences**

Tout club doit être à jour de ses cotisations annuelles avec les différentes instances pour pouvoir prendre part aux manifestations fédérales.

Celle du Comité de Natation du Pas-de-Calais est fixée à 100,00 € (à adresser au Trésorier Départemental au plus tard 8 jours avant la première compétition inscrite au calendrier sportif).

Consulter le Règlement Général Régional pour connaître les autres tarifs.

- **Modalités d'Engagements**

Tous les engagements des compétitions inscrites au calendrier départemental se font par le biais du site internet : www.extranat.fr.

La période des engagements sera ouverte 14 jours avant la date de la compétition pour une clôture le dimanche soir minuit précédent celle-ci (soit 7 jours).

Dès la clôture des engagements, plus aucune modification ne sera prise en compte.

Une fois vos engagements effectués, il est obligatoire de les valider en procédant à leur paiement et ce avant la clôture de la période d'engagement.

Les clubs adresseront par courrier, uniquement le bon de commande Extranat qui tient lieu de facture et le chèque correspondant (1 chèque par compétition) libellé à l'ordre du « CD Natation 62 » au domicile du Trésorier Départemental.

- **Informatique & Résultats**

Le logiciel fourni par la Fédération Française de Natation, EXTRANAT POCKET, devra être utilisé pour la gestion de toutes les compétitions.

Dès la clôture des engagements le dimanche soir minuit, le club organisateur pourra récupérer automatiquement la compétition via EXTRANAT POCKET.

Il devra fournir dès que possible le planning et les listes d'engagements (Start-Listes) par mail à competitions@cd-natation62.com

Pour les compétitions comportant des relais, il est demandé aux clubs participants de fournir la composition de ceux-ci au club organisateur, au plus tard la veille de la manifestation.

Il est demandé aux clubs organisateurs de respecter l'intitulé exact et les règlements de la compétition tels que définis dans les pages concernées.

Afin d'assurer l'équité sportive et avoir une base de performances la plus fiable possible, il est demandé aux clubs organisateurs d'être particulièrement vigilants quant à la saisie des résultats, et d'indiquer tous les temps de passages, forfaits et disqualifications.

Les clubs organisateurs garderont les fiches de courses de la compétition pendant toute la durée de la saison sportive.

Nous vous incitons fortement à effectuer une sauvegarde régulière de votre base de données EXTRANAT POCKET avant, pendant et après la compétition.

A l'issue de la manifestation, le club organisateur transmettra les résultats directement à la fédération via EXTRANAT POCKET et adressera également les résultats de la compétition et la feuille de jury par e-mail (competitions@cd-natation62.com) au Comité Départemental le soir même, afin que ceux-ci puissent être diffusés dans les meilleurs délais sur le site Départemental. Il transmettra également les résultats au responsable informatique régional, M. Patrice PAYEN : patrice.payen@wanadoo.fr

Tout club participant à une compétition hors de la région Nord / Pas-de-Calais est tenu de faire parvenir une copie informatique des résultats de ses nageurs à Patrice PAYEN et Solange LAVOISIER.

Le Comité Départemental offre la possibilité aux clubs de mettre en ligne des photos prises lors des compétitions départementales. Pour ce faire, il suffit de prendre contact avec la responsable de la commission informatique pour le transfert des photos via clé USB, e-mail...

- **Constitution du Jury**

Chaque club participant a obligation de présenter au minimum 1 (un) Officiel pour 6 (six) nageurs et moins engagés et au minimum 2 (deux) Officiels au-delà des 6 (six) nageurs engagés.

Rappelons que le club organisateur n'est pas dans l'obligation de présenter d'officiels mais en cas de manquement significatif, celui-ci doit le faire.

Le Juge-Arbitre et le Starter (têtes de jury) qui sont nommés ainsi que les Officiels en formation ne pourront en aucun cas être comptabilisés comme Officiels représentatifs de leur club.

- **Obligations du Juge-Arbitre**

La composition et la gestion du jury sont placées sous la seule responsabilité du Juge-Arbitre qui est désigné par le Responsable de District (Animateur).

La Commission des Officiels est en charge de nommer le Juge-Arbitre pour les compétitions suivantes :

- le Meeting National Open du Pas-de-Calais,
- le Championnat Hiver Open du Pas-de-Calais,
- les Finales Départementales des Jeunes (Avenirs / Poussins et Benjamins)
- le Championnat Eté Open du Pas-de-Calais.

Le Juge-Arbitre qui est nommé au préalable de la compétition doit préparer à l'avance son jury en demandant aux clubs participants les noms, prénoms et qualité des officiels qui se présenteront à la dite compétition. En cas d'empêchement de dernière minute, les clubs participants devront prévoir leurs officiels suppléants. Il devra également composer son jury d'appel pour toutes les compétitions auxquelles il sera désigné en amont de celle-ci.

- **Pouvoirs du Juge-Arbitre :**

Rappel du Règlement FINA S.W.2.1.1

« Le Juge-Arbitre a plein contrôle et autorité sur tous les Officiels, il doit approuver leurs affectations, et leur donner des instructions en ce qui concerne les caractéristiques ou les règlements particuliers relatifs aux compétitions. Il doit faire appliquer toutes les règles et décisions de la FINA et trancher toutes les questions concernant l'organisation effective de la réunion, de l'épreuve ou de la compétition, lorsque les règles n'en prévoient pas autrement la solution ».

En cas de manquement significatif d'officiels, le Juge-Arbitre aura tout pouvoir de décision pour le bon déroulement de la compétition. Il peut par conséquent :

- Décider de ne pas faire participer les nageurs du ou des clubs qui n'ont pas présenté d'officiels en nombre suffisant au vu du règlement en vigueur de la compétition,
- Décider de restreindre le nombre de lignes d'eau afin de faciliter le bon déroulement des épreuves et du programme,
- Décider d'annuler la compétition dans la perspective où il n'y aurait définitivement pas suffisamment d'officiels pour un déroulement correct de la manifestation.

○ Manquements d'Officiels / Amendes

- Toutes les compétitions départementales sont soumises à des amendes (sauf dispositions particulières).
- La non-présentation d'Officiels au prorata du nombre de nageurs engagés est sanctionnée par une amende de 50,00 € par Officiel manquant et par réunion.
- Forfaits sans justificatif : 5,00 € par nageur
- Forfaits non déclarés lors des finales : 15,00 € par course

Les pièces justificatives (certificat médical ou autre pièce légale) devront parvenir au Trésorier Départemental au plus tard 15 jours suivant la compétition par mail de préférence.

Attention : *Le nom du nageur, le club et la compétition* devront être apposés de manière lisible pour être pris en compte.

● Réglementation sur le port des Combinaisons & Maillots de Bain

Chaque nageur et chaque club devra se conformer à la réglementation de la Fédération Française de Natation (FFN) et de la Fédération Internationale de Natation (FINA) en vigueur, concernant le port de la combinaison et/ou du maillot de bain à la date de la compétition.

● Informations générales / Rappels

Tout nageur et tout officiel doit être licencié à la FFN avant le début de la compétition à laquelle il participe. Les licences sont gérées directement par les clubs via l'application web « Extranat ».

Les règlements FFN et FINA font foi pour chaque compétition et seront strictement appliqués.

Toute réclamation ou tout litige en compétition sont soumis au Juge-Arbitre qui sera le seul habilité à apporter la décision finale.

Tout nageur né en 2004 et après devra être titulaire du Pass'Compétition pour participer à quelque compétition que ce soit.

Tout autre cas non prévu par ce règlement sera porté à l'attention du Comité Départemental 62 qui statuera lors de la plus proche réunion du Comité Directeur ou de la Commission concernée.

● Aides aux Clubs et Nageurs du Pas-de-Calais

Lors des différentes réunions de comité, celui-ci a pris des décisions d'aides aux clubs et aux nageurs :

- Aide aux nageurs s'entraînant au Pôle Espoirs de Natation Nord / Pas-de-Calais,
- Aide pour les stages préparatoires aux Championnats de France Minimes et 16 ans & plus,
- Aide au déplacement pour le Trophée Lucien ZINS (National et Interrégional),

- Organisation de stages préparatoires à la Coupe des Départements de Natation Course,
- Aide à l'achat de médailles pour le Challenge des Jeunes,
- Aide à la prise de licences,
- Aide aux formations ERFAN,
- Aide au Polo Nat',
- Organisation d'un stage de Natation Synchronisée,
- Lors de l'organisation des Finales Départementales et Championnats Départementaux, une aide forfaitaire de 30 € par réunion est proposée au club organisateur pour la prise en charge des frais liés au jury.

● Exonération

Pour les clubs rencontrant un problème de fermeture de piscine pour travaux de longue durée, il est possible de bénéficier d'une exonération de paiement des droits d'engagements (le temps de la durée de cette fermeture) et de l'abonnement départemental annuel (pour une fermeture de la piscine de 8 mois ou plus constatée entre mi-septembre et mi-juillet de la saison en cours).

Pour ce faire, ils doivent présenter une demande écrite au Comité Directeur du Comité Départemental, laquelle sera examinée lors de la réunion la plus proche. Cette demande devra comporter les éléments suivants :

- Dates d'indisponibilité de la piscine avec motif de la fermeture de l'équipement
- Un engagement de participer aux compétitions départementales. Ainsi un club délaissant une compétition départementale pour participer à un meeting quelconque verrait l'exonération dont il bénéficie, supprimée pour toute la durée de fermeture de son équipement restant à courir.

● Adresses utiles

Vous trouverez sur notre site tous les renseignements concernant les clubs et leurs correspondants. Le Comité Départemental de Natation et son Agent de Développement sont à votre disposition :

Ø Correspondance :

Comité Départemental de Natation du Pas-de-Calais
Maison des Sports du Pas-de-Calais
Franck HAUDEGAND
9, Rue Jean Bart
62143 ANGRES
Tél : 03.21.72.67.69 / 06.77.27.79.98

E-mail : comite@cd-natation62.com / Site web : www.cd-natation62.com

Ø Président du CD Natation 62 :

Thomas CARPENTIER
47, Rue du Long Cornet
62400 ESSARS
Tél : 03.21.57.26.05 / 06.83.35.40.28
E-mail : thomascarpentier@neuf.fr

Ø Trésorier Départemental :

Sébastien LYSIK
5, Rue Saint Pierre
62440 HARNES
Tél : 07.81.75.99.18
E-mail : sebastienlysik@gmail.com

Ø Informatique & Résultats :

Solange LAVOISIER
4, Rue du Colonel Fabien
62320 ROUVROY
Tél : 06.78.72.76.21
E-mail : competitions@cd-natation62.com

Ø Commission Sportive / Réfèrent ENF :

René LUCAS
22, Rue des Teinturiers
62000 ARRAS
Tél : 03.21.51.53.44
E-mail : rene.claudielucas@wanadoo.fr

Ø Commission des Officiels:

Jean-Paul CISSE
14, Chemin des Lilas
62500 ZUDAUSQUES
Tél : 06.84.70.82.10 / 03.21.12.13.73
E-mail : jeanpaulcisse@orange.fr

Ecole de Natation Française

- ENF 1 : Sauv’Nage

La demande d’organisation est à adresser au Comité Régional. La saisie des résultats est effectuée par le club organisateur. Afin de mutualiser les moyens toutes les dates sont disponibles sur le site régional rubrique « Agenda Sportif ». Les clubs peuvent donc s’associer pour passer le Sauv’Nage.

- ENF 2 : Le Pass’Sports de l’eau

La demande d’organisation est à adresser au Comité Départemental. La présence d’un membre du comité est nécessaire pour valider ce test.

A l’issue de la session, le club organisateur envoie l’intégralité des résultats de la session. Ceux-ci sont saisis sur Extranat par le Comité Départemental.

- ENF 3 : Le Pass’Compétition

Tous les jeunes nés en 2004 et après doivent posséder le Pass’Compétition pour pouvoir s’engager à une compétition officielle.

Le CD Natation 62, en accord avec l’ERFAN 59/62, organise 4 sessions de Pass’Compétition cette saison sportive au début d’une compétition du programme sportif :

| | | |
|------------------|---|--------------------------------|
| 1 ^{er} | Pass’Compétition Natation Course : 16 Novembre 2014 | (Journée d’Animation Jeunes) |
| 2 ^{ème} | Pass’Compétition Natation Course : 18 Janvier 2015 | (Journée d’Animation Jeunes) |
| 3 ^{ème} | Pass’Compétition Natation Course : 15 Mars 2015 | (Natathlon 11 ans et moins) |
| 4 ^{ème} | Pass’Compétition Natation Course : 14 Juin 2015 | (Finale Départementale Jeunes) |

Tous les documents relatifs à l’Ecole de Natation Française sont disponibles sur le site régional à la rubrique ERFAN – ENF.

Pour toute question relative à l’ENF, n’hésitez pas à contacter l’ERFAN : erfan59-62@orange.fr

| | |
|---|---|
| Journées d'Animation Jeunes | Bassin de 25 m |
| Dimanche 16 Novembre 2014 & Dimanche 18 Janvier 2015 | 2 Journées 2 Réunions |
| 10 ans et moins (2005 & Après) – 11 ans (2004) | Informatique : www.extranat.fr & Extranat pocket |
| Périodes d'engagements : Cf. chaque journée 2,00 € par course individuelle – 4,00 € par relais | |

- **Objet**

Compétitions individuelles & relais.

Compétitions d'animations accessibles aux nageurs de 11 ans et moins titulaires ou non du Pass'Compétition Natation Course.

L'objectif de ces compétitions est de proposer un programme complémentaire et préparatoire au programme fédéral du Natathlon 11 ans et moins. Elles offrent notamment la possibilité aux nageurs non titulaires du Pass'Compétition de valider ce test avant de prendre part au programme officiel des compétitions de cette catégorie d'âge, tout en permettant une première confrontation en situation.

Les acquisitions techniques recherchées sont la maîtrise de la vitesse, la maîtrise et la coordination dans les quatre nages et l'aptitude à réaliser un effort prolongé en maîtrisant la respiration.

- **Modalités de participation**

Compétition réservée aux nageurs titulaires ou non du Pass'Compétition Natation Course.

Les nageurs non titulaires du Pass'Compétition devront obligatoirement se présenter au test afin de pouvoir prendre part à la compétition.

Chaque nageur peut participer à 3 courses individuelles et 1 relais par journée. Chaque club peut présenter autant de relais qu'il le souhaite.

Pour des raisons de sécurité, le départ dans l'eau est autorisé pour les relais 4 x 25 m.

Dans les relais, la mixité est possible mais non obligatoire.

- **Procédure d'engagements**

Les engagements sont à envoyer au format FFNex (sur Extranat Pocket) au CD Natation 62 à l'adresse : competitions@cd-natation62.com

- **Organisation des séries**

Les épreuves individuelles et les relais sont nagées toutes catégories confondues au temps d'engagement.

- **Classements de la compétition**

Classement au temps par catégorie d'âge (2) pour les épreuves individuelles.

Classement au temps toutes catégories pour les relais.

- **Récompenses**

Lors de chaque journée, le club organisateur est tenu de prévoir des récompenses (laissées à son initiative) dont une partie est prise en charge par le Comité Départemental sur présentation de la facture.

- Test du Pass'Compétition Natation Course

En début de chaque « Journée d'Animation Jeunes », une session de Pass'Compétition Natation Course sera mise en place. Les engagements sont à envoyer sur le document prévu à cet effet à l'ERFAN 59/62 (erfan59-62@orange.fr) et au CD Natation 62 (competitions@cd-natation62.com) pendant la même période que les engagements de la compétition.

Les clubs inscrivant des nageurs au Pass'Compétition sont tenus de présenter au minimum un Evalueur ENF3.

Le club organisateur adressera à l'issue de la session les résultats à l'ERFAN et au Comité Départemental.

- Répartition des épreuves

| Horaires | Ouverture des portes : 13H30 – Début des épreuves : 14H30 | |
|-------------|--|---|
| Journée | 1 ^{ère} Journée Dimanche 16 Novembre 2014 | 2 ^{ème} Journée Dimanche 18 Janvier 2015 |
| Engagements | Du 02/11 au 09/11/2014 | Du 04/01 au 11/01/2015 |
| Programme | PASS'COMPETITION 25 m Dos Dames / Messieurs 100 m 4 Nages Dames / Messieurs Pause de 15 minutes 25 m Papillon Dames / Messieurs 50 m Nage Libre Dames / Messieurs 25 m Brasse Dames / Messieurs Pause de 10 minutes Relais 4 x 25 m Nage Libre Mixte | PASS'COMPETITION 50 m Dos Dames / Messieurs 50 m Brasse Dames / Messieurs 100 m Nage Libre Dames / Messieurs Pause de 15 minutes 50 m Papillon Dames / Messieurs 200 m Nage Libre Dames / Messieurs Pause de 10 minutes Relais 4 x 25 m 4 Nages Mixte |

- Répartition & Organisation des Journées d'Animation Jeunes

| Journées d'Animation Jeunes | | | |
|--|----------|---------------------|---------------------|
| Zone A | | Zone B | Zone C |
| Achicourt | Harnes | Auchel | Berck |
| Arras | Hénin | Béthune | Boulogne |
| Courrières | Lens | Bruay | Calais |
| Divion | Montigny | Lillers | Montreuil |
| Frévent | | Lumbres | |
| | | St Omer | |
| Centre Organisateur | | Centre Organisateur | Centre Organisateur |
| 1 ^{ère} Journée – Dimanche 16 Novembre 2014 | | | |
| | | | |
| 2 ^{ème} Journée – Dimanche 18 Janvier 2015 | | | |
| | | | |

| | |
|--|--|
| La Coupe Interclubs Jeunes | Bassin de 25 m |
| Dimanche 07 Décembre 2014 & Dimanche 31 Mai 2015 | 2 Journées 2 Réunions |
| 11 ans et moins (2004 & Après) | Informatique : www.extranat.fr |
| Périodes d'engagements : Cf. chaque journée 10,00 € par équipe et par journée | |

- **Objet**

Compétitions par équipe.

A un âge où l'esprit d'équipe est source de motivation pour les jeunes nageurs, la Coupe Interclubs Jeunes doit permettre aux clubs de constituer des collectifs de 11 ans et moins, capables de se confronter sur des épreuves de relais et individuelles, et ce dans les 4 Nages.

- **Modalités de participation**

Compétitions réservées aux nageurs titulaires du Pass'Compétition Natation Course.
Dans chaque équipe la mixité est possible mais non obligatoire.

- **Organisation des séries**

Les séries sont mixtes et nagées au temps d'engagement

- **Classement de la compétition**

Classement mixte sur chaque épreuve au temps en fonction du barème ci-après.
A l'issue de chaque plot, classement par équipe en fonction du barème ci-après.

- **Barème de points**

- 1^{er} : Nombre d'équipes engagées + 6 pts
 - 2^{ème} : Nombre d'équipes engagées + 4 pts
 - 3^{ème} : Nombre d'équipes engagées + 2 pts
 - 4^{ème} : Nombre d'équipes engagées + 1 pt
 - 5^{ème} & Après : Nombre d'équipes engagées puis dégressif de 1 en 1
- Les points des relais sont doublés
uniquement pour le second plot

- **Classement des Clubs**

A l'issue des 2 plots, un classement déterminera le club vainqueur de la Coupe Interclubs Jeunes 2014 / 2015, à l'addition des points des 2 premières équipes de chaque club (addition des points des 2 premières équipes lors du Plot n°1 et du Plot n°2).

Un classement récompensera également le club ayant totalisé le plus de points sur l'ensemble des équipes présentées sur les 2 plots.

- **Récompenses**

A chaque plot, médaille aux nageurs des 3 premières équipes.

A l'issue des 2 plots, une coupe sera remise aux 3 premiers clubs du classement de la Coupe Interclubs Jeunes.

Une coupe sera remise au premier club à l'addition des points de l'ensemble de ses équipes.

Les récompenses du Classement des Clubs seront remises lors de la Finale Départementale 11 ans et moins.

- Règlement & Programme du 1^{er} Plot – Dimanche 07 Décembre 2014 :

Chaque équipe est composée de 4 nageurs et devra participer à l'ensemble des relais (4 épreuves) pour être classée.

| Ouverture des portes : 13H30 – Début des épreuves : 14H30 | |
|--|---|
| Journée | Programme |
| <p>1^{er} Plot Dimanche 07 Décembre 2014</p> <p>Période d'engagements Du 23/11 au 30/11/2014</p> | <p>Relais 4 x 50 m Papillon Mixte Relais 4 x 50 m Brasse Mixte Pause de 15 minutes Relais 4 x 50 m Nage Libre Mixte Relais 4 x 50 m 4 Nages Mixte</p> |

- Règlement & Programme du 2^{ème} Plot – Dimanche 31 Mai 2015 :

Chaque équipe est composée de 4 nageurs et devra participer à l'ensemble des 4 épreuves pour être classée.

Chaque nageur participe aux 2 courses individuelles et aux 2 relais.

Les engagements seront à réaliser sur Extranat.fr et sur le fichier Excel téléchargeable sur le site départemental. Le fichier Excel sera envoyé à : competitions@cd-natation62.com

| Ouverture des portes : 13H30 – Début des épreuves : 14H30 | |
|--|--|
| Journée | Programme |
| <p>2^{ème} Plot Dimanche 31 Mai 2015</p> <p>Période d'engagements Du 17/05 au 24/05/2015</p> | <p>Relais 4 x 50 m Nage Libre Mixte 100 m 4 Nages Mixte Pause de 15 minutes 100 m Nage Libre Mixte Relais 4 x 50 m 4 Nages Mixte</p> |

| | |
|---|--|
| Le Natathlon 11 ans & moins | Bassin de 25 m |
| Dimanche 08 Février 2015 Dimanche 15 Mars 2015 – Dimanche 17 Mai 2015 | 3 Journées 3 Réunions |
| 10 ans et moins (2005 & Après) – 11 ans (2004) | Informatique : www.extranat.fr |
| Périodes d'engagements : Cf. chaque journée 2,00 € par course individuelle | |

- **Objet**

Compétitions individuelles

Sur la base du Natathlon Benjamins, le Natathlon 11 ans et moins s'adresse aux nageurs titulaires du Pass'Compétition s'engageant dans le programme fédéral de compétitions

Les objectifs de ce Natathlon sont la maîtrise et la coordination dans les quatre nages et l'aptitude à réaliser un effort prolongé en maîtrisant la respiration.

Compétitions en 3 étapes qualificatives aux Finales Départementales et Régionales 11 ans et moins

- **Programme du Natathlon**

- 10 ans et moins : 50 Pap, 50 Dos, 50 Br, 50 NL, 200 NL

- 11 ans : 100 Pap, 100 Dos, 100 Br, 100 NL, 400 NL

- **Modalités de participation**

Chaque nageur peut participer à 3 courses individuelles par journée.

La possibilité est laissée aux nageurs de nager les épreuves indépendamment de l'âge afin que chacun puisse trouver un intérêt à ces compétitions en fonction de ses capacités du moment.

Néanmoins, pour se qualifier à la Finale Départementale et Régionale, le classement s'effectuera à l'addition des 5 épreuves en fonction des catégories ci-dessus.

- **Organisation des séries**

Les épreuves individuelles sont nagées toutes catégories confondues au temps d'engagement.

- **Classement de la compétition**

Classement au temps par catégorie d'âge (2).

- **Classements des Nageurs du Natathlon**

Classement des nageurs par catégorie d'âge (2) à l'addition des points à la table de cotation des cinq épreuves. Une épreuve non nagée compte pour 0 point.

Ce classement sera établi afin de déterminer les nageurs qualifiés pour la Finale Départementale et Régionale du Natathlon.

Une récompense sera remise lors du 2^{ème} Plot des Interclubs 11 ans et moins (31 Mai 2015) au 1^{er} de chaque catégorie Dames (2) et Messieurs (2).

- **Récompenses**

Lors de chaque journée, le club organisateur est tenu de prévoir des récompenses (laissées à son initiative) dont une partie est prise en charge par le Comité Départemental sur présentation de la facture.

- Programme de la Compétition

| Ouverture des portes : 13H30 – Début des épreuves : 14H30 | |
|---|--|
| Journée | Programme |
| <p>1^{ère} Journée Dimanche 08 Février 2015</p> <p>Période d'engagements Du 25/01 au 01/02/2015</p> | <p>400 m Nage Libre Dames / Messieurs 50 m Papillon Dames / Messieurs 100 m Brasse Dames / Messieurs 50 m Nage Libre Dames / Messieurs 100 m Dos Dames / Messieurs Pause de 15 minutes 50 m Brasse Dames / Messieurs 100 m Nage Libre Dames / Messieurs 50 m Dos Dames / Messieurs 100 m Papillon Dames / Messieurs 200 m Nage Libre Dames / Messieurs</p> |
| <p>2^{ème} Journée Dimanche 15 Mars 2015</p> <p>Période d'engagements Du 01/03 au 08/03/2015</p> | <p>200 m Nage Libre Dames / Messieurs 50 m Brasse Dames / Messieurs 100 m Dos Dames / Messieurs 50 m Nage Libre Dames / Messieurs 100 m Papillon Dames / Messieurs Pause de 15 minutes 50 m Dos Dames / Messieurs 100 m Nage Libre Dames / Messieurs 50 m Papillon Dames / Messieurs 100 m Brasse Dames / Messieurs 400 m Nage Libre Dames / Messieurs</p> |
| <p>3^{ème} Journée Dimanche 17 Mai 2015</p> <p>Période d'engagements Du 03/05 au 10/05/2015</p> | <p>50 m Papillon Dames / Messieurs 100 m Papillon Dames / Messieurs 50 m Dos Dames / Messieurs 100 m Dos Dames / Messieurs 200 m Nage Libre Dames / Messieurs Pause de 15 minutes 400 m Nage Libre Dames / Messieurs 50 m Brasse Dames / Messieurs 100 m Brasse Dames / Messieurs 50 m Nage Libre Dames / Messieurs 100 m Nage Libre Dames / Messieurs</p> |

- Répartition & Organisation du Natathlon 11 ans & moins

| Le Natathlon 11 ans & moins | | |
|---|---------------------|---------------------|
| Zone A | Zone B | Zone C |
| Achicourt | Harnes | Auchel |
| Arras | Hénin | Béthune |
| Courrières | Lens | Bruay |
| Divion | Montigny | Lillers |
| Frévent | Lumbres | Montreuil |
| | St Omer | |
| Centre Organisateur | Centre Organisateur | Centre Organisateur |
| 1 ^{ère} Journée – Dimanche 08 Février 2015 | | |
| | | |
| 2 ^{ème} Journée – Dimanche 15 Mars 2015 | | |
| | | |
| 3 ^{ème} Journée – Dimanche 17 Mai 2015 | | |
| | | |

| | |
|--|--|
| Finale Départementale Jeunes | Bassin de 25 m 6 ou 8 Couloirs |
| Dimanche 14 Juin 2015 | |
| 10 ans et moins (2005 & Après) – 11 ans (2004) | 1 Journée – 2 Réunions |
| Période d'engagements : du 31/05 au 07/06/2015 10,00 € par nageur | Informatique : www.extranat.fr |

- **Objet**

Finalité du Natathlon 11 ans et moins 2014 / 2015.

- **Modalités de qualification**

Les nageurs sont qualifiés sur la base du Classement des Nageurs du Natathlon 11 ans et moins 2014 / 2015.

Les nageurs retenus pour la Finale Régionale ne sont pas autorisés à participer à la Finale Départementale.

Sont qualifiés à la Finale Départementale les :

- 42 premiers Poussins 2 Dames & Messieurs non qualifiés en Finale Régionale
- 24 premiers Poussins 1 Dames & Messieurs non qualifiés en Finale Régionale
- 12 premiers Avenirs Dames & Messieurs non qualifiés en Finale Régionale

NB : La Commission Sportive Départementale se réserve le droit de réviser le nombre de qualifiés à la Finale Départementale en fonction du nombre de nageurs qualifiés à la Finale Régionale et du nombre de nageurs classés au Natathlon 11 ans & moins 2014 / 2015.

- **Modalités d'engagement**

Les clubs devront valider la participation de leur(s) nageur(s) sur www.extranat.fr entre le 31/05 et le 07/06/2014.

Tout nageur ou toute nage non confirmé sera considéré comme forfait déclaré.

- **Modalités de participation**

Chaque nageur participe aux 5 courses pour être classé. Une épreuve non nagée = 0 point.

- **Organisation des séries**

Les séries sont nagées toutes catégories au temps d'engagement.

- **Classement de la compétition**

Classement des épreuves individuelles au temps par catégorie (2 catégories).
Classement Combiné à la table de cotation par addition des 5 courses.

- **Récompenses**

Médaille aux 3 premiers nageurs des épreuves individuelles par catégorie (2).

Récompense aux 3 premiers nageurs de chaque catégorie (2) Dames et Messieurs du classement Combiné sur l'ensemble des épreuves (6 récompenses).

- Programme & Horaires de la compétition

| 1 ^{ère} Réunion | 2 ^{ème} Réunion |
|----------------------------|-----------------------------|
| O.P. : 8H15 – D.E. : 9H15 | O.P. : 14H00 – D.E. : 15H00 |
| 100 m 4 Nages Dames | 100 m 4 Nages Messieurs |
| 50 m Papillon Messieurs | 50 m Papillon Dames |
| Pause de 15 minutes | Pause de 15 minutes |
| 50 m Dos Dames | 50 m Dos Messieurs |
| 200 m Nage Libre Messieurs | 200 m Nage Libre Dames |
| 50 m Brasse Dames | 50 m Brasse Messieurs |

| | |
|--|--|
| Les Journées Départementales | Bassin de 25 m |
| Dimanches 12 Octobre 2014 – 14 Décembre 2014 1^{er} Février 2015 – 29 Mars 2015 | 4 Journées 4 Réunions |
| Benjamins (2002 / 2003) – Minimes (2000 / 2001) Cadets (1998 / 1999) – Juniors / Seniors (1997 & Avant) | Informatique : www.extranat.fr |
| Périodes d'engagements : Cf. chaque journée 2,00 € par course individuelle – 4,00 € par relais | |

- **Objet**

Compétitions qualificatives aux Championnats Départementaux et aux Championnats Régionaux pour les Minimes & plus. Elles sont accessibles aux nageurs de tous niveaux.

Pour les Benjamins, elles constituent un programme complémentaire aux épreuves du Natathlon et sont qualificatives au Championnat Départemental Été.

- **Modalités d'engagements**

Le nombre de course n'est pas limité.

- **Programme Benjamins – Dispositions particulières**

Les Benjamins peuvent prendre part à l'ensemble des épreuves du programme des Journées Départementales.

Néanmoins pour se qualifier au Championnat Départemental Été, les Benjamins devront réaliser les temps de la grille ci-dessous et ils ne pourront participer qu'à ces épreuves.

| Grille de Qualification au Championnat Été Open du Pas-de-Calais | | |
|--|----------------|-------------------|
| Benjamins Filles | Courses | Benjamins Garçons |
| 01:15.00 | 100 m NL | 01:15.00 |
| 01:26.00 | 100 m Dos | 01:26.00 |
| 01:37.00 | 100 m Brasse | 01:37.00 |
| 01:33.00 | 100 m Papillon | 01:33.00 |
| 03:08.00 | 200 m 4 Nages | 03:08.00 |

- **Organisation des séries**

Les séries sont nagées toutes catégories confondues au temps d'engagement.

Pour le 800 & 1500 NL : les séries seront nagées à 2 par couloir sous réserve d'avoir un nombre suffisant d'officiels. Les séries mixtes seront acceptées.

Pour le 400 NL : les séries pourront être nagées à 2 par couloir sauf les 2 dernières séries.

- **Classement de la compétition**

Classement au temps par catégorie pour les épreuves individuelles.

Classement au temps toutes catégories pour les relais.

- Programme & Horaires des Journées Départementales

| Ouverture des portes : 13H30 – Début des épreuves : 14H30 | |
|--|--|
| 1^{ère} Journée Dimanche 12 Octobre 2014 Période d'engagements Du 28/09 au 05/10/2015 | 100 DOS – 200 PAP – 50 NL Pause 100 BR – 50 PAP – 200 NL – 4 x 50 NL |
| 2^{ème} Journée Dimanche 14 Décembre 2014 Période d'engagements Du 30/11 au 07/12/2014 | 400 NL – 400 4 Nages – 4 x 50 4 Nages (alterner séries Dames et Messieurs) |
| 3^{ème} Journée Dimanche 1 ^{er} Février 2015 Période d'engagements Du 18/01 au 25/01/2014 | 800 NL – 1500 NL – 100 PAP – 200 BR 50 DOS – 100 4N – Pause 100 NL – 50 BR – 200 DOS |
| 4^{ème} Journée Dimanche 29 Mars 2015 Période d'engagements Du 15/03 au 22/03/2015 | 100 PAP – 200 BR – 50 DOS – 200 4N – 50 BR 200 DOS – 100 NL – Pause – 200 PAP – 50 NL 100 DOS – 50 PAP – 200 NL – 100 BR |

- Répartition & Organisation des Journées Départementales

| Les Journées Départementales | | | |
|--|---------------------|---------------------|---------------------|
| Zone A | Zone B | Zone C | Zone D |
| Berck | Auchel | Courrières | Achicourt |
| Boulogne | Béthune | Harnes | Arras |
| Calais | Bruay | Hénin | Frévent |
| Montreuil | Divion | Lens | Montigny |
| St Omer | Lumbres | Lillers | |
| Centre Organisateur | Centre Organisateur | Centre Organisateur | Centre Organisateur |
| 1 ^{ère} Journée – Dimanche 12 Octobre 2014 | | | |
| | | | |
| 2 ^{ème} Journée – Dimanche 14 Décembre 2014 | | | |
| | | | |
| 3 ^{ème} Journée – Dimanche 1 ^{er} Février 2015 | | | |
| | | | |
| 4 ^{ème} Journée – Dimanche 29 Mars 2015 | | | |
| | | | |

| | |
|--|--|
| 6^{ème} Meeting National Open du Pas-de-Calais BERCK SUR MER | Bassin 25 m – 8 Lignes Chrono électronique |
| Samedi 25 & Dimanche 26 Octobre 2014 | 2 Jours – 4 Réunions |
| Minimes (2000 / 2001) Cadets (1998 / 1999) – Juniors / Seniors (1997 & Avant) | Informatique : www.extranat.fr |
| Période d'engagements : du 12/10 au 19/10/2014 6,00 € par course individuelle – 5,00 € par relais | |

- **Objet**

Meeting d'animation labellisé National.

Il est accessible aux nageurs de niveau départemental et supérieur qui pourront se confronter à l'élite, et permettra aux meilleurs nageurs de se tester à l'approche des échéances nationales du premier trimestre.

- **Modalités de participation**

Le nombre de courses individuelles par nageur n'est pas limité.

Réaliser les temps de la grille de participation pour le 800 et 1500 NL.

- **Organisation des Séries & Finales**

Les séries sont nagées toutes catégories confondues au temps d'engagement.

Séries et finales pour les 50, 100 et 200 m suivant le principe :

- Finales A par catégorie sur les 50, 100 m et 200 m
- Classement au temps toutes catégories pour le 400, 800 et 1500 m NL ainsi que le 400 4N

- **Récompenses**

Médaille et cadeau aux 3 premiers des Finales A par catégorie sur les 50, 100 et 200 m.

Médaille et cadeau aux 3 premiers toutes catégories sur les 400 m 4N, 400, 800 et 1500 m NL.

Médaille aux relayeurs des 3 premiers relais toutes catégories.

Bon d'achat aux 3 premiers nageurs Dames et Messieurs toutes catégories à l'addition des 3 meilleures performances à la table cotation (1^{er} : 150 € – 2^{ème} : 90 € – 3^{ème} : 60 €). Les primes seront remises à l'issue des finales.

- **Programme & Horaires du Meeting**

| Samedi 25 Octobre 2014 | |
|--|---|
| O.P. : 7H30 – D.E. : 9H00 | O.P. : 14H00 – D.E. : 15H30 |
| Séries | Finales |
| 1. / 2. 400 m Nage Libre Dames / Messieurs | 17. Relais 4 x 50 m 4 Nages (Toutes catégories) |
| 3. / 4. 200 m Dos Dames / Messieurs | 18. 1500 m Nage Libre Messieurs |
| 5. / 6. 50 m Brasse Dames / Messieurs | 19. / 20. 200 m Dos Dames / Messieurs |
| 7. / 8. 100 m Papillon Dames / Messieurs | 21. / 22. 50 m Brasse Dames / Messieurs |
| 9. / 10. 200 m 4 Nages Dames / Messieurs | 23. / 24. 100 m Papillon Dames / Messieurs |
| 11. / 12. 50 m Dos Dames / Messieurs | 25. / 26. 200 m 4 Nages Dames / Messieurs |
| 13. / 14. 100 m Brasse Dames / Messieurs | 27. / 28. 50 m Dos Dames / Messieurs |
| 15. / 16. 100 m Nage Libre Dames / Messieurs | 29. / 30. 100 m Brasse Dames / Messieurs |
| | 31. / 32. 100 m Nage Libre Dames / Messieurs |

Dimanche 26 Octobre 2014

| O.P. : 7H30 – D.E. : 9H00 | O.P. : 14H00 – D.E. : 15H30 |
|--|--|
| Séries | Finales |
| 33. / 34. 400 m 4 Nages Dames / Messieurs | 49. Relais 4 x 50 m NL (Toutes Catégories) |
| 35. / 36. 200 m Papillon Dames / Messieurs | 50. 800 m Nage Libre Dames |
| 37. / 38. 50 m Nage Libre Dames / Messieurs | 51. / 52. 200 m Papillon Dames / Messieurs |
| 39. / 40. 100 m Dos Dames / Messieurs | 53. / 54. 50 m Nage Libre Dames / Messieurs |
| 41. / 42. 100 m 4 Nages Dames / Messieurs | 55. / 56. 100 m Dos Dames / Messieurs |
| 43. / 44. 50 m Papillon Dames / Messieurs | 57. / 58. 100 m 4 Nages Dames / Messieurs |
| 45. / 46. 200 m Brasse Dames / Messieurs | 59. / 60. 50 m Papillon Dames / Messieurs |
| 47. / 48. 200 m Nage Libre Dames / Messieurs | 61. / 62. 200 m Brasse Dames / Messieurs |
| | 63. / 64. 200 m Nage Libre Dames / Messieurs |

- Grille de participation au Meeting National Open du Pas-de-Calais

| DAMES 2001 & Avant | | MESSIEURS 2001 & Avant |
|-----------------------|------------------|---------------------------|
| 11:00.00 | 800 NL / 1500 NL | 19:40.00 |

| | |
|--|--|
| Championnat Hiver Open du Pas-de-Calais | Bassin de 25 m 6 ou 8 Couloirs |
| Samedi 22 & Dimanche 23 Novembre 2014 | 2 Jours / 4 Réunions |
| Minimes (2000 / 2001) Cadets (1998 / 1999) – Juniors / Seniors (1997 & Avant) | Informatique : |
| Période d'engagements : du 09/11 au 16/11/2014 3,50 € par course individuelle | www.extranat.fr |

- **Objet**

Compétition de référence départementale et qualificative aux Championnats Régionaux. Elle est accessible à tous les nageurs du niveau départemental et supérieur.

- **Forfaits / Amendes**

Chaque club est tenu de déclarer ses forfaits pour les finales 30 minutes après l'annonce des qualifiés de chaque course au secrétariat de compétition. Le non-respect de cette règle est soumis à une amende de 15 € par course sauf présentation d'un certificat médical.

- **Organisation des Séries & Finales**

Les séries sont nagées toutes catégories confondues au temps d'engagement.

Classement au temps toutes catégories pour les 400 m Nage Libre

Séries et finales pour les 50, 100 et 200 m suivant le principe :

- Finales A & B Toutes Catégories sur les 50 et 100 m
- Finales A Toutes Catégories sur les 200 m
- Finale C protégée pour les Minimes non qualifiés en Finale A & B sur les 50 et 100 m
- Finale B protégée pour les Minimes non qualifiés en Finale A sur les 200 m

Le nombre de finalistes sera déterminé en fonction du nombre de couloirs et des participants en séries.

1 seul nageur « Open » sera autorisé par finale (1 maxi en Finale A, 1 maxi en Finale B...).

- **Classement des Nageurs**

Un classement des nageurs sera établi à l'addition des 3 meilleures performances à la table de cotation FFN.

- **Récompenses**

Médaille aux 3 premiers des Finales A Toutes Catégories sur les 50, 100 et 200 m.

Médaille aux 3 premiers Toutes Catégories sur le 400 m NL

Récompense aux 3 premiers licenciés du Département, par catégorie, à la table de cotation des 3 meilleures performances à l'issue de toutes les épreuves ; en cas d'égalité, les performances en finale seront prioritaires :

- Bon d'achat de : 30 € pour le 1^{er} – 20 € pour le 2^{ème} – 15 € pour le 3^{ème}.
Les primes seront remises à l'issue des finales.

Pour chaque podium individuel, les 3 premiers nageurs d'un club du Pas-de-Calais recevront une médaille, le premier étant déclaré « Champion Départemental ».

Le nageur d'un club « Open » (hors département) se classant dans les 3 premiers recevra une récompense, et sera déclaré « Vainqueur du Championnat Open PDC » s'il remporte l'épreuve.

Un bon d'achat de 30 € sera attribué pour tout record départemental battu au cours du Championnat. La prime ne pourra être allouée qu'une seule fois pour une même course dans la limite de 3 records pour un même nageur.

- Programme & Horaires de la compétition

| Samedi 22 Novembre 2014 | |
|--|--|
| O.P. : 8H00 – D.E. : 9H15 | O.P. : 14H00 – D.E. : 15H15 |
| Séries | Finales |
| 1. / 2. 200 m Nage Libre Dames / Messieurs | 16. / 17. 200 m Nage Libre Dames / Messieurs |
| 3. / 4. 100 m Brasse Dames / Messieurs | 18. / 19. 100 m Brasse Dames / Messieurs |
| 5. / 6. 200 m Dos Dames / Messieurs | 20. / 21. 200 m Dos Dames / Messieurs |
| 7. / 8. 50 m Nage Libre Dames / Messieurs | 22. / 23. 50 m Nage Libre Dames / Messieurs |
| Pause de 15 minutes | 24. / 25. 100 m Papillon Dames / Messieurs |
| 9. / 10. 100 m Papillon Dames / Messieurs | 26. / 27. 200 m 4 Nages Dames / Messieurs |
| 11. / 12. 200 m 4 Nages Dames / Messieurs | 28. / 29. 50 m Dos Dames / Messieurs |
| 13. / 14. 50 m Dos Dames / Messieurs | 15A. 400 m Nage Libre Messieurs |
| 15B. 400 m Nage Libre Messieurs | |

| Dimanche 23 Novembre 2014 | |
|--|--|
| O.P. : 8H00 – D.E. : 9H15 | O.P. : 14H00 – D.E. : 15H15 |
| Séries | Finales |
| 30. / 31. 200 m Brasse Dames / Messieurs | 45. / 46. 200 m Brasse Dames / Messieurs |
| 32. / 33. 100 m Nage Libre Dames / Messieurs | 47. / 48. 100 m Nage Libre Dames / Messieurs |
| 34. / 35. 50 m Papillon Dames / Messieurs | 49. / 50. 50 m Papillon Dames / Messieurs |
| 36. / 37. 100 m Dos Dames / Messieurs | 51. / 52. 100 m Dos Dames / Messieurs |
| Pause de 15 minutes | 53. / 54. 200 m Papillon Dames / Messieurs |
| 38. / 39. 200 m Papillon Dames / Messieurs | 55. / 56. 100 m 4 Nages Dames / Messieurs |
| 40. / 41. 100 m 4 Nages Dames / Messieurs | 57. / 58. 50 m Brasse Dames / Messieurs |
| 42. / 43. 50 m Brasse Dames / Messieurs | 44A. 400 m Nage Libre Dames |
| 44B. 400 m Nage Libre Dames | |

| | |
|--|--|
| Championnat Eté Open du Pas-de-Calais | Bassin de 25 ou 50 m 6 ou 8 Couloirs |
| Samedi 23 & Dimanche 24 Mai 2015 | 2 Jours / 4 Réunions |
| Benjamins (2002 / 2003) – Minimes (2000 / 2001) Cadets (1998 / 1999) – Juniors / Seniors (1997 & Avant) | Informatique : |
| Période d'engagements : du 10/05 au 17/05/2015 3,00 € par course individuelle | www.extranat.fr |

- **Objet**

Compétition de référence régionale et départementale.

Elle est accessible à tous les nageurs du niveau départemental et supérieur.

- **Forfaits / Amendes**

Chaque club est tenu de déclarer ses forfaits pour les finales 30 minutes après l'annonce des qualifiés de chaque course au secrétariat de compétition. Le non-respect de cette règle est soumis à une amende de 15 € par course sauf présentation d'un certificat médical.

- **Modalités de participation**

Le nombre de courses individuelles par nageur n'est pas limité.

Pour les Benjamins, réaliser le temps de la grille de participation dans les nages pour lesquelles le nageur est engagé (les 100 m de chaque style + 200 m 4 Nages).

- **Organisation des Séries & Finales**

Les séries sont nagées toutes catégories confondues au temps d'engagement.

Classement au temps pour le 400, 800 et 1500 m Nage Libre, ainsi que le 400 m 4 Nages.

Séries et finales pour les 50, 100 et 200 m suivant le principe :

- Finales A et B Toutes Catégories (Minimes & plus) sur les 50 et 100 m
- Finales C réservée aux Benjamins sur les 100 m
- Finales A Toutes Catégories (Minimes & plus) sur les 200 m
- Finales B réservée aux Benjamins sur le 200 m 4 Nages

1 seul nageur « Open » sera autorisé par finale (1 maxi en Finale A, 1 maxi en Finale B...).

- **Récompenses**

Médaille aux 3 premiers des Finales A Toutes Catégories sur les 50, 100 et 200 m.

Médaille aux 3 premiers des Finales Benjamins sur les 100 m et le 200 m 4 Nages.

Médaille aux 3 premiers Toutes Catégories sur les 400, 800 et 1500 m NL ainsi que le 400 m 4N.

Pour chaque podium individuel, les 3 premiers licenciés du Département recevront une médaille, le premier étant déclaré « Champion Départemental ».

Le nageur d'un club « Open » se classant dans les 3 premiers recevra une récompense, et sera déclaré « Vainqueur du Championnat Open PDC » s'il remporte l'épreuve.

Récompense au premier licencié Benjamin du Département (Dames et Messieurs) à la table de cotation, à l'addition des 5 épreuves réservées à cette catégorie.

Un bon d'achat de 30 € sera attribué pour tout record départemental battu au cours du Championnat. La prime ne pourra être allouée qu'une seule fois pour une même course dans la limite de 3 records pour un même nageur.

- Programme & Horaires de la compétition

| Samedi 23 Mai 2015 | |
|--|--|
| O.P. : 8H00 – D.E. : 9H00 | O.P. : 14H00 – D.E. : 15H00 |
| Séries | Finales |
| 1. / 2. 200 m Nage Libre Dames / Messieurs | 16. / 17. 800 m Nage Libre Dames / Messieurs |
| 3. / 4. 100 m Brasse Dames / Messieurs | 18. / 19. 200 m Nage Libre Dames / Messieurs |
| 5. / 6. 200 m Dos Dames / Messieurs | 20. / 21. 100 m Brasse Dames / Messieurs |
| 7. / 8. 50 m Nage Libre Dames / Messieurs | 22. / 23. 200 m Dos Dames / Messieurs |
| Pause de 15 minutes | 24. / 25. 50 m Nage Libre Dames / Messieurs |
| 9. / 10. 100 m Papillon Dames / Messieurs | 26. / 27. 100 m Papillon Dames / Messieurs |
| 11B. 400 m Nage Libre Messieurs | 11A. 400 m Nage Libre Messieurs |
| 12. / 13. 50 m Dos Dames / Messieurs | 28. / 29. 50 m Dos Dames / Messieurs |
| 14. / 15. 200 m 4 Nages Dames / Messieurs | 30. / 31. 200 m 4 Nages Dames / Messieurs |

| Dimanche 24 Mai 2015 | |
|--|---|
| O.P. : 8H00 – D.E. : 9H00 | O.P. : 14H00 – D.E. : 15H00 |
| Séries | Finales |
| 32. / 33. 200 m Brasse Dames / Messieurs | 47. / 48. 400 m 4 Nages Dames / Messieurs |
| 34. / 35. 100 m Nage Libre Dames / Messieurs | 49. / 50. 200 m Brasse Dames / Messieurs |
| 36. / 37. 50 m Papillon Dames / Messieurs | 51. / 52. 100 m Nage Libre Dames / Messieurs |
| 38. / 39.* 100 m 4 Nages Dames / Messieurs | 53. / 54. 50 m Papillon Dames / Messieurs |
| Pause de 15 minutes | 55. / 56. 1500 m Nage Libre Dames / Messieurs |
| | 57. / 58.* 100 m 4 Nages Dames / Messieurs |
| 40. / 41. 200 m Papillon Dames / Messieurs | 59. / 60. 200 m Papillon Dames / Messieurs |
| 42. / 43. 100 m Dos Dames / Messieurs | 61. / 62. 100 m Dos Dames / Messieurs |
| 44. / 45. 50 m Brasse Dames / Messieurs | 63. / 64. 50 m Brasse Dames / Messieurs |
| 46B. 400 m Nage Libre Dames | 46A. 400 m Nage Libre Dames |

* : le 100 m 4 Nages sera nagé uniquement si le Championnat se déroule en bassin de 25 m.

| Grille de Qualification au Championnat Eté Open du Pas-de-Calais | | |
|--|----------------|-------------------|
| Benjamines Filles | Courses | Benjamins Garçons |
| 01:15.00 | 100 m NL | 01:15.00 |
| 01:26.00 | 100 m Dos | 01:26.00 |
| 01:37.00 | 100 m Brasse | 01:37.00 |
| 01:33.00 | 100 m Papillon | 01:33.00 |
| 03:08.00 | 200 m 4 Nages | 03:08.00 |

Calendrier des Compétitions & Evènements du Comité de Natation du Pas-de-Calais
Saison 2014 / 2015

| Date | Evènement | Bassin | Catégories | Centres Organisateurs |
|--------------------------------------|---|-----------|------------------------------------|-----------------------|
| Mercredi 17/09/2014 | Commission Sportive Départementale élargie | | | ANGRES |
| Samedi 27/09/2014 | Réunion Départementale des Présidents des Clubs du Pas-de-Calais | | | OLHAIN |
| 12/10/2014 | 1 ^{ère} Journée Départementale | 25 m | Benj. / Min. / Cad. / Jun. & Après | 4 Centres |
| 25 & 26/10/2014 | 6 ^{ème} Meeting National Open du Pas-de-Calais | 25 m | Min. / Cad. / Jun. & Après | BERCK SUR MER |
| 16/11/2014 | 1 ^{ère} Journée d'Animation Jeunes | 25 m | 11 ans & moins | 3 Centres |
| 22 & 23/11/2014 | Championnat Hiver Open du Pas-de-Calais | 25 m | Min. / Cad. / Jun. & Après | 1 Centre |
| Samedi 29/11/2014 | Assemblée Générale du Comité Départemental de Natation du Pas-de-Calais | | | DIVION |
| 07/12/2014 | 1 ^{er} Plot de la Coupe Interclubs Jeunes | 25 m | 11 ans & moins | 1 Centre |
| 14/12/2014 | 2 ^{ème} Journée Départementale | 25 m | Benj. / Min. / Cad. / Jun. & Après | 4 Centres |
| 18/01/2015 | 2 ^{ème} Journée d'Animation Jeunes | 25 m | 11 ans & moins | 3 Centres |
| Samedi 31/01/2015 | Assemblée Générale du Comité Régional de Natation Nord / Pas-de-Calais | | | CROIX |
| 01/02/2015 | 3 ^{ème} Journée Départementale | 25 m | Benj. / Min. / Cad. / Jun. & Après | 4 Centres |
| 08/02/2015 | 1 ^{er} Plot du Natathlon Jeunes | 25 m | 11 ans & moins | 3 Centres |
| 15/03/2015 | 2 ^{ème} Plot du Natathlon Jeunes | 25 m | 11 ans & moins | 3 Centres |
| 29/03/2015 | 4 ^{ème} Journée Départementale | 25 m | Benj. / Min. / Cad. / Jun. & Après | 4 Centres |
| 27/04 au 02/05/2014 (à confirmer) | Stage de Présélection Benjamins | | | |
| 17/05/2015 | 3 ^{ème} Plot du Natathlon Jeunes | 25 m | 11 ans & moins | 3 Centres |
| 23 & 24/05/2015 | Championnat Eté Open du Pas-de-Calais | 25 ou 50m | Benj. / Min. / Cad. / Jun. & Après | 1 Centre |
| 31/05/2015 | 2 ^{ème} Plot de la Coupe Interclubs Jeunes | 25 m | 11 ans & moins | 1 Centre |
| 14/06/2015 | Finale Départementale des Jeunes | 25 m | 11 ans & moins | 1 Centre |
| 20 & 21/06/2015 | Coupe de France Benjamins Départements | 25 m | Benjamins | LONS LE SAUNIER |
| 21/06/2015 | Finale Régionale du Natathlon | 50m | 13 ans & moins | LENS |

PROGRAMME INTERREGIONAL
SAISON 2014-2015



Reims le 1 juin 2014

- Du vendredi 19 au dimanche 21 décembre 2014
- 6 réunions

Championnats de Nationale 2 en bassin de 25 m

- Lieux : Champagne & Franche-Comté
- Compétition qualificative

Conditions d'accès

- Catégories d'âge : F. et G. 14 ans et plus (2001 et avant)
- Nageurs appartenant à la série interrégionale
- Nageurs qualifiés à partir des championnats régionaux en bassin de 25 m

Engagements

- Propositions extraNat : du 08/12/2014 au 15/12/2014
- Liste des engagés : 16/12/2014
- Réunion technique : 18/12/2014 - 18 h 30 (liste de départ)

Résultats

- Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)
- Publication web : J + 1
- Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr

Préambule

Cette compétition s'inspire dans la forme des championnats de France en bassin de 25 m. Dans le fond, elle constitue un passage obligé pour tous les nageurs souhaitant poursuivre la saison au niveau interrégional.

Ces championnats de Nationale 2 en bassin de 25 m programmés à la fin du premier trimestre sportif permettent une véritable confrontation de haut niveau dans chacune des interrégions.

Lieux

Deux organisations dans l'interrégion Nord-Est sont mises en place, une à l'Est « Bourgogne-France-Comté-Alsace-Lorraine », une autre à l'Ouest « Champagne-Picardie-Nord-Pas de calais » et à la même date.

Équipements

Bassin de 25 m homologué. Chronométrage automatique (une plaque minimum).

Contenu du programme (17 en dames et 17 en messieurs)

Épreuves individuelles.

50 m nage libre, 100 m nage libre, 200 m nage libre, 400 m nage libre, 800 m nage libre, 1500 m nage libre, 50 m dos, 100 m dos, 200 m dos, 50 m brasse, 100 m brasse, 200 m brasse, 50 m papillon, 100 m papillon, 200 m papillon, 200 m 4 nages, 400 m 4 nages.

Séries et finales A, B toutes catégories et C réservée aux 14-15 ans pour toutes les distances (50 m, 100 m et 200 m). Organisation de finales quel que soit le nombre de nageurs ayant participé aux séries.

Pour les 400 m, 800 m et 1500 m nage libre, classement au temps avec séries lentes le matin et série rapide l'après-midi.

Jury

Le jury est constitué par l'organisateur selon les Règles FFN. La désignation des juges-arbitres et starters est du ressort du conseil de l'interrégion, ils devront figurer sur les listes des officiels valides pour la saison en cours.

Mode de qualification

Cette compétition est strictement limitée à la participation des nageurs licenciés à la FFN.

Les nageurs qualifiés aux championnats de France en bassin de 25 m ne sont pas autorisés à participer à ces championnats.

Les nageurs nagent dans leur interrégion de licence sauf accord entre interrégions ou lorsque la demande concerne un athlète évoluant dans une structure du parcours d'excellence sportive.

- Les nageurs de la série interrégionale par année d'âge 14 ans et plus identifiés à l'issue de la saison 2013-2014. Ceux-ci ne sont pas limités en nombre d'épreuves. Les nageurs s'engagent avec la meilleure performance dans ladite épreuve contenue dans la base fédérale et proposée sur l'espace extraNat. En cas d'absence de performance dans la base, ils ne pourront pas s'engager dans l'épreuve.
- Les nageurs qualifiés à l'issue des différents championnats régionaux d'hiver en bassin de 25 m ne peuvent participer qu'aux seules épreuves pour lesquelles ils se sont qualifiés plus une épreuve au choix. Ils ne sont pas limités en nombre d'épreuves. Les nageurs s'engagent avec la meilleure performance dans ladite épreuve contenue dans la base fédérale et proposée sur l'espace extraNat. En cas d'absence de performance dans la base, ils ne pourront pas s'engager dans l'épreuve.

Pour rappel, les règles de qualification pour ces nageurs sont déterminées par les interrégions concernées.

Procédures d'engagements

À l'issue de la période de qualification, un annuaire des qualifiés aux championnats de Nationale 2 en bassin de 25 m sera publié sur le site internet FFN.

Les engagements s'effectuent via l'interface extraNat.

Les clubs adresseront les droits d'engagements directement à l'organisateur fixés par l'interrégion à 7 € par course à charge à lui de vérifier et réclamer lors de la compétition les droits d'engagements manquants. L'organisateur reversera au conseil de l'interrégion 2 € par engagements.

Récompenses

Médailles aux 3 premiers de chaque épreuve Toutes catégories

Programme et horaires

Les horaires sont précisés à titre indicatif, ils pourront être modifiés lors de la réunion technique de la compétition.

| Vendredi 19 décembre 2014 | |
|--|--|
| 1 ^e réunion | 2 ^e réunion |
| Ouverture des portes : 7 h 00 • Début des épreuves : 9 h 00 | Ouverture des portes : 15 h 00 • Début des épreuves : 17 h 00 |
| 1 – 50 NL dames (<i>séries</i>) | 11 – 800 NL dames (<i>série rapide</i>) |
| 2 – 50 NL messieurs (<i>séries</i>) | 12 – 1500 NL messieurs (<i>série rapide</i>) |
| 3 – 200 Dos dames (<i>séries</i>) | 13 – 50 NL dames (finales C*, B, A) |
| 4 – 200 Dos messieurs (<i>séries</i>) | 14 – 50 NL messieurs (finales C*, B, A) |
| 5 – 100 Brasse dames (<i>séries</i>) | 15 – 200 Dos dames (finales C*, B, A) |
| 6 – 100 Brasse messieurs (<i>séries</i>) | 16 – 200 Dos messieurs (finales C*, B, A) |
| 7 – 100 Papillon dames (<i>séries</i>) | 17 – 100 Brasse dames (finales C*, B, A) |
| 8 – 100 Papillon messieurs (<i>séries</i>) | 18 – 100 Brasse messieurs (finales C*, B, A) |
| 9 – 800 NL dames (<i>séries lentes</i>) | 19 – 100 Papillon dames (finales C*, B, A) |
| 10 – 1500 NL messieurs (<i>séries lentes</i>) | 20 – 100 Papillon messieurs (finales C*, B, A) |
| Samedi 20 décembre 2014 | |
| 3 ^e réunion | 4 ^e réunion |
| Ouverture des portes : 7 h 00 • Début des épreuves : 9 h 00 | Ouverture des portes : 15 h 00 • Début des épreuves : 17 h 00 |
| 21 – 400 4 N dames (<i>séries lentes</i>) | 33 – 1500 NL dames (<i>série rapide</i>) |
| 22 – 400 4 N messieurs (<i>séries</i>) | 34 – 800 NL messieurs (<i>série rapide</i>) |
| 23 – 100 Dos dames (<i>séries</i>) | 35 – 100 Dos dames (finales C*, B, A) |
| 24 – 100 Dos messieurs (<i>séries</i>) | 36 – 100 Dos messieurs (finales C*, B, A) |
| 25 – 200 Brasse dames (<i>séries</i>) | 37 – 200 Brasse dames (finales C*, B, A) |
| 26 – 200 Brasse messieurs (<i>séries</i>) | 38 – 200 Brasse messieurs (finales C*, B, A) |
| 27 – 50 Papillon dames (<i>séries</i>) | 39 – 50 Papillon dames (finales C*, B, A) |
| 28 – 50 Papillon messieurs (<i>séries</i>) | 40 – 50 Papillon messieurs (finales C*, B, A) |
| 29 – 200 NL dames (<i>séries</i>) | 41 – 200 NL dames (finales C*, B, A) |
| 30 – 200 NL messieurs (<i>séries</i>) | 42 – 200 NL messieurs (finales C*, B, A) |
| 31 – 1500 NL dames (<i>séries lentes</i>) | 43 – 400 4 N dames (<i>série rapide</i>) |
| 32 – 800 NL messieurs (<i>séries lentes</i>) | 44 – 400 4 N messieurs (<i>série rapide</i>) |
| Dimanche 21 décembre 2014 | |
| 5 ^e réunion | 6 ^e réunion |
| Ouverture des portes : 7 h 00 • Début des épreuves : 9 h 00 | Ouverture des portes : 14 h 00 • Début des épreuves : 16 h 00 |
| 45 – 400 NL dames (<i>séries lentes</i>) | 57 – 400 NL dames (<i>série rapide</i>) |
| 46 – 400 NL messieurs (<i>séries lentes</i>) | 58 – 400 NL messieurs (<i>série rapide</i>) |
| 47 – 200 Papillon dames (<i>séries</i>) | 59 – 200 Papillon dames (finales C*, B, A) |
| 48 – 200 Papillon messieurs (<i>séries</i>) | 60 – 200 Papillon messieurs (finales C*, B, A) |
| 49 – 50 Dos dames (<i>séries</i>) | 61 – 50 Dos dames (finales C*, B, A) |
| 50 – 50 Dos messieurs (<i>séries</i>) | 62 – 50 Dos messieurs (finales C*, B, A) |
| 51 – 50 Brasse dames (<i>séries</i>) | 63 – 50 Brasse dames (finales C*, B, A) |
| 52 – 50 Brasse messieurs (<i>séries</i>) | 64 – 50 Brasse messieurs (finales C*, B, A) |
| 53 – 200 4 N dames (<i>séries</i>) | 65 – 200 4 N dames (finales C*, B, A) |
| 54 – 200 4 N messieurs (<i>séries</i>) | 66 – 200 4 N messieurs (finales C*, B, A) |
| 55 – 100 NL dames (<i>séries</i>) | 67 – 100 NL dames (finales C*, B, A) |
| 56 – 100 NL messieurs (<i>séries</i>) | 68 – 100 NL messieurs (finales C*, B, A) |

C* - La finale C est protégée et réservée aux nageurs 14-15 ans non qualifiés en finales A et B

Championnats de N 2 en bassin de 25 m
 vers championnats de N 2 d'hiver et d'été en bassin de 50 m

| DAMES | | | | | | | | |
|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------------|
| | 14 ans | 15 ans | 16 ans | 17 ans | 18 ans | 19 ans | 20 ans | 21 ans et plus |
| 50 NL | 0:30.08 | 0:29.68 | 0:29.12 | 0:28.85 | 0:28.41 | 0:28.10 | 0:27.93 | 0:27.23 |
| 100 NL | 1:05.55 | 1:04.69 | 1:03.46 | 1:02.88 | 1:01.90 | 1:01.23 | 1:00.87 | 0:59.34 |
| 200 NL | 2:22.85 | 2:20.97 | 2:18.29 | 2:17.03 | 2:14.91 | 2:13.45 | 2:12.65 | 2:09.32 |
| 400 NL | 4:58.78 | 4:54.84 | 4:49.21 | 4:46.59 | 4:42.13 | 4:39.08 | 4:37.42 | 4:30.44 |
| 800 NL | 10:15.21 | 10:07.10 | 9:55.50 | 9:50.10 | 9:40.91 | 9:34.61 | 9:31.19 | 9:16.81 |
| 1500 NL | 19:45.74 | 19:30.13 | 19:07.78 | 18:57.37 | 18:39.68 | 18:27.56 | 18:20.96 | 17:53.27 |
| 50 Dos | 0:34.82 | 0:34.36 | 0:33.71 | 0:33.41 | 0:32.89 | 0:32.54 | 0:32.35 | 0:31.54 |
| 100 Dos | 1:14.66 | 1:13.68 | 1:12.28 | 1:11.63 | 1:10.52 | 1:09.76 | 1:09.35 | 1:07.61 |
| 200 Dos | 2:39.94 | 2:37.85 | 2:34.85 | 2:33.45 | 2:31.08 | 2:29.45 | 2:28.57 | 2:24.85 |
| 50 Bra. | 0:38.38 | 0:37.87 | 0:37.15 | 0:36.82 | 0:36.25 | 0:35.86 | 0:35.64 | 0:34.75 |
| 100 Bra. | 1:23.43 | 1:22.33 | 1:20.76 | 1:20.03 | 1:18.79 | 1:17.94 | 1:17.47 | 1:15.53 |
| 200 Bra. | 2:58.50 | 2:56.15 | 2:52.77 | 2:51.20 | 2:48.53 | 2:46.70 | 2:45.71 | 2:41.53 |
| 50 Pap. | 0:32.18 | 0:31.75 | 0:31.15 | 0:30.87 | 0:30.39 | 0:30.07 | 0:29.89 | 0:29.14 |
| 100 Pap. | 1:12.17 | 1:11.23 | 1:09.88 | 1:09.25 | 1:08.18 | 1:07.45 | 1:07.05 | 1:05.37 |
| 200 Pap. | 2:38.65 | 2:36.58 | 2:33.61 | 2:32.23 | 2:29.88 | 2:28.26 | 2:27.39 | 2:23.71 |
| 200 4 N. | 2:43.15 | 2:41.01 | 2:37.94 | 2:36.52 | 2:34.09 | 2:32.43 | 2:31.53 | 2:27.73 |
| 400 4 N. | 5:43.67 | 5:39.15 | 5:32.69 | 5:29.68 | 5:24.56 | 5:21.05 | 5:19.14 | 5:11.13 |

| MESSIEURS | | | | | | | | |
|-----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------------|
| | 14 ans | 15 ans | 16 ans | 17 ans | 18 ans | 19 ans | 20 ans | 21 ans et plus |
| 50 NL | 0:27.58 | 0:27.12 | 0:26.06 | 0:25.49 | 0:25.00 | 0:24.18 | 0:24.05 | 0:23.70 |
| 100 NL | 1:00.85 | 0:59.83 | 0:57.49 | 0:56.23 | 0:55.16 | 0:53.34 | 0:53.05 | 0:52.29 |
| 200 NL | 2:14.70 | 2:12.44 | 2:07.26 | 2:04.48 | 2:02.11 | 1:58.09 | 1:57.44 | 1:55.76 |
| 400 NL | 4:46.09 | 4:41.29 | 4:30.27 | 4:24.37 | 4:19.34 | 4:10.78 | 4:09.41 | 4:05.84 |
| 800 NL | 9:55.62 | 9:45.61 | 9:22.66 | 9:10.36 | 8:59.88 | 8:42.05 | 8:39.19 | 8:31.75 |
| 1500 NL | 18:54.01 | 18:34.97 | 17:51.29 | 17:27.88 | 17:07.94 | 16:34.00 | 16:28.56 | 16:14.40 |
| 50 Dos | 0:32.12 | 0:31.58 | 0:30.36 | 0:29.70 | 0:29.14 | 0:28.18 | 0:28.03 | 0:27.63 |
| 100 Dos | 1:09.21 | 1:08.05 | 1:05.40 | 1:03.97 | 1:02.76 | 1:00.70 | 1:00.37 | 0:59.51 |
| 200 Dos | 2:31.06 | 2:28.54 | 2:22.75 | 2:19.65 | 2:17.00 | 2:12.51 | 2:11.79 | 2:09.91 |
| 50 Bra. | 0:35.13 | 0:34.55 | 0:33.20 | 0:32.47 | 0:31.86 | 0:30.81 | 0:30.64 | 0:30.21 |
| 100 Bra. | 1:16.78 | 1:15.49 | 1:12.53 | 1:10.95 | 1:09.60 | 1:07.30 | 1:06.93 | 1:05.97 |
| 200 Bra. | 2:46.29 | 2:43.49 | 2:37.06 | 2:33.62 | 2:30.68 | 2:25.69 | 2:24.89 | 2:22.81 |
| 50 Pap. | 0:30.05 | 0:29.55 | 0:28.40 | 0:27.78 | 0:27.26 | 0:26.36 | 0:26.22 | 0:25.85 |
| 100 Pap. | 1:07.07 | 1:05.95 | 1:03.39 | 1:02.01 | 1:00.84 | 0:58.85 | 0:58.53 | 0:57.70 |
| 200 Pap. | 2:28.94 | 2:26.46 | 2:20.76 | 2:17.70 | 2:15.10 | 2:10.68 | 2:09.97 | 2:08.12 |
| 200 4 N. | 2:32.58 | 2:30.03 | 2:24.17 | 2:21.03 | 2:18.36 | 2:13.81 | 2:13.08 | 2:11.18 |
| 400 4 N. | 5:24.98 | 5:19.53 | 5:07.03 | 5:00.34 | 4:54.63 | 4:44.93 | 4:43.37 | 4:39.32 |

- Du vendredi 20 au dimanche 22 mars 2015
- 6 réunions

Championnats de Nationale 2 d'hiver

- Lieux : Bourgogne (Chalon/Saône)
- Bassin : 50 m
- *Compétition de référence nationale et qualificative*

Conditions d'accès

- Catégories d'âge : F. et G. 14 ans et plus (2001 et avant)
- Nageurs qualifiés à l'issue des championnats de Nationale 2 en bassin de 25 m (grille de qualification interrégionale par année d'âge)
- Les nageurs des séries nationales ne sont pas autorisés à participer sauf les minimes 1^{re} année

Engagements

- Propositions extraNat : du 09/03/2015 au 16/03/2015
- Liste des engagés : 17/03/2015
- Réunion technique : 19/03/2015 - 18 h 30 (liste de départ)

Résultats

- Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)
- Publication web : J + 1
- Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr

Préambule

Repensés intégralement dans le programme sportif de l'olympiade Rio de Janeiro (2013-2016), les championnats de Nationale 2 d'hiver, disputés sur chaque territoire interrégional, conservent la finalité de pouvoir qualifier directement un contingent complémentaire de nageuses et nageurs aux championnats de France Élite tout en offrant la possibilité d'ouvrir aussi les portes des championnats de France 15 ans et moins et des championnats de France cadets et critérium national 16 ans et plus via la réalisation de performances d'une grille de qualification nationale.

Lieux

Une organisation dans l'interrégion Nord-Est suivant le tourniquet Interrégional

Équipements

Bassin de 50 m homologué.
Chronométrage automatique (une plaque minimum).

Contenu du programme

Épreuves individuelles (17 en dames et 17 en messieurs).

50 m nage libre, 100 m nage libre, 200 m nage libre, 400 m nage libre, 800 m nage libre, 1500 m nage libre, 50 m dos, 100 m dos, 200 m dos, 50 m brasse, 100 m brasse, 200 m brasse, 50 m papillon, 100 m papillon, 200 m papillon, 200 m 4 nages, 400 m 4 nages.

Séries et finales A, B et C* pour les 50 m, 100 m, 200 m et 400 m. À l'instar de la finale C, une finale D réservée aux minimes (14-15 ans) pourra être organisée.

Pour les 800 m et 1500 m : classement au temps (séries lentes le matin et série rapide l'après-midi).

**La finale C est protégée et réservée aux nageurs minimes (14-15 ans) non qualifiés aux finales A ou B.*

Épreuves de relais.

L'organisation des relais est laissée à l'initiative des interrégions.

Mode de qualification

Cette compétition est strictement limitée à la participation des nageurs licenciés à la FFN.

Les nageurs des séries nationales ne sont pas autorisés à participer, à l'exception des minimes 1^{re} année. Ceux-ci pourront participer à l'ensemble des épreuves de leur choix et accéder aux différentes finales. En cas d'absence de performance dans la base, ils ne pourront pas s'engager dans l'épreuve.

Les nageurs nagent dans leur interrégion de licence sauf accord entre interrégions ou lorsque la demande concerne un athlète évoluant dans une structure du parcours d'excellence sportive.

Sont autorisés à participer, les nageurs 14 ans et plus ayant réalisé lors des championnats de Nationale 2 en bassin de 25 m une performance correspondant à la grille de qualification « N2 25 m » de leur année d'âge.

Ceux-ci ne peuvent participer qu'aux épreuves pour lesquelles ils se sont qualifiés, plus une épreuve complémentaire. Ils ne sont pas limités en nombre d'épreuves. Les nageurs s'engagent avec la meilleure performance dans ladite épreuve contenue dans la base fédérale et proposée sur l'espace extraNat. En cas d'absence de performance dans la base, ils ne pourront pas s'engager dans l'épreuve.

Dans le cas où le nageur ne souhaite pas participer à l'ensemble des épreuves dans lesquelles il s'est qualifié, il ne peut pas les remplacer par d'autres épreuves.

Procédures d'engagements

À l'issue des championnats de Nationale 2 en bassin de 25 m, un annuaire des qualifiés aux championnats de Nationale 2 (hiver et été) sera publié sur le site internet FFN.

Les engagements doivent s'effectuer via l'interface extraNat.

Les clubs adresseront les droits d'engagements directement à l'organisateur fixés par l'interrégion à 7 € par course à charge à lui de vérifier et réclamer lors de la compétition les droits d'engagements manquants. L'organisateur reversera au conseil de l'interrégion 2 € par engagements.

Qualification pour les championnats nationaux

À partir de ces championnats, les nageurs peuvent se qualifier aux épreuves nationales suivantes :

- championnats de France Élite ;
- championnats de France cadets et critérium national 16 ans et plus ;
- championnats de France 15 ans et moins.

Récompenses

Médailles aux trois premiers de chaque épreuve Toutes catégories.

Programme et horaires

Les horaires sont précisés à titre indicatif, ils pourront être modifiés lors de la réunion technique de la compétition.

| Vendredi 20 mars 2015 | |
|--|--|
| 1 ^e réunion | 2 ^e réunion |
| Ouverture des portes : 7 h 00 • Début des épreuves : 9 h 00 | Ouverture des portes : 15 h 00 • Début des épreuves : 17 h 00 |
| 1 – 50 Dos dames (<i>séries</i>) | 11 – 1500 NL dames (<i>série rapide</i>) |
| 2 – 50 Dos messieurs (<i>séries</i>) | 12 – 1500 NL messieurs (<i>série rapide</i>) |
| 3 – 100 Brasse dames (<i>séries</i>) | 13 – 50 Dos dames (finales C*, B, A) |
| 4 – 100 Brasse messieurs (<i>séries</i>) | 14 – 50 Dos messieurs (finales C*, B, A) |
| 5 – 200 Papillon dames (<i>séries</i>) | 15 – 100 Brasse dames (finales C*, B, A) |
| 6 – 200 Papillon messieurs (<i>séries</i>) | 16 – 100 Brasse messieurs (finales C*, B, A) |
| 7 – 200 NL dames (<i>séries</i>) | 17 – 200 Papillon dames (finales C*, B, A) |
| 8 – 200 NL messieurs (<i>séries</i>) | 18 – 200 Papillon messieurs (finales C*, B, A) |
| 9 – 1500 NL dames (<i>séries lentes</i>) | 19 – 200 NL dames (finales C*, B, A) |
| 10 – 1500 NL messieurs (<i>séries lentes</i>) | 20 – 200 NL messieurs (finales C*, B, A) |
| Samedi 21 mars 2015 | |
| 3 ^e réunion | 4 ^e réunion |
| Ouverture des portes : 7 h 00 • Début des épreuves : 9 h 00 | Ouverture des portes : 15 h 00 • Début des épreuves : 17 h 00 |
| 21 – 100 Papillon dames (<i>séries</i>) | 33 – 100 Papillon dames (finales C*, B, A) |
| 22 – 100 Papillon messieurs (<i>séries</i>) | 34 – 100 Papillon messieurs (finales C*, B, A) |
| 23 – 50 Brasse dames (<i>séries</i>) | 35 – 50 Brasse dames (finales C*, B, A) |
| 24 – 50 Brasse messieurs (<i>séries</i>) | 36 – 50 Brasse messieurs (finales C*, B, A) |
| 25 – 50 NL dames (<i>séries</i>) | 37 – 50 NL dames (finales C*, B, A) |
| 26 – 50 NL messieurs (<i>séries</i>) | 38 – 50 NL messieurs (finales C*, B, A) |
| 27 – 200 Dos dames (<i>séries</i>) | 39 – 200 Dos dames (finales C*, B, A) |
| 28 – 200 Dos messieurs (<i>séries</i>) | 40 – 200 Dos messieurs (finales C*, B, A) |
| 29 – 200 4 N dames (<i>séries</i>) | 41 – 200 4 N dames (finales C*, B, A) |
| 30 – 200 4 N messieurs (<i>séries</i>) | 42 – 200 4 N messieurs (finales C*, B, A) |
| 31 – 400 NL dames (<i>séries</i>) | 43 – 400 NL dames (finales C*, B, A) |
| 32 – 400 NL messieurs (<i>séries</i>) | 44 – 400 NL messieurs (finales C*, B, A) |
| Dimanche 22 mars 2015 | |
| 5 ^e réunion | 6 ^e réunion |
| Ouverture des portes : 7 h 00 • Début des épreuves : 9 h 00 | Ouverture des portes : 14 h 00 • Début des épreuves : 16 h 00 |
| 45 – 400 4 N dames (<i>séries</i>) | 57 – 800 NL dames (<i>série rapide</i>) |
| 46 – 400 4 N messieurs (<i>séries</i>) | 58 – 800 NL messieurs (<i>série rapide</i>) |
| 47 – 50 Papillon dames (<i>séries</i>) | 59 – 50 Papillon dames (finales C*, B, A) |
| 48 – 50 Papillon messieurs (<i>séries</i>) | 60 – 50 Papillon messieurs (finales C*, B, A) |
| 49 – 200 Brasse dames (<i>séries</i>) | 61 – 200 Brasse dames (finales C*, B, A) |
| 50 – 200 Brasse messieurs (<i>séries</i>) | 62 – 200 Brasse messieurs (finales C*, B, A) |
| 51 – 100 Dos dames (<i>séries</i>) | 63 – 100 Dos dames (finales C*, B, A) |
| 52 – 100 Dos messieurs (<i>séries</i>) | 64 – 100 Dos messieurs (finales C*, B, A) |
| 53 – 100 NL dames (<i>séries</i>) | 65 – 400 4 N dames (finales C*, B, A) |
| 54 – 100 NL messieurs (<i>séries</i>) | 66 – 400 4 N messieurs (finales C*, B, A) |
| 55 – 800 NL dames (<i>séries lentes</i>) | 67 – 100 NL dames (finales C*, B, A) |
| 56 – 800 NL messieurs (<i>séries lentes</i>) | 68 – 100 NL messieurs (finales C*, B, A) |

NB - *La finale C est protégée et réservée aux nageurs minimes (14-15 ans) non qualifiés aux finales A ou B.
Une finale D réservée aux nageurs minimes (14-15 ans) sera ajoutée.

| | | |
|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ■ Samedi 20 et/ou dimanche 21 juin 2015 ■ 2 réunions | XVIII^e Coupe des Départements Trophée Alex-JANY en bassin de 25 m | <ul style="list-style-type: none"> ■ Lieu : Franche-Comté ■ <i>Compétition d'animation</i> |
| Conditions d'accès | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ■ Catégories d'âge : F. et G. 12 et 13 ans (2003 et 2002) | <ul style="list-style-type: none"> ■ Équipes de 10 nageurs avec la participation obligatoire de 2 nageurs par épreuve individuelle | |
| Engagements | | Résultats |
| <ul style="list-style-type: none"> ■ Propositions extraNat : du 09/06/2015 au 16/06/2015 ■ Liste des engagés : 17/06/2015 ■ Réunion technique : voir l'organisateur (liste de départ) | | <ul style="list-style-type: none"> ■ Envoi serveur : J (dernier jour de compétition) ■ Publication web : J + 1 ■ Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr |

Préambule

Compétition des sélections départementales réservée au créneau d'âge des 12-13 ans, c'est-à-dire la catégorie benjamins, filles et garçons. Le but, depuis sa création, est d'impulser une dynamique départementale de stages préparatoires, de formations de cadres, d'éducation des nageurs.

De plus, l'identité du département doit être affichée auprès des instances territoriales (conseil général). Les dirigeants départementaux ont un rôle leader à jouer pour faire valoir leur politique sportive.

Contenu du programme

Épreuves individuelles (5 en filles et 5 en garçons).

100 m nage libre, 100 m dos, 100 m brasse, 100 m papillon, 200 m 4 nages.

Classement au temps.

Épreuves de relais (2 en filles et 2 en garçons).

10 x 50 m nage libre, 4 x 50 m 4 nages.

Classement au temps.

NB - S'agissant d'une compétition par équipes, la règle des deux départs s'applique, conformément aux dispositions particulières de la FFN pour l'application des règlements techniques de la FINA.

Jury

Le jury est constitué par le comité régional organisateur selon les Règles FFN. Le ou les juges-arbitres devront figurer sur les listes des officiels valides pour la saison en cours.

Mode de participation

L'accès à la compétition est laissé à l'initiative des comités départementaux. Cette compétition est strictement limitée à la participation des nageurs licenciés à la FFN.

Participation obligatoire de deux nageurs par épreuve individuelle soit une équipe de dix nageurs.

Chaque département ne peut présenter qu'une équipe de relais. Un nageur ne peut faire qu'une épreuve individuelle et, éventuellement, les deux relais.

Les remplaçants ne peuvent en aucun cas prendre part aux relais. Une épreuve réservée aux remplaçants sera organisée. Important : les remplaçants devront faire l'objet d'une compétition à part.

Les comités adresseront les droits d'engagements directement à l'organisateur. Les droits sont fixés par l'interrégion à 30 € par équipe. L'organisateur reversera au conseil de l'interrégion 10 € par équipe engagée.

Le remplacement d'un nageur

Le nageur remplaçant peut devenir titulaire à partir du moment où un nageur titulaire est dans l'incapacité de pouvoir assurer sa course. Dans le cas d'une blessure, le comité départemental devra fournir un certificat médical justifiant cette incapacité dans les quarante-huit heures suivant la compétition. Pour les autres cas, le conseiller technique régional ou son représentant, en accord avec le délégué de la commission sportive, se réserve le droit d'autoriser le remplacement d'un nageur titulaire.

Classements spécifiques à la compétition

Il s'effectue par addition des points obtenus sur l'ensemble des épreuves individuelles et de relais à la table de cotation FFN. Les points des relais ne sont pas doublés.

Chaque interrégion publie les classements de ses équipes en 12-13 ans, filles et garçons confondus.

Un classement national dissocié et général des équipes (12-13 ans filles, 12-13 ans garçons et confondus) prenant en compte les résultats de chaque interrégion est publié. Le département classé premier au classement général (filles et garçons cumulés) est récompensé d'un trophée attribué par la FFN.

Une alliance des départements suivants peut être constituée, exceptionnellement, pour une même équipe à cette compétition : Drôme et Ardèche ; Alpes-de-Haute-Provence et Hautes-Alpes ; Gard et Lozère ; Haute-Corse et Corse-du-Sud.

Récompenses

L'organisateur remettra des médailles aux nageurs de 3 premières équipes filles et aux 3 premières équipes garçons, trois coupes aux 3 premières équipes filles et aux 3 premières équipes garçons et une coupe au meilleur département à l'addition des points de l'équipe filles et de l'équipe garçons.

Programme et horaires*

Samedi 20 et dimanche 21 juin 2015

Samedi après-midi (13h.30/15h.30)

- 1 - 10 x 50 NL filles (séries)
- 2 - 10 x 50 NL garçons (séries)
- 3 - 200 4 N filles (séries)
- 4 - 200 4 N garçons (séries)
- 5 - 100 Papillon filles (séries)
- 6 - 100 Papillon garçons (séries)

Dimanche matin (8h.00/10h.00)

- 7 - 100 Dos filles (séries)
- 8 - 100 Dos garçons (séries)
- 9 - 100 Brasse filles (séries)
- 10 - 100 Brasse garçons (séries)
- 11 - 100 NL filles (séries)
- 12 - 100 NL garçons (séries)
- 13 - 4 x 50 4 N filles (séries)
- 14 - 4 x 50 4 N garçons (séries)

**À la discrétion de chaque organisateur, sachant que l'ouverture des portes intervient 2 heures avant le début de chaque réunion.*

- Samedi 4 et dimanche 5 juillet 2015
- 4 réunions

Trophée interrégional Lucien-ZINS

- Lieux : Picardie (Abbeville)
- Bassin : 50 m
- *Compétition de référence nationale et qualificative*

Conditions d'accès

- Catégories d'âge : F. et G. 12 et 13 ans (2003 et 2002)
- Nageurs qualifiés à partir du classement national du Natathlon 2015 pour l'interrégion concernée

Engagements

- Propositions extraNat : du 23/06/2015 au 30/06/2015
- Liste des engagements : 01/07/2015
- Réunion technique : 03/07/2015 - 18 h 30 (liste de départ)

Résultats

- Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)
- Publication web : J + 1
- Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr

Préambule

Déclinaison territoriale de son homologue national, cette finalité interrégionale vise à accroître le nombre de benjamins concernés. Le Trophée interrégional benjamins Lucien-ZINS offre l'opportunité aux nageurs âgés de 13 ans d'intégrer la série interrégionale la saison suivante (sous réserve de conditions précisées dans la rubrique concernant les séries).

NB - La région organisatrice pourra associer sa finalité régionale à la finale interrégionale.

Contenu du programme

Épreuves individuelles (6 en filles et 6 en garçons).

50 m nage libre, 400 m nage libre, 100 m dos, 100 m brasse, 100 m papillon, 200 m 4 nages.

Classement au temps 12 ans et 13 ans confondus.

Bassin de 50m et chronométrage électronique obligatoire.

Mode de qualification

Cette compétition est strictement limitée à la participation des nageurs licenciés à la FFN.

Les 136 premiers benjamins 1^{er} année (12 ans) et 2^e année (13 ans) confondus du classement interrégional du Natathlon seront qualifiés (consultation sur le site internet fédéral : www.ffnatation.fr).

Un nageur qualifié au niveau interrégional ne peut pas participer au niveau régional.

En cas de forfait, l'interrégion peut décider de repêcher un nageur du niveau régional.

Procédures d'engagements

Publication de la liste nominative des qualifiés par course sur le site internet fédéral au cours de la première quinzaine qui suivra la date limite de l'organisation du quatrième et dernier plot du Natathlon 12-13 ans 2015 (dimanche 31 mai 2015).

L'engagement des nageurs devra se faire via extraNat, impérativement dans les six épreuves du programme.

Pour les droits d'engagements, se reporter aux règlements financiers de l'interrégion.

Seules les performances réalisées lors des compétitions qualificatives (les quatre plots du Natathlon) seront retenues.

Remarques : pour les épreuves du 50 m nage libre, du 400 m nage libre et du 200 m 4 nages, les temps d'engagement correspondront respectivement aux points de la table de cotation fédérale à ceux réalisés sur les épreuves du 100 m nage libre, du 800 m nage libre et du 400 m 4 nages.

Les clubs adresseront les droits d'engagements directement à l'organisateur fixés par l'interrégion à 12 € par Nageur à charge à lui de vérifier et réclamer lors de la compétition les droits d'engagements manquants. L'organisateur reversera au conseil de l'interrégion 2 € par Nageur.

NB - Sur extraNat, les pré-engagements sont réalisés par la FFN et sont déclarés forfait par défaut ; en conséquence, les clubs doivent confirmer et valider leurs engagements sur le serveur extraNat durant la période de proposition.

Accès aux championnats de France 15 ans et moins

Les nageurs 12-13 ans

Sous réserve d'avoir terminé dans les 50 premiers au classement combiné du trophée Lucien-ZINS national et des trophées Lucien-ZINS interrégionaux.

Et ayant réalisé lors des championnats de Nationale 2 hiver en bassin de 50 m (accès sur liste DTN) ou lors du trophée national Lucien-ZINS, une performance correspondant à la grille 14 ans peuvent participer aux épreuves pour lesquelles ils se sont qualifiés plus une épreuve de leur choix.

Ils ne sont pas limités en nombre d'épreuves.

Les nageurs s'engagent avec la meilleure performance dans ladite épreuve contenue dans la base fédérale et proposée sur l'espace extraNat.

Récompenses

Médailles offertes par l'organisateur aux huit premiers (nageurs français et étrangers licenciés dans un club français) à l'addition des cotations des six épreuves du programme.

Programme et horaires

| Samedi 4 juillet 2015 | |
|--|--|
| 1^e réunion | 2^e réunion |
| Ouverture des portes : 7 h 00 • Début des épreuves : 9 h 00 | Ouverture des portes : 14 h 30 • Début des épreuves : 16 h 30 |
| 1 – 100 Brasse garçons | 4 – 100 Papillon filles |
| 2 – 400 NL filles | 5 – 200 4 N garçons |
| 3 – 100 Dos garçons | 6 – 50 NL filles |

| Dimanche 5 juillet 2015 | |
|--|--|
| 3^e réunion | 4^e réunion |
| Ouverture des portes : 7 h 00 • Début des épreuves : 9 h 00 | Ouverture des portes : 14 h 00 • Début des épreuves : 16 h 00 |
| 7 – 100 Brasse filles | 10 – 100 Papillon garçons |
| 8 – 400 NL garçons | 11 – 200 4 N filles |
| 9 – 100 Dos filles | 12 – 50 NL garçons |

- Du vendredi 10 au dimanche 12 juillet 2015
- 6 réunions

Championnats de Nationale 2 d'été

- Lieux : Lorraine (Vittel)
- Bassin : 50 m
- *Compétition de référence nationale et qualificative*

Conditions d'accès

- Catégories d'âge : F. et G. 14 ans et plus (2001 et avant)

- Nageurs qualifiés à l'issue des championnats de Nationale 2 en bassin de 25 m et/ou des championnats régionaux d'été (grille de qualification interrégionale par année d'âge)
- Les nageurs des séries nationales ne sont pas autorisés à participer sauf les minimes 1^e année

Engagements

- Propositions extraNat : du 29/06/2015 au 06/07/2015
- Liste des engagés : 07/07/2015
- Réunion technique : 09/07/2015 - 18 h 30 (liste de départ)

Résultats

- Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)
- Publication web : J + 1
- Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr

Préambule

Totalement inédits dans le programme sportif de l'olympiade Rio de Janeiro (2013-2016), les championnats de Nationale 2 d'été, disputés sur chaque territoire interrégional, ont pour objectif de qualifier directement un contingent complémentaire de nageuses et nageurs aux championnats de France 15 ans et moins et aux championnats de France cadets et critérium national 16 ans et plus.

Lieux

Une organisation dans l'interrégion Nord-Est suivant le tourniquet Interrégional

Équipements

Bassin de 50 m homologué. Chronométrage automatique (une plaque minimum).

Contenu du programme

Épreuves individuelles (17 en dames et 17 en messieurs).

50 m nage libre, 100 m nage libre, 200 m nage libre, 400 m nage libre, 800 m nage libre, 1500 m nage libre, 50 m dos, 100 m dos, 200 m dos, 50 m brasse, 100 m brasse, 200 m brasse, 50 m papillon, 100 m papillon, 200 m papillon, 200 m 4 nages, 400 m 4 nages.

Séries et finales A, B et C* pour tous les 50 m, 100 m, 200 m et 400 m. À l'instar de la finale C, une finale D réservée aux minimes (14-15 ans) pourra être organisée.

Pour les 800 m et 1500 m : classement au temps (séries lentes le matin et série rapide l'après-midi).

* *Finale C* protégée et réservée pour les minimes (14-15 ans) non retenus aux finales A et B.*

Épreuves de relais.

L'organisation des relais est laissée à l'initiative des interrégions.

Mode de qualification

Cette compétition est strictement limitée à la participation des nageurs licenciés à la FFN.

Les nageurs des séries nationales ne sont pas autorisés à participer, à l'exception des minimes 1^{re} année. Ceux-ci pourront participer à l'ensemble des épreuves de leur choix et accéder aux différentes finales. En cas d'absence de performance dans la base, ils ne pourront pas s'engager dans l'épreuve.

Les nageurs nagent dans leur interrégion de licence sauf accord entre interrégions ou lorsque la demande concerne un athlète évoluant dans une structure du parcours d'excellence sportive.

Nageurs qualifiés à partir des championnats de Nationale 2 en bassin de 25 m

Sont autorisés à participer, les nageurs 14 ans et plus ayant réalisé lors des championnats de Nationale 2 en bassin de 25 m une performance correspondant à la grille de qualification « N2 25 m » de leur année d'âge. Ceux-ci ne peuvent participer qu'aux épreuves pour lesquelles ils se sont qualifiés, plus une épreuve complémentaire. Ils ne sont pas limités en nombre d'épreuves.

Les nageurs s'engagent avec la meilleure performance dans ladite épreuve contenue dans la base fédérale et proposée sur l'espace extraNat. En cas d'absence de performance dans la base, ils ne pourront pas s'engager dans l'épreuve.

Dans le cas où le nageur ne souhaite pas participer à l'ensemble des épreuves dans lesquelles il s'est qualifié, il ne peut pas les remplacer par d'autres épreuves.

Nageurs qualifiés à partir des championnats régionaux d'été

Sont autorisés à participer, les nageurs âgés de 14 ans et plus ayant réalisé lors des championnats régionaux d'été une performance correspondant à la grille de qualification « N2 50 m » de leur année d'âge. Ceux-ci peuvent participer aux épreuves pour lesquelles ils se sont qualifiés plus une épreuve complémentaire. Ils ne sont pas limités en nombre d'épreuves.

Les nageurs s'engagent avec la meilleure performance dans ladite épreuve contenue dans la base fédérale et proposée sur l'espace extraNat. En cas d'absence de performance dans la base, ils ne pourront pas s'engager dans l'épreuve.

Procédures d'engagements

À l'issue des championnats de Nationale 2 en bassin de 25 m, des championnats de Nationale 2 d'hiver et des championnats régionaux d'été, l'annuaire des qualifiés aux championnats de Nationale 2 d'été sera actualisé sur le site internet FFN.

Les engagements doivent s'effectuer via l'interface extraNat.

Les clubs adresseront les droits d'engagements directement à l'organisateur fixés par l'interrégion à 7 € par course à charge à lui de vérifier et réclamer lors de la compétition les droits d'engagements manquants. L'organisateur reversera au conseil de l'interrégion 2 € par engagements.

Qualification pour les championnats nationaux

À partir de ces championnats, les nageurs peuvent se qualifier aux épreuves nationales suivantes :

- championnats de France cadets et critérium national 16 ans et plus ;
- championnats de France 15 ans et moins.

Récompenses

Médailles aux trois premiers de chaque épreuve Toutes catégories.

Programme et horaires

Les horaires sont précisés à titre indicatif, ils pourront être modifiés lors de la réunion technique de la compétition.

Vendredi 10 juillet 2015

1^{er} réunion

Ouverture des portes : 7 h 00 • Début des épreuves : 9 h 00

- 1 – 50 Dos dames (*séries*)
- 2 – 50 Dos messieurs (*séries*)
- 3 – 100 Brasse dames (*séries*)
- 4 – 100 Brasse messieurs (*séries*)
- 5 – 200 Papillon dames (*séries*)
- 6 – 200 Papillon messieurs (*séries*)
- 7 – 200 NL dames (*séries*)
- 8 – 200 NL messieurs (*séries*)
- 9 – 1500 NL dames (*séries lentes*)
- 10 – 1500 NL messieurs (*séries lentes*)

2^{er} réunion

Ouverture des portes : 15 h 00 • Début des épreuves : 17 h 00

- 11 – 1500 NL dames (*série rapide*)
- 12 – 1500 NL messieurs (*série rapide*)
- 13 – 50 Dos dames (**finales C*, B, A**)
- 14 – 50 Dos messieurs (**finales C*, B, A**)
- 15 – 100 Brasse dames (**finales C*, B, A**)
- 16 – 100 Brasse messieurs (**finales C*, B, A**)
- 17 – 200 Papillon dames (**finales C*, B, A**)
- 18 – 200 Papillon messieurs (**finales C*, B, A**)
- 19 – 200 NL dames (**finales C*, B, A**)
- 20 – 200 NL messieurs (**finales C*, B, A**)

Samedi 11 juillet 2015

3^{er} réunion

Ouverture des portes : 7 h 00 • Début des épreuves : 9 h 00

- 21 – 100 Papillon dames (*séries*)
- 22 – 100 Papillon messieurs (*séries*)
- 23 – 50 Brasse dames (*séries*)
- 24 – 50 Brasse messieurs (*séries*)
- 25 – 50 NL dames (*séries*)
- 26 – 50 NL messieurs (*séries*)
- 27 – 200 Dos dames (*séries*)
- 28 – 200 Dos messieurs (*séries*)
- 29 – 200 4 N dames (*séries*)
- 30 – 200 4 N messieurs (*séries*)
- 31 – 400 NL dames (*séries*)
- 32 – 400 NL messieurs (*séries*)

4^{er} réunion

Ouverture des portes : 15 h 00 • Début des épreuves : 17 h 00

- 33 – 100 Papillon dames (**finales C*, B, A**)
- 34 – 100 Papillon messieurs (**finales C*, B, A**)
- 35 – 50 Brasse dames (**finales C*, B, A**)
- 36 – 50 Brasse messieurs (**finales C*, B, A**)
- 37 – 50 NL dames (**finales C*, B, A**)
- 38 – 50 NL messieurs (**finales C*, B, A**)
- 39 – 200 Dos dames (**finales C*, B, A**)
- 40 – 200 Dos messieurs (**finales C*, B, A**)
- 41 – 200 4 N dames (**finales C*, B, A**)
- 42 – 200 4 N messieurs (**finales C*, B, A**)
- 43 – 400 NL dames (**finales C*, B, A**)
- 44 – 400 NL messieurs (**finales C*, B, A**)

Dimanche 12 juillet 2015

5^{er} réunion

Ouverture des portes : 7 h 00 • Début des épreuves : 9 h 00

6^{er} réunion

Ouverture des portes : 14 h 00 • Début des épreuves : 16 h 00

- | | | | | | |
|----|---|----------------------------------|----|---|--|
| 45 | - | 400 4 N dames (séries) | 57 | - | 800 NL dames (série rapide) |
| 46 | - | 400 4 N messieurs (séries) | 58 | - | 800 NL messieurs (série rapide) |
| 47 | - | 50 Papillon dames (séries) | 59 | - | 50 Papillon dames (finale C*, B, A) |
| 48 | - | 50 Papillon messieurs (séries) | 60 | - | 50 Papillon messieurs (finale C*, B, A) |
| 49 | - | 200 Brasse dames (séries) | 61 | - | 200 Brasse dames (finale C*, B, A) |
| 50 | - | 200 Brasse messieurs (séries) | 62 | - | 200 Brasse messieurs (finale C*, B, A) |
| 51 | - | 100 Dos dames (séries) | 63 | - | 100 Dos dames (finale C*, B, A) |
| 52 | - | 100 Dos messieurs (séries) | 64 | - | 100 Dos messieurs (finale C*, B, A) |
| 53 | - | 100 NL dames (séries) | 65 | - | 400 4 N dames (finale C*, B, A) |
| 54 | - | 100 NL messieurs (séries) | 66 | - | 400 4 N messieurs (finale C*, B, A) |
| 55 | - | 800 NL dames (séries lentes) | 67 | - | 100 NL dames (finale C*, B, A) |
| 56 | - | 800 NL messieurs (séries lentes) | 68 | - | 100 NL messieurs (finale C*, B, A) |

NB - La finale C* est protégée et réservée aux nageurs minimes (14-15 ans) non qualifiés aux finales A ou B.
Une finale D réservée aux nageurs minimes (14-15 ans) sera ajoutée.

TOURNIQUET DE L'INTERREGION - NORD-EST -

| | NATIONALE 2 25 METRES "NORD" | NATIONALE 2 25 METRES "EST" | NATIONALE 2 HIVER | INTERREGIONAL DES MAITRES |
|-----------|------------------------------|-----------------------------|---------------------|---------------------------|
| 2017-2018 | CHAMPAGNE-ARDENNE | BOURGOGNE | PICARDIE | NORD-PAS DE CALAIS |
| 2016-2017 | NORD-PAS DE CALAIS | ALSACE | LORRAINE | PICARDIE |
| 2015-2016 | PICARDIE | FRANCHE-COMTE | NORD-PAS DE CALAIS | CHAMPAGNE-ARDENNE |
| 2014-2015 | CHAMPAGNE-ARDENNE | FRANCHE-COMTE | BOURGOGNE | ALSACE |
| 2013-2014 | PICARDIE | BOURGOGNE | FRANCHE-COMTE | |
| | | | | |
| | COUPE DES DEPARTEMENTS | TROPHÉE LUCIEN ZINS | NATIONALE 2 ÉTÉ | |
| 2017-2018 | LORRAINE | CHAMPAGNE-ARDENNE | FRANCHE-COMTE | |
| 2016-2017 | NORD-PAS DE CALAIS | BOURGOGNE | CHAMPAGNE - ARDENNE | |
| 2015-2016 | PICARDIE | LORRAINE | ALSACE | |
| 2014-2015 | FRANCHE-COMTE | PICARDIE | LORRAINE | |
| 2013-2014 | CHAMPAGNE-ARDENNE | ALSACE | NORD-PAS-DE-CALAIS | |